

« L'Avenir est une porte, le Passé en est la clé » (Victor Hugo)

L'Eglise de Mervent



« Je sais une église au fond d'un hameau dont le fin clocher se mire dans l'eau, dans l'eau pure d'une rivière . . . La petite église est simple. Un grand cierge brûle dans le soir au pied de la Vierge . . . ».

Cette chanson de 1902, chantée en 1949 par André Claveau, donne une image bucolique, champêtre, de nos petites églises de France mais très peu ont été ainsi construite si proche d'une rivière. Nos bâtisseurs de l'époque n'auraient certes pas pris le risque de les élever si proche d'un cours d'eau, souvent capricieux ; ils avaient beaucoup plus de bons sens et l'on trouve en général nos petites églises sur des hauteurs. C'est en l'occurrence, le cas pour notre petite église de St-Médard de **Mervent**.

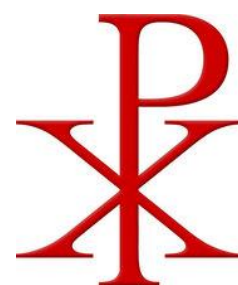
De plus, elle n'a point de « clocher fin qui se mire dans l'eau » mais un beffroi ramassé, ajouté bien ultérieurement, sur les restes d'une nef romane remaniée à l'époque du gothique flamboyant.

Dans ce bulletin, nous allons voir et étudier les phases de

construction successives de notre « *Saint Lieu* » et ses bâtiments annexes :

- 1/ l'église primitive et le baptistère
- 2/ les premiers moines défricheurs et les « *granges monastiques* »
- 3/ seconde vague de défrichement et installation du Prieuré
- 4/ la Cure, le curé et le diocèse de Maillezais
- 5/ les églises de pierre dite « romane » et le cimetière mérovingien
- 6/ le seigneur féodal et l'église dite « *gothique* »
- 7/ les guerres de religion et la création de la Chapelle St-Joseph
- 8/ la Révolution
- 9/ De 1800 à nos jours

Signe : « *Christe* » →



L'église primitive et le Baptistère

Le site ou village fortifié de **Maro Vidua** (Mervent ou *Grande Forêt*), avec ses bâtiments primitifs (en majorité faits en bois), voit, sous l'impulsion des romains, s'élever quelques bâtiments de pierre (notamment administratifs et religieux) à l'exemple de ceux de l'Empire romain. Le gallo-romain va perdurer sur une installation celte (ou gauloise). Et, c'est avec l'officialisation de la Chrétienté par le « *fameux faux édit* » de Milan, d'avril 313 par lequel chacun peut « *adorer à sa manière la divinité qui se trouve dans le ciel* », que l'on va voir doucement s'installer des lieux de culte chrétien.

En fait, aucun « *édit* » à proprement parler ne fut signé à Milan. Il ne s'agissait que d'une déclaration de principe. De plus, il ne s'agissait en fait que d'une arme de propagande, de la part de Rome, destinée à se procurer des intelligences en territoire ennemi.

A l'époque de l'édit de Milan, les chrétiens constituent en Orient de petites communautés, plus ou moins indépendantes les unes des autres, surtout situées dans les cités. Chaque cité a son évêque (comme



celui de Poitiers), désigné par le peuple chrétien (en fait par le clergé et les notables), p. 1613 son clergé majeur (prêtres, diacres, sous-diacres) et mineur (lecteurs, portiers, fossoyeurs), et ses femmes consacrées (Diaconesses).

← Constantin Ié

Au début du IV^e siècle, l'empereur romain Constantin Ier, en se convertissant, fait du Christianisme une religion reconnue, qui deviendra très vite une religion privilégiée, richement dotée en bâtiments et en terres (entre autres le palais de Latran et la construction d'une basilique : origine de l'actuelle basilique du Vatican, inaugurée vers 327 et construite sur un cimetière chrétien des I^{er} et II^e siècles où plusieurs papes avaient été inhumés - mais pas saint Pierre, contrairement à la légende qui courait depuis le grand incendie de Rome en 64) et en outre largement favorisée par des privilèges et des avantages fiscaux. D'autre part, il met fin à la clandestinité des chrétiens qui vont user de violences et détruitent tous les temples religieux des Romains ; c'est l'une des raisons qui fait, que nous ne retrouvons quasiment aucun vestige des autels païens des romains.

En 313, par le biais du « fameux faux édit de Milan » (faux, forgé au VIII^e siècle pour justifier la création, très réelle celle-là, de l'État pontifical par Pépin le Bref), l'empereur romain avait décrété la liberté de religion pour les chrétiens et, la fin du paganisme, comme religion de l'empire. En revanche ce faux rédigé, vraisemblablement au VII^e ou au VIII^e siècle (la *Donation de Constantin*), laissa croire jusqu'au XIII^e siècle que Constantin avait investi l'Eglise du pouvoir de nommer l'empereur (et plus tard les rois).

La conversion de Constantin, cet « affreux bonhomme » que fut cet empereur romain, meurtrier de sa femme et de son fils, et parjure à tous ses engagements, a rendu possible le triomphe du christianisme dans l'Empire en accordant des privilèges juridiques et fiscaux aux Chrétiens, en apportant des entraves au paganisme (fermeture des temples et surtout interdiction des sacrifices) et en intervenant également dans le conflit qui opposait les Chrétiens orthodoxes et les ariens.

Cette « fameuse conversion » est entourée d'une légende grandiloquente, enflée. En 312, Constantin qui gouvernait la Gaule et la Grande-Bretagne et qui favorisait les chrétiens, attaqua Maxence, qui lui régnait sur (la ville de Rome) l'Italie et l'Afrique. Les armées de Constantin fondirent sur Rome, écrasèrent celles de son concurrent d'abord à Turin, puis au Pont Milvius, dans les faubourgs de Rome, où leur chef trouve la mort, noyé dans le Tibre par où il tentait de s'enfuir avec ses troupes débandées. Une légende veut qu'avant cette bataille décisive, Constantin ait bénéficié d'une vision d'un monogramme du Christ « *Chi Rho* », les deux premières lettres de Jésus Christ en grec, flamboyant dans les nues, accompagné des mots « *in hoc signo vinces* » (par ce signe, tu vaincras).

Ses deux rêves-apparitions, le premier en 307, dans les Vosges, lorsqu'il commence à gouverner à Trèves (après la mort de l'Auguste, son père, Constance Chlore), et le second en Italie, en 312, peu avant sa célèbre victoire sur Maxence, au Pont Milvius, montrent une vision radieuse. Solaire, ou mystique ? Les chrétiens ont résolument considéré que, dans le second songe, c'était le Christ qui montrait la croix à son futur protégé en lui annonçant: "*in hoc signo vinces!*" (par ce signe, tu vaincras). . . mais, à cette période précisément, auraient eu lieu des phénomènes astronomiques très particuliers, mettant trois planètes en conjonction, et dont les vives lumières auraient été vues par différents témoins. . .



← Signe : « Chrisme »

De toute façon, Constantin a gagné la conviction qu'une divinité le soutient. Après sa victoire de 312, il appelle ce dieu « *Christ* » et fait placer sur ses aigles l'emblème de la croix. Ce sont alors une suite de succès qui lui assurent le pouvoir. Cette histoire, qui suppose une conversion précoce de Constantin, est hautement douteuse. Même l'historien de l'Eglise, Eusèbe de Césarée, émet certaines réserves quant à la réalité de cette marque évidente de la protection céleste, alors que pourtant, ce même Eusèbe, dans la préface de son œuvre, avoue ingénument qu'il rapporte tout ce qui est favorable aux Chrétiens et omet tout ce qui leur ferait tort. Comment aurait-il pu omettre ce coup

de pub divin ? Ce que l'historien ecclésiastique nous raconte, c'est qu'il tient cette anecdote de la bouche



Sur le Vatican, la Basilique St-Pierre, édiflée sur l'ordre de Constantin

même de Constantin, qu'il ne se permettait pas de mettre la bonne foi de l'Empereur en cause, mais p. 1614 que s'il avait eu en face de lui un autre interlocuteur dépourvu du prestige de son impérial interlocuteur, il aurait exigé des témoignages complémentaires avant de gober pareille faribole. En tous cas, c'est ainsi que ce monogramme va devenir un des signes les plus utilisés dans la débutante chrétienté !



Il n'en demeure pas moins que ce signe deviendra l'un des premiers emblèmes de la chrétienté naissante et perdurera jusqu'à nos jours dans la décoration des objets sacrés, des vêtements liturgiques, . . .

← **Pierre tombale** (délogée d'une nécropole).

Mais, ce n'est que le 28 février 380, à travers l'édit de Thessalonique, que le christianisme devint religion officielle définitivement tant en orient qu'en occident. L'empereur Théodose Ier avait hérité d'un Empire divisé et soumis à une profonde crise. Après les longues années d'anarchie du siècle passé, tout changea et c'est alors que l'Occident découvrit l'intolérance et que Rome se fabriqua des ennemis de l'intérieur. Les païens, les hérétiques et les Juifs devinrent des citoyens de seconde zone, grevés d'incapacités juridiques et administratives. L'empereur Théodose avait fait du Christianisme une religion d'Etat. Après sa mort, jamais plus un empereur unique ne règnerait sur l'ensemble du monde romain (le pouvoir revint à ses deux fils après sa mort en 395)

et ce fut fort préjudiciable pour les années à venir.

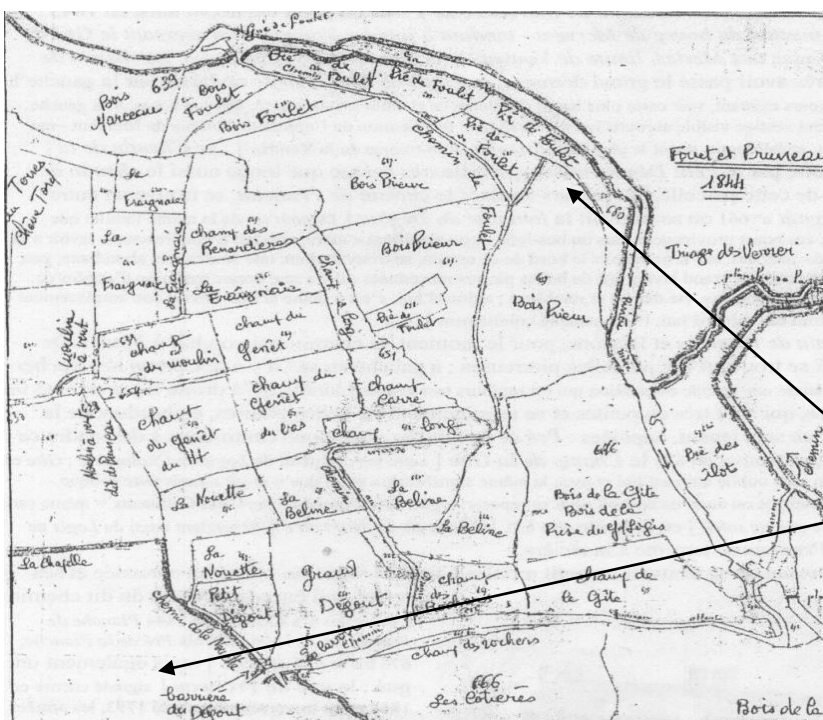
Doucement tout va changer avec ce nouvel édit : l'architecture paléo-chrétienne prend un grand essor et l'on voit s'élever alors des églises à plan basilical notamment et, en général, construite sur l'ancienne « basilique » romaine. On voit apparaître les premiers baptistères : le baptistère s'élevait à proximité de l'église, généralement au nord, non loin de la façade (nous verrons plus loin une parcelle près de l'église qui pourrait bien être l'emplacement de cet antique baptistère).

Théodose Ier →

Une activité religieuse était également présente avec des temples (chapelles), des monuments funéraires installés dans une nécropole (cimetière) située le long de l'axe routier important mais toujours en dehors de l'agglomération comme l'exigeait la loi de l'époque (la nécropole mérovingienne, située *rue de la Vallée* ou ancien *chemin des Statues*, a probablement fait suite à cette nécropole gallo-romaine ainsi que le pense l'un des archéologues qui a travaillé sur le site des fouilles qui s'effectuèrent, en l'été 2009, au-delà de *la Chalandrie*).

« **Une idée qu'il faut mettre complètement aux oubliettes, est : notre bourg** (tel que nous le voyons aujourd'hui), **n'a pas été érigé sur un terrain nu** ».

Le bourg a été érigé sur une cité peut-être pré-romaine, gallo-romaine c'est certain puis après des années sombres sur un centre carolingien puis mérovingien.



Mais reprenons un peu la cartographie du bourg de Mervent.

A l'origine, donc, un village celte, sorte de zone artisanale (du VI^e et V^e avant J.C. attesté par les récentes fouilles de l'été 2009), se situait hors de l'enceinte que nous connaissons encore aujourd'hui. Il s'étendait, ainsi que je l'ai déjà expliqué dans le bulletin n° 46, sur de nombreuses parcelles (voir plan ci-contre) : depuis la périphérie nord du bourg c'est-à-dire au-delà du *Grand Logis de la Chalandrie* (n° 17 *rue de la Chalandrie*) et allant presque jusqu'à *Foulet*. Cette zone couvrait notamment : 4 parcelles nommées la ou les *Fraignaias*, *Champ des Renardières*, le *Champ long*, le *Champ carré*, et encore le *champ Long*, puis 3 parcelles nommées *Champ du Genêt*, et proche du *Champ du*

moulin, puis 3 parcelles nommées la *Beline*, tandis qu'à l'avant se trouvent encore : 2 parcelles p. 1615



nommées la *Nouette* et, encore, le *Petit Dégout* et le *Grand Dégout* (où une source dégouttait en permanence). La partie située à gauche du *Champ du moulin* ne peut plus hélas être fouillée puisqu'elle est recouverte par le cimetière actuel, et les deux lotissements cités plus haut. Cette zone (12 hectares), à l'origine, était entourée également d'une enceinte marquée par la limite du *Bois Marceau* et du *Triage du Petit Barrot* (voir bull. n° 30 et n° 46).

← **Auguste**, empereur romain

C'est le plus ancien village celte, repéré, installé sur notre commune (et aussi le seul connu dans tout l'Ouest, actuellement). Ce village celte, du « *1^{er} âge du fer* » se trouvait sur les parcelles citées plus haut pendant quelques siècles puis doucement il se décala un peu vers notre bourg actuel et plus précisément sur

l'actuelle *Chalandrie*.

Ensuite, il s'étalera sur le centre même de notre bourg actuel (qui a une forme elliptique), devenant un site d'habitat celte puis « *gallo-romain* » et où se tiendra l'élite de cette communauté. Ce site fut, lui aussi, entouré d'une autre enceinte fortifiée qui a fait penser à un « *oppidum* » romain mais à ce jour rien ne l'atteste vraiment. Cependant, déjà, les fouilles de 1996, avait fait apparaître, entre autre, des éléments (vestiges) de l'époque d'Auguste, empereur romain (mort le 19 août 14 après J.C.).

Ce site d'habitat fortifié devait avoir son point culminant à la jonction de la *rue de la Chapelle* avec celle de la *rue de la Chalandrie*. Il était cerné donc par une enceinte qui englobait d'abord ce lieu celte, où l'on a mis à jour énormément de vestiges dont, entre autre, plusieurs fosses dont un silo pour les grains.

Silo à grains des fouilles 2009 de Mervent →

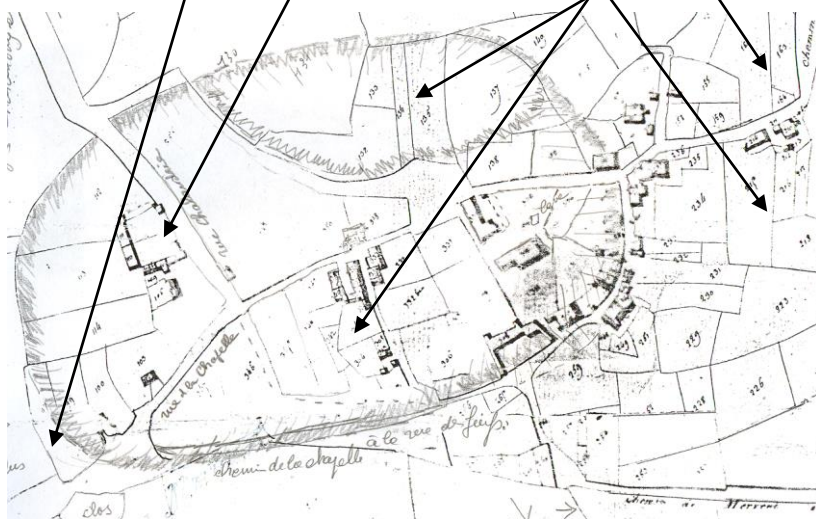
Ensuite, il y eut à nouveau, à l'époque pré-médiévale, une autre enceinte qui reposera sur la précédente, faite de bois et de terre encore mais aussi de pierres. Puis, par la suite encore, cet agglomérat de civilisation se déplaça sur le centre du bourg actuel, aussi fortifié, allant de cette périphérie nord, justement, à la périphérie de la *rue des Juifs* (cette enceinte sera remaniée à l'époque médiévale et le château alors construit).



Le bourg : de gauche à droite, un axe routier romain, déjà important, traverse le bourg d'Ouest en Est et le séparant en deux parties dont celle en-dessous qui deviendra « *Biens de l'Eglise* », avec l'église, la Chapelle, le Prieuré et la Cure ; celle au-dessus le *château* et, à l'extrême gauche : la *Chalandrie* qui était la *village romaine*, que l'on ne peut plus, hélas, fouiller.

Cette zone, donc, était traversée par une voie importante venant de Bourneau et rejoignant le *pont de la Vallée* pour rejoindre Foussais et autres directions. Sur la partie très pentue de cette route, à l'Est, à droite en descendant (mais aussi à gauche), se trouvait une nécropole d'abord gallo-romaine sur les vestiges de laquelle s'établit plus tard le « *cimetière dit mérovingien* » (voir plus loin), abandonné, puis plus tard, réinstallé autour de l'église.

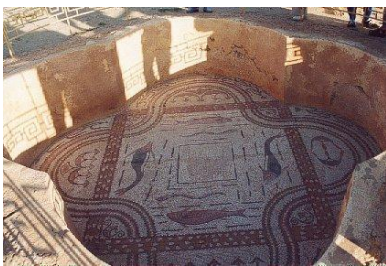
Ce qui est certain, c'est que le système gallo-romain, l'implantation des bâtiments même, n'a ni disparu, ni été modifié comme cela du jour au lendemain.



L'occupation gallo-romaine, dans sa structure, a perduré même probablement longtemps encore dans le Haut Moyen-âge (voir bulletin n° 46). Le « *Moyen-âge* » (ainsi que l'ont daté les historiens) est une période qui débute à la chute de l'empire romain d'Occident en 476 avec la prise de Constantinople (aujourd'hui Istanbul) par les Turcs et s'achève en 1453. Mais nous n'en sommes pas là !

Après les bouleversements consécutifs aux premières grandes

invasions du III^e siècle (germaniques, entre autres, vers 260-270 apr. J.C.), qui furent à l'origine de la chute de l'empire romain, ce fut, en général, l'abandon ou le ré-emploi des monuments romains (même funéraires, bien souvent élevés du I^e au III^e siècle), enfermés dans les limites de la cité dite gallo-romaine. D'où, aujourd'hui, l'absence quasi-totale de vestiges gallo-romains sur le site de Mervent. p. 1616



La « Pax Romana » est terminée (occupation passive par les Romains : c'était une période calme avec l'intégration de la civilisation romaine, qui ne sera pleinement effective qu'une centaine d'années plus tard, sous le règne de l'empereur Claude (- 41 av. JC. à - 54) et qui s'étendra jusqu'au II^e siècles apr. JC.). Après elle, il n'y a plus lieu de reconstruire ou restaurer les monuments gallo-romains, préalablement élevés et souvent ruinés après trois siècles. On les abandonne ou l'on bâtit (souvent par-dessus) de nouveaux édifices plus appropriés à la mutation politique, économique et sociale, sans oublier l'influence de la nouvelle religion chrétienne (dont l'érection des paroisses de la période dite « Mérovingienne » entre le 4^e et 5^e siècle).

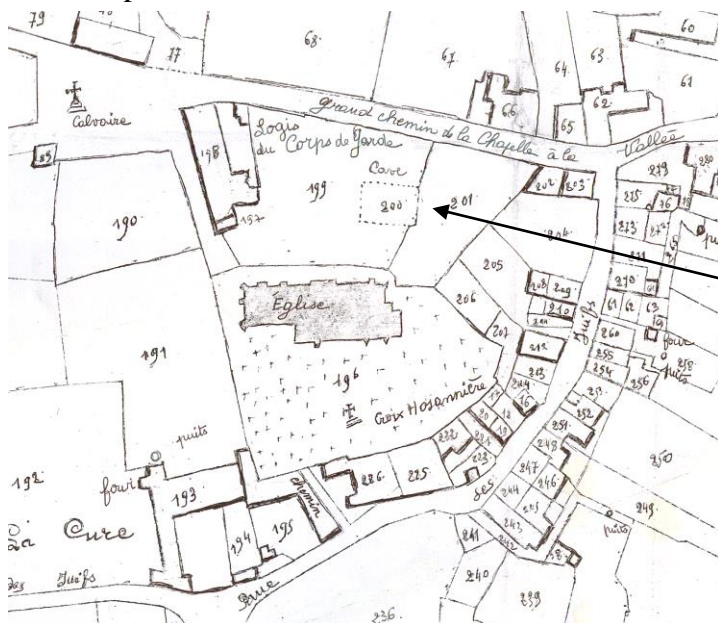
Sous l'influence donc de la nouvelle religion chrétienne, on bâtit des « baptistères » qui servent à donner le baptême, élément important de cette confession.

← **Baptistère** : de haut en bas, en Tunisie ; voûte et extérieur du Baptistère de Riez (04)

Avec l'extension du christianisme, le **baptistère** devint l'un des premiers éléments indispensable de la Chrétienté : à l'image de Jean-Baptiste qui a baptisé Jésus en le plongeant dans les eaux du Jourdain, les premiers disciples firent la même chose dans les rivières ou dans des fontaines. Puis, les premiers baptistères, faits en maçonnerie, apparurent dès le IV^e siècle. C'était un bâtiment spécifique comportant une « cuve baptismale » (hélas, elles ont presque toutes disparues), rarement adossée à l'église mais plus généralement placée au Nord de l'église, non loin de la façade, mais à quelque distance cependant des murs extérieurs de la basilique (premier nom donné à l'église).

Les baptêmes, où l'on immergeait des adultes en groupe, devaient se dérouler dans un lieu visible de toute l'assemblée paroissiale. Ces cérémonies, collectives et communautaires, avaient lieu à Pâques et à la Pentecôte. Or, comme à la première date la température se trouvait peu élevée, il devint difficile de plonger les catéchumènes dans l'eau froide. En second lieu, la pudeur faisait un devoir de ne pas exposer au regard des passants ces hommes et ces femmes déshabillés.

Le **Baptistère** devint alors une sorte de chapelle (couverte) comportant une « cuve baptismale » creusée, soit en carré, en rectangle, en ellipse ou en demi-lune ; c'était très variable. Quelque fut leur forme, on y accédait invariablement, d'un coté par trois ou quatre degrés, tandis que, en face, le même nombre de degrés servaient à en sortir. Un problème demeurait : la température de l'eau. Aussi, a-t-on eu recours, bien souvent d'abord au début de ces pratiques, aux salles de bains possédées par de riches particuliers, descendants gallo-romains. Là, du moins, on était non seulement à l'abri, mais de l'eau tiède pouvait être amenée par des conduits dans la cuve. Mais bientôt, les premiers chrétiens élevèrent leurs propres



baptistères et qui furent dès lors consacrés.

Mais, au fil des siècles, ces immersions, un peu compliquées, tombèrent en désuétude et l'on baptisa à la manière qui se pratique encore aujourd'hui : à savoir, que depuis le VI^e siècle déjà, on a placé ces baptistères dans le vestibule intérieur de l'église, donc il n'y avait plus d'immersion totale mais une infusion partielle qui se faisait, par le prêtre baptiseur, sur la tête du catéchumène, rappelant ainsi l'antique action symbolique du Baptême.

← **Zone de l'église** : en haut, dans parcelle 199, n° 200 « cave »

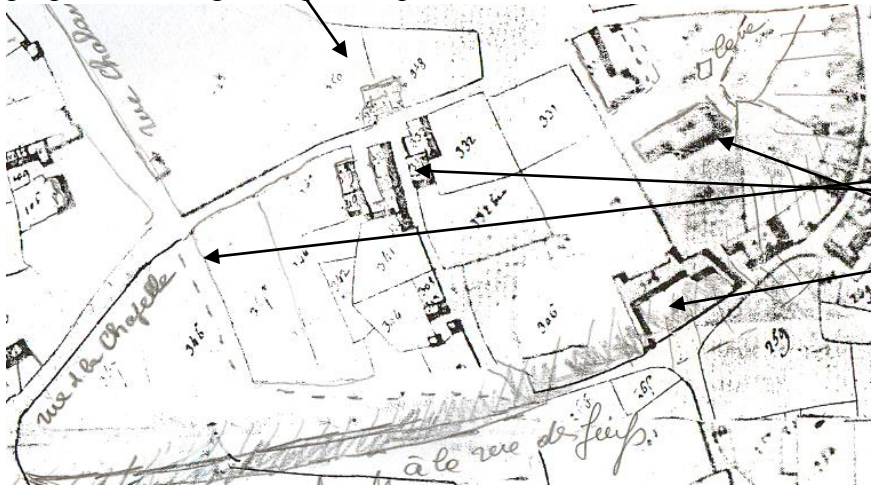
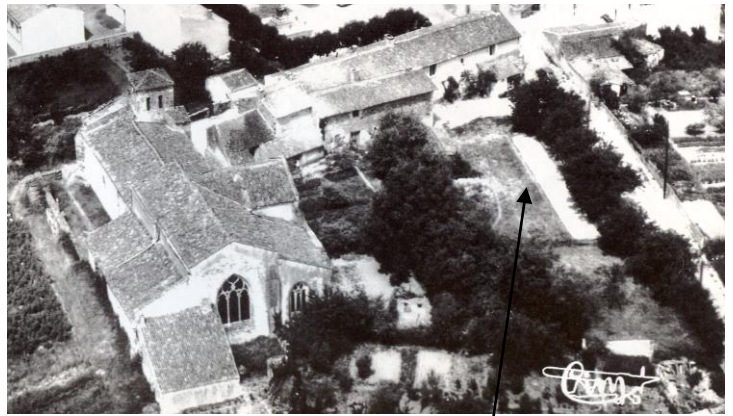
Il n'est peut-être pas très certain que notre cité, à cette époque, a pu posséder son « baptistère ». Cependant, proche et autour de l'église se trouvent beaucoup de parcelles, pour

certaines construites, et, ce depuis des centaines d'années. Néanmoins, une parcelle, portant le n° 200, plan 1844, m'a toujours intriguée.

Baptistère : parcelle n° 200, petit arrondi derrière les arbres →

Reprenons, pour cela, ce plan très explicite de 1844 : l'axe routier important qui traverse le bourg « *Maro Vidua* », d'Ouest en Est, sépare le site d'habitat de Mervent en deux parties.

La zone, située au-dessus de cette séparation (qui va du Nord-ouest, du Nord et au Nord-est – voir plus haut page 1615), était jadis l'espace réservé au château et aux constructions destinées à la population laïque ; la zone située en-dessous – comme vu plus haut - était, elle, dans sa quasi totalité le secteur des « *Biens temporels de l'Eglise* » et la propriété de l'Eglise Apostolique et Romaine (tous ces biens seront vendus au moment de la Révolution et, un peu plus tard, le bâtiment même de l'église deviendra propriété de la commune qui se devra de l'entretenir à ses frais).



Cet espace comprenait aussi les terres de la *Chapelle*, à l'Ouest, puis celles du *Prieuré* et de la *Cure* au centre et, enfin à droite de cette zone, de nombreuses parcelles, dont une, où a été construite l'église, et puis, d'autres en dépendant dont les cimetières (au nombre de trois au moins) ; ce dernier ensemble-là, s'étalait (jadis) depuis la *rue de l'église* jusqu'à l'arc que forme la *rue des Juifs*.

Au nord, donc de l'église, se trouvent les parcelles 197, 98, 99 et le n° 200. C'est cette dernière parcelle qui nous intéresse. Elle porte le nom « *la cave* » ainsi qu'elle est citée déjà en 1810. Sur des vues aériennes de l'endroit, on devine nettement, malgré l'herbe qui recouvre cette parcelle, la trace presque ovale d'une antique construction disparue.

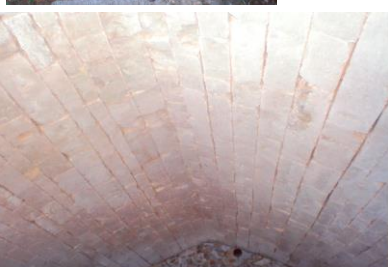
Est-ce là que se trouvait la cavité du « *baptistère* », devenue beaucoup plus tard, une « *cave* » voûtée ?



Ce n'est pas tant l'aspect de cette cave (que j'ai visité en 2009, au n° 6 *rue de la Vallée*) qui me fait en déduire qu'ici pouvait se trouver le « *baptistère* » mais c'est le peu de profondeur de cette cavité (ce n'est pas l'enfoncement habituel d'une cave) et la manière dont elle est recouverte. D'autre part, la taille et la conception des pierres de la maçonnerie ont de grandes similitudes avec celles du « *baptistère* » de Riez (04).

← **Baptistère** ou *cave* : en haut, entrée, en bas maçonnerie de la voûte

Un autre élément est très important : sa proximité et sa position au nord de l'église. De plus encore, toutes les parcelles l'environnant faisaient partie des « *Biens temporels de l'Eglise* » (biens accordés depuis des temps immémoriaux). Entendons nous bien : **je n'affirme pas qu'il y eut un « *baptistère* »,** car en principe, il y en avait



seulement dans les grandes cité, mais ! Mais !

Après la rencontre, en 1220, de St-François d'Assise avec le sultan à Damiette (v. 1220), et pour imiter l'appel des musulmans à la prière, l'annonce de la prière par les cloches puis de l'Angélus, se sont répandus. C'est donc à partir de cette époque qu'apparurent les premières cloches sur nos modestes églises.

Après les modifications des XII^e et XIII^e siècles les premiers bâtisseurs ne pouvaient se laisser arrêter par des monuments jugés désormais inutiles, et, sans pitié, ils jetèrent bas tous ceux qui faisaient obstacle à leurs desseins. C'est ainsi que disparurent nombres de ces antiques monuments (puis au XVI^e, lors de l'essor gothique qui imposait des constructions



bout de la primitive nef, un chœur aussi vaste que l'ancienne église. Ce fut le cas de beaucoup de ces premières églises qui avaient été fondées dès le VIII^{ème} dont celle des Loges de St-Hilaire (St-Hilaire-des-Loges), fondée dans les dépendances d'un domaine de l'Etat, appelée la *Cour des Loges* ; saccagée au XVI^{ème}, fermée en 1792 et vendue en 1796).

Voici d'ailleurs l'évolution de cette lente installation, sur notre territoire de Mervent, des « *Biens temporels de l'Eglise* ».

L'usage de désigner un lieu par un nom de saint a commencé à se vulgariser vers la fin du VI^{ème} siècle (on ne connaît aucun nom de saint avant l'an 400 mais surtout cet usage s'est particulièrement développé au XI^{ème} ; nombreuses sont les paroisses, devenues communes, qui portent le nom d'un saint comme : St-Michel-Mont-Mercure auquel se rajoute « Mont-Mercure », son dénominateur païen d'origine, etc. . Une commune sur quatre en Vendée porte un nom de saint).

Le mot latin « *sanctus* » (saint) fut largement employé pour désigner, après l'an 400, un sanctuaire abritant les reliques d'un saint. Ce sera beaucoup plus tard que se délimite l'étendue des paroisses et dans lesquelles sont naturellement inclus les « *Biens temporels de l'Eglise* ». Notre commune a longtemps été dénommée : la paroisse Saint-Médard de Mervent, sans pour autant avoir obligatoirement abrité les reliques de ce saint. Néanmoins, cette possibilité n'est pas à exclure (un nombre incroyable de reliques, de chaque saint, circulaient alors !). Depuis fort longtemps déjà, on parle de la commune de Mervent dont l'étymologie est un nom d'origine celte : « *Maro Vidua* », la grande forêt.

« *Saint-Médard* » →

Pourquoi « *Saint-Médard* » fut-il choisi définitivement comme « *saint patron* » de notre cité ?

Issu d'une famille aisée, il est né en 456 à Salency près de Noyon (Oise), en Picardie (décédé 8 juin 545, date de la Saint Médard), et était le fils d'un noble franc et d'une noble gallo-romaine. Enfant, pendant qu'il gardait les chevaux de son père, la pluie se mit à tomber et un aigle vint le protéger de ses ailes. Cet épisode, plus ou moins légendaire, de sa vie est à l'origine du dicton : « *Quand il pleut à la Saint-Médard, il pleut quarante jours plus tard !* ». Saint Médard manifeste, dès sa plus tendre enfance, une grande compassion pour les plus démunis.

Confié par ses parents à l'évêque de Saint-Quentin, Médard est ordonné prêtre puis il devient évêque de Noyon et de Tournai. Il soutient Radegonde, l'épouse du roi Clotaire, contre la cruauté de son mari qui finalement autorise, celle-ci, à se consacrer à Dieu. Très tôt son entourage admire sa générosité et son respect de Dieu. Il était vénéré par les agriculteurs car il était aussi « *faiseur de pluie* ». D'ailleurs lorsque la pluie miraculeuse n'était pas au rendez-vous, la population pouvait se venger sur la statue de saint Médard ; elle était aspergée d'eau et parfois même noyée. Il guérissait également les migraines, les névralgies et la folie.

On lui doit aussi l'institution de la « *Rosière* » (qui eut une grande vogue au Moyen-âge), pour honorer la jeune fille la plus méritante du village (en rapport avec le culte de la Vierge Marie), que l'on couronne de roses et à qui l'on offre une dot. Après sa mort, à la demande du roi Clotaire, ses reliques furent transportées à Soissons où fut érigée l'abbaye de Saint-Médard (qui fut complètement ravagée pendant les guerres de religion, et comme tant d'autres) et qui eut un grand rayonnement au Moyen-âge.

Saint-Médard, qui fut vénéré, déjà, par ses contemporains, est souvent représenté avec la crosse de l'évêque. La fête patronale de St-Médard se faisait à Mervent le « *deuxième dimanche de juillet et à perpétuité* » (sic).

← « *Saint-Médard* »

Nul doute que, ce fut peu d'années après son décès que nombre de ces premières églises prirent pour vocable le nom de ce saint. Mais, déjà aussi, d'autres de ces célèbres saints furent adoptés, également, dès le début de cet essor de la dynastie mérovingienne en Gaule (V^{ème} siècle).

L'église de Mervent eut deux autres vocables pour deux autres autels datant des « *temps immémoriaux* » et complètement oubliés : **St-Eutrope** (cité vers 1540 et 1721 voir bull. *Culdebray*) et **Ste Eustelle**. Saint Eutrope (fêté le



30 avril) fut le premier évêque de Saintes, vers le 3^e siècle de l'ère chrétienne. Dès son arrivée p. 1619 dans cette ville, il s'installe dans le quartier des pauvres. Il convertit alors de nombreuses personnes, dont la princesse Eustelle (ou Estelle fêtée le 11 mai), fille d'un gouverneur de Saintes, romain, et de naissance illustre, tandis que sa mère descendait, elle, d'une antique et puissante famille de druides. Eustelle fut baptisée à treize ans. La curiosité de son esprit cultivé la plaça sur le chemin de saint Eutrope, premier évêque de la région. Après avoir entendu ses enseignements, elle demanda le baptême : elle fut baptisée par lui et consacrée à Dieu. Son père la renie, alors, mais elle vécut ensuite près de son évêque.



← Saint Eutrope

Or, ce gouverneur, ne supportant pas l'idée que sa fille serve un chrétien, offre 150 livres à des bandits pour qu'ils suppriment le fauteur de troubles. Ces hommes provoquent alors une émeute de 2 000 personnes et font lapider l'évêque. Un homme frappe à coups de hache la tête de l'évangéliste, qui s'ouvre alors. Eustelle et les disciples du saint recueillent son corps la nuit suivante et l'enterrent dans le jardin d'Eustelle. Ce tombeau devint un lieu de vénération et, dit-on, de miracles. Comme Eustelle se refusait à tous les prétendants et qu'elle s'obstinait dans sa Foi, son père la fit mettre à mort dans les arènes de Saintes. Eustelle, est décapitée. Son corps fut enterré dans le tombeau même de saint Eutrope, à qui elle avait donné, peu de temps auparavant, la sépulture. Ces deux personnages sont indissociables : deux autels dans notre église portaient leur nom. Le nom de sainte Eustelle était si populaire, à cette époque, dans la région charentaise que les évêques de La



Rochelle (évêché dont dépendra Mervent) et Saintes la choisirent pour patronne de la jeunesse chrétienne.

← Cénotaphe de Saint Eutrope

Sous l'impulsion, donc, des premiers dirigeants de l'Eglise, des premiers chefs religieux et des premiers « *saints missionnaires* », tels que St-Hilaire, St-Martin, St-Médard, St-Eutrope, . . . et bien d'autres, voient s'élever un peu partout de modestes églises (d'abord en bois bien souvent ; 70 communes portent le vocable de Saint-Médard en France), et s'établir également des domaines religieux comme les « *granges monastiques* » dépendant déjà des primitives abbayes. L'abbaye mère

détache des petits groupes de religieux, moines attachés à leur maison et qui vont partir pour défricher des parties de notre territoire qui restent encore non explorées si l'on peut dire. Mais de nombreuses invasions vont réduire presque à néant leur travail. L'origine de cet essor, tient des privilèges juridiques et fiscaux accordés à la chrétienté naissante.

Mais à quoi pouvait donc ressembler notre première église ?

A rien de ce que l'on peut imaginer. Les premières églises étaient petites, voûtées, obscures et couvertes de polychromie à l'intérieur, et le sol revêtu de mosaïques (à l'image des petites basiliques romaines). Quel ne devait pas être l'éblouissement des fidèles lorsqu'ils pénétraient à l'intérieur !

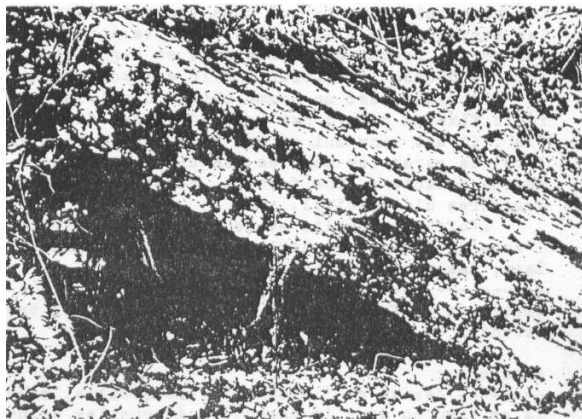
Sans doute, à son début, le culte dû se faire dans des bâtiments déjà existants. L'avènement de la dynastie mérovingienne en Gaule (5^e siècle) entraîne des changements importants dans le domaine des arts. L'architecture ne traduit plus le désir de construire des édifices robustes et harmonieux, mais s'inspire des réminiscences des basiliques romaines. La sculpture (romaine) régresse au point de n'être plus qu'une simple technique d'ornementation de sarcophages, de tables d'autel ou de mobilier ecclésiastique. Il faudra l'arrivée des moines cultivateurs et bâtisseurs pour voir l'église se constituer et évoluer vers le style roman.

Vieux chêne proche la *fontaine à l'Ermite* →

Puis, du 5^e au 11^e siècle, les forêts seront souvent le refuge de nombreux « *anachorètes* » qui y trouvaient un cadre propice à la solitude et à la prière ; ce sont justement, bien souvent, ces ermites qui ont participé efficacement à l'attaque de déboisement de certaines zones incultes. Les défrichements effectués par ces solitaires étaient destinés d'abord à assurer leur subsistance ; pour exemple, nous trouvons sur le territoire de notre commune et, en forêt, des lieux ainsi nommés : *la Dalle- à- l'Ermite* (énorme pierre

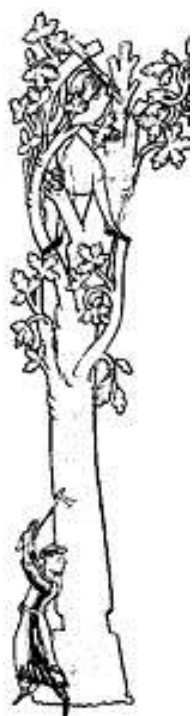


plate couchée, soutenue par un muret et pouvant servir d'abri ; une croix assez grossière, gravée sur le dessus de cette énorme plaque de schiste d'au moins 3 m., permet de penser que ce lieu fut aussi la tombe de cet ermite – voir bull. n° 5), la *Fontaine-à-l'Ermitte* (petite fontaine maçonnée et proche de la dalle) située justement dans le *tènement de la Fontaine-à-l'Ermitte*, proche également de l'allée de la *Fontaine-à-l'Ermitte* ainsi que du Rond-point de la *Fontaine-à-l'Ermitte* et, qui rappellent ces époques lointaines pour ne pas dire médiévale. Ce lieu, se trouve sur le *tènement de la Fontaine à l'Ermitte*, situé sur la rive gauche de la rivière *Vendée*, et à une centaine de mètres à peine du *Pont-de-Perrure*. Aucune certitude réellement de la présence de cet ascète. Mais pourquoi alors tous ces lieux, en forêt, rapellent-ils ce solitaire ! Peu à peu les ermites attiraient des compagnons, construisaient des « *granges* » (le mot grange, « *grangia* », était autrefois synonyme de « *ferme* » et correspondait à l'ensemble des bâtiments construits par les religieux), des installations aux dimensions réduites où ils travaillaient et priaient.



Premiers moines défricheurs et les « *granges monastiques* ».

← Moines abattant des arbres

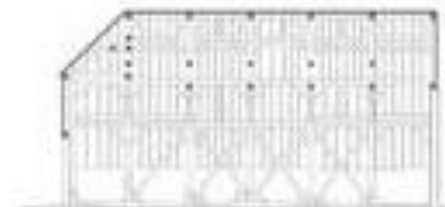
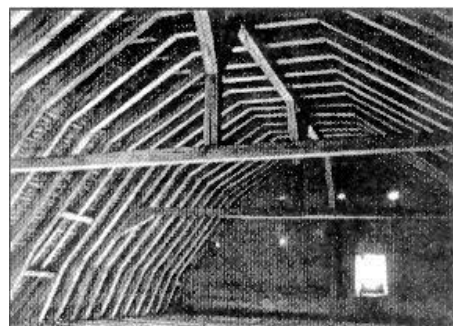


Ces premiers moines défricheurs, en plus des étapes de déboisements, suivies par l'installation de leurs habitats, devaient lutter contre les traditions et superstitions païennes tenaces dans nos campagnes. Il faudra, depuis l'installation de la chrétienté, trois siècles pour arracher, la paysannerie de l'époque, aux cultes des sources, des arbres et des montagnes et, ce ne sera pas avant le IIIème siècle que la parole nouvelle atteindra, entre autre, l'Aquitaine dont faisait partie Mervent. Commencée dès le IVème siècle, leur œuvre prit une extension surtout à partir du VIIIème siècle. Ces « *Granges* » ont parfois précédé les prieurés. A Mervent, trois lieux, avec terrains et bâtiments, évoquent ces premières installations : la « *Grange des Ouillères* », que possèdera beaucoup plus tard le sieur Bouron qui se faisait appelé aussi « *Sieur de la Grange* », puis une autre bâtisse et son terrain, au bourg même de Mervent, dite la « *Grange* » (plus tard : *Ferme de la Grange* où se tenait la famille Blanchard-Seigneurin, aux n°s 5, 7, 9 et 11 rue de la Chalandrie plus le *jardin de la Grange* et la *Fumerie*) et enfin aux *Loges*, la « *Grange des Loges* » située en plein cœur de ce hameau. Une grange monastique n'a pas l'autonomie d'un prieuré.

Cette « *grange monastique* » appelée aussi « *grenier d'abondance* » ou improprement dite aussi « *grange aux dîmes* », dépendait d'un prieuré lequel dépendait d'un monastère ou de l'abbaye mère ; cependant, elle était trop éloignée de ceux-ci pour que les servants de la grange et des terres associées puissent rentrer tous les jours pour les offices religieux. Le personnel monastique de telles granges ne rentrait, à la maison mère qu'en fin de semaine pour l'office dominical, avec des produits frais pour la communauté. Les trois *granges*, ci-dessus nommées, étaient donc des annexes des bâtiments que les religieux du bourg tenaient.

Type de grange et de charpente →

Ces « *granges* », ces « *cœurs économiques* », qui sont bien sûr des installations d'origine religieuse, deviennent bientôt des fiefs à part entière et qui doivent redevances au fondateur, au promoteur initial en quelque sorte. On en trouve un peu partout comme : la « *Petite Grange de la Fougereuse* » (St-Hilaire-de-Voust), la « *Grange de Pissot* » (Pissotte), la « *Grange à la Bretelle* » (Thouarsais), la « *Grange Talusseau* » (Vouvant) dont l'aveu sera rendu encore le 28 juin 1722 par Jacques Bouron, sieur de la Rauvergne (*les Ouillères*) de Mervent. Et, plus curieux encore, la « *Grange de Longesve* » dont l'aveu est rendu le 3 mars 1407, au seigneur de Parthenay, par Mercalis Mervant (sic) puis le 22 août 1438 au comte de Richemont, par Jean Mervant (archives Vienne C523, des fiefs mouvants du château de Mervent) et encore le 7 décembre 1445, par Christine Bertin, la veuve de ce petit seigneur local.



Où se tenait-il à Mervent car il n'habitait pas forcément le fief qu'il détenait à Longesves p. 1621 et est plusieurs fois cité, à l'époque médiévale, à Mervent.

Les donations pieuses jouèrent ici leur rôle : les aumônes introduisirent nouvelles, dans la fortune foncière, et il fallut mettre en valeur ces « coutures » (parcelles agricoles), puis plus tard, souvent, les concéder à des « hôtes » (des cultivateurs) et construire des bâtiments pour l'exploitation rationnelle. C'est ainsi, que s'est formé, tout autour de sa « grange », entre autre, le village des Loges, p/sse de Mervent (et qui fera l'objet d'un autre bulletin). Du fait de son isolement, une « grange monastique », était souvent fortifiée, comme la maison forte d'une famille noble. Elle avait des proportions pouvant aller de 54 m. de long à 20 m. et plus, orientée dans le sens est-ouest, et installée proche d'une ancienne voie romaine.

Ainsi, avec les premiers défrichements (d'abord celtes puis ceux des religieux), des petits domaines sont créés, émaillant ça et là, de vastes paysages de terres jusque là incultes, faites de friches, de landes et de forêts. Hélas, ces primitives installations furent détruites par une première vague de pirates Normands qui semèrent le pillage, la ruine et la mort pendant de nombreuses années (longue période trouble, très obscure, et dont on connaît peu d'éléments encore aujourd'hui). Mais, ce que l'on sait avec certitude, c'est que ces incursions se déversèrent alors par la mer puis par l'embouchure des rivières dont notamment celle de la Sèvre (niortaise), et remontant la rivière Vendée, alors presque entièrement praticable sauf en été, arrivèrent jusqu'à Fontenay-le-Comte.

La communauté de Mervent eut-elle à souffrir de cette invasion ?

Passé ces décennies de troubles, les religieux qui avaient trouvé naturellement sur leurs chemins des « cités », déjà existantes, dans lesquelles ou près desquelles, ils avaient établi leurs premières installations agricoles et leurs domiciles, se remirent à l'œuvre. Ce sera alors une autre phase de leur implantation.

Seconde vague de défrichement, « Installation du Prieuré ».

Ces domaines étaient donc organisés et exploités en équipe sous la conduite d'un responsable appelé « Prieur » (le terme « prior » = le premier, le *prieur*, celui qui a la priorité de décision et de jugement) indique quelque pouvoir de commandement et qui est comparable à celui de « senior » (*seigneur*, qui lui aussi est en place dans la cité de Mervent).

Le « Prieuré de Mervent » devait abriter pas moins d'une dizaine de moines appartenant à un ordre religieux dont la « Maison-mère » se trouvait être l'abbaye de Maillezais. Ce sont justement ces moines qui ont participé efficacement au déboisement des zones incultes de notre forêt de Mervent et y ont même laissé leur empreinte : le **Rond-point du Petit-Maillezais**.

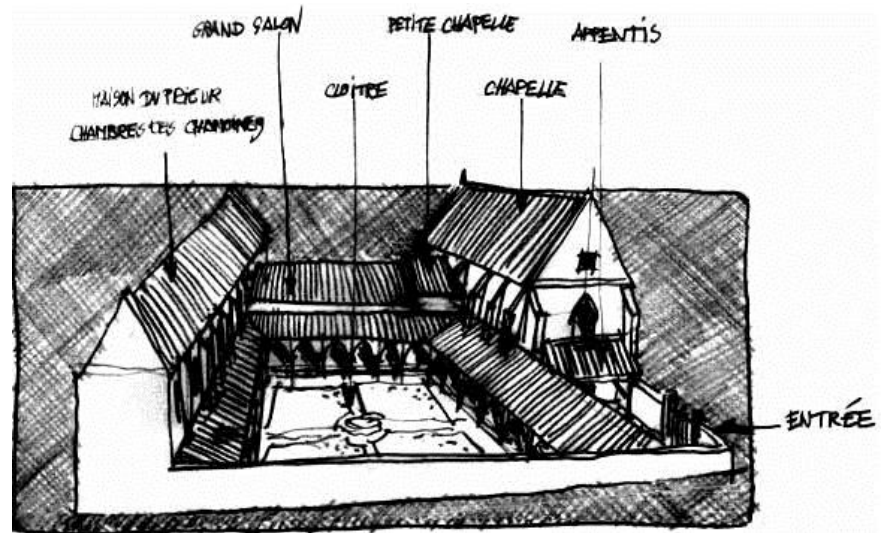
Si notre cité de Mervent, possède encore un lieu portant le nom de « prieuré » (aujourd'hui, n°s 2, 4 et 6 rue du Prieuré et sa cour donnant toujours n° 4, 6, 8 rue de la Chapelle), on pourrait s'étonner qu'elle n'ait point, comme dans beaucoup d'autres cités, son monastère. La raison en est simple. Le terme « *prioratus* » (prieuré) est devenu de plus en plus usuel et utilisé, alors, à la place de « *monasterium* », petit monastère. Ceci nous indique qu'il y eut,

ici, à Mervent un petit monastère tel que nous l'entendons avec : bâtiments religieux entourant, probablement, un modeste cloître.

La construction du Prieuré doit respecter le carré monastique (le cloître est issu de la villa romaine : carrée et fermée). Les architectes bâtissent leur plan sur des considérations fonctionnelles liées aux aménagements hydrauliques, la lumière ou les matériaux disponibles dans la région. Si modeste que soit cet établissement clôturé, il comportait néanmoins : son entrée et sa cour (voir plan p. 1627, donnant toujours n° 4, 6, 8 rue de la Chapelle), entouré d'un cloître, le long duquel joutait la « maison du prieur » souvent surmonté des chambres des religieux, un *chauffoir* (la seule pièce chauffée, qui sert de bibliothèque, de salle de lecture et où se fait la copie des manuscrits), la grande salle de réunion, divers bâtiments dits « *maisons manables* » (ou d'habitation), une cuisine, le réfectoire, le fumoir ou *fumerie*, un cellier à fruits, un cellier à vin, des écuries, des étables et greniers, divers toits à cochons et à volailles,



une fuie à pigeons, un four, un ou plusieurs puits, sans oublier une petite chapelle, lieu de prières, p. 1622 indispensable. Le tout était encerclé de murs protecteurs. Naturellement, s'ajoutaient à tout cela les terres : *luzernier*, jardin potager, jardin d'aromates, fruitiers, etc. , situées, en général, auprès du prieuré. Un prieuré possédait également, en dehors de l'enceinte, une maladrerie, un petit hôpital, une pharmacie (infirmerie), une hôtellerie (hostellerie) ; de nombreux ateliers : carrosserie, sellerie, briqueterie, moulin (à eau), meunerie, boulangerie et d'autres vastes jardins potagers auxquels s'ajoutait le vignoble.

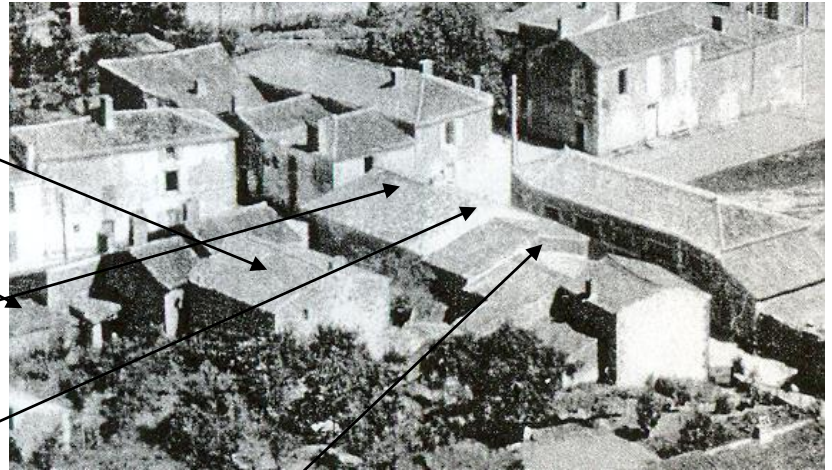


Type classique d'un modeste **Prieuré** →

Et surtout, le Prieuré (la communauté) investit dans des équipements qui améliorent le rendement, fournissant des charrues, construisant des « moulins à eau », en remplacement des « meules à grains » (voir ci-dessous les moulins à eau de l'époque médiévale), probablement installé soit à *Foulet* ou à *Pruneau* situés proche des *Bois Prieur*, des pressoirs à huile ou à vin en remplacement du foulage (avec les pieds).

Le **Prieuré** vue aérienne : →

le bâtiment à l'ouest, juste devant les arbres, est celui qui a encore la porte du XVIème avec son escalier et deux fenêtres romanes ; au-dessus, à sa gauche, on aperçoit le four – aujourd'hui démolì - en bordure de la *rue de la Chapelle*, côté jadis fermé ; à l'est à droite, un grand bâtiment donnant sur la cour mais aussi à l'angle de la *rue de la Chapelle* et de la *rue du Prieuré* ; c'est dans celui, après et du côté de la *rue du Prieuré*, que se trouve une belle fenêtre gothique puis dans un bâtiment en-dessous un « *canonnier* » dont nous reparlerons. On remarquera que les bâtiments du Prieuré, à l'exemple du modèle type de ce genre d'institution (présenté juste au-dessus) sont disposés autour d'une cour : les terres cultivables s'étaient, en-dessous de cet ensemble et en pente douce.



appelées « *dîmes* » qui lui était dues (c'était le même principe que pour celles dues au seigneur local).

Un **moulin à eau** médiéval →

Le Prieuré possède, naturellement des terres labourables, quelque fois situées un peu plus loin (quand c'est le cas, elles sont subdivisées en parcelles autonomes et surtout possèdent des points d'eaux attenants), et naturellement des bois et des parcelles pour les ruches. L'exploitation du miel est très importante



Chaque Prieuré (de chaque village) possède surtout son « *four à ban* » (en plus de celui du seigneur local), qui est affermé ; il y a des commissaires établis au régime et gouvernement des « *fruits et revenus* » du four à ban (pour cuire le pain) audit prieuré. Néanmoins, comme c'était avant tout un ensemble agricole, naturellement, la grange monastique est attenante à l'enclos voire très proche ; c'était le lieu où les moines et leurs associés rassemblaient sur un « *monceau commun* », selon la formule d'alors, leurs récoltes. Mais, cette « *grange* », l'un des bâtiments le plus important du Prieuré, était appelée également « *grange dîmeresse* », car elle recevait également toutes les redevances en nature,

pour les religieux car elle n'était pas accordée à tout le monde pas plus d'ailleurs que le droit au pigeonier. p. 1623

Les bois du Prieuré, appelés à l'origine : **Bois Prieur** (que l'on connaît encore sous le nom de **Bois Priou** : 3 parcelles A71 (70 ares 80), 72 (2 h 64 a80 cité encore en 1832), 73, plus les *Champs Priou* 78, 79, 80, 81 = 1 h 55a 70 plus *Pré Prieur* 31 a90) se trouvaient situés le long de la rivière *Mère*, au nord du plateau du bourg, pas très loin du lieu dit *Pruneau*, et entre le *Chênétord* (ou Chêneteau) et le lieu-dit *Foulet* où se trouvait justement un moulin à eau qui était, je le pense, le *moulin du Prieuré*. Ces bois ont échappés au défrichement gaulois et à ceux du VII au Xème siècle. Le *Bois Priou* (ou *bois du Prieur*) sera acheté le 2 avril 1791, comme « *Bien National* » par *Delle Bernardeau Julie*, preuve que ces terres appartenaient encore à l'Eglise à ce moment-là !

Parmi les autres terres : les vignes. Dès les premiers siècles du christianisme, les abbés et les moines des monastères se transforment en viticulteurs et cultivent de la vigne. Ils vont développer les vignobles d'origine gallo-romaine épargnés par les invasions barbares ou créer de toutes pièces des vignobles sur des terres vierges (les monastères ou les prieurés, leurs annexes, qui se développent entre le 9^e et le 13^e siècle, font une grande consommation de vin. Il est utilisé pour la liturgie, mais figure également au menu des monastères).



On retrouve sur Mervent : les *Vignauds* (vers les *Loges* et l'*Erable* parcelles n^{os}), le *Fief aux moines* ainsi que le *Fief de l'étang* (vers la *Cornelière* qui dépendait, lui, certainement du *couvent des Robinières*), le *Fief de la*

Croix-Biraud (ou la *Croix-Méraud* touche le *Nay*), *Bel Air* (vers la *Logette*), *Fief des Ceppes* (vers la *Clavelière*), les *Cendrillères* (à la *Petite Perrure*), etc. Tous ces fiefs ont été créés par les moines qui excellaient dans la pratique œnologique. Puis par la suite, et beaucoup plus tard, ils seront donnés à exploiter à des tenanciers.



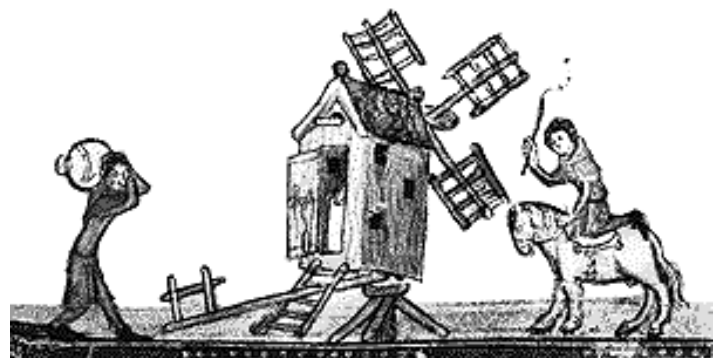
Tous ces dons, ces biens fonciers étaient en général légués par les seigneurs locaux, et directement mis en valeur par les frères religieux :

terres, prés, vignes, « *mottes* » (?), maisons, moulins, bois, cens, rentes en monnaie et en blé, droit de chauffage (prise de bois en forêt ainsi que, beaucoup plus tard, Geoffroy II de Lusignan, alors seigneur de Meuvent, en donna l'*usage* ou le droit de prendre dans ses propres forêts, le bois nécessaire aux religieux de St-Thomas de Fontenay), bois pour la construction de maisons et de moulins à eau et à vent (déjà) de « *panage* » (pour la farine destinée à la fabrication du pain), plus un droit de nourriture de vingt porcs dans la partie désignée de la forêt appartenant souvent aux donateurs.

L'exploitation agricole est confiée à des frères convers secondés par des ouvriers agricoles, plus des « *grangiers* » (ceux qui travaillent à la grange), plus éventuellement quelques *moines de chœur* et aussi souvent les chapelains.

Mais, conformément à la Règle, l'ensemble des *moines de chœur* participe aussi aux travaux des champs dans la mesure où cela n'entrave pas la célébration de l'office divin ; à moins qu'ils ne soient

employés à d'autres travaux. En période de moissons, il peut arriver que toute la communauté soit tellement occupée à rentrer l'indispensable récolte, que pendant quelques jours on ne célèbre même plus ni les offices ni même la messe à l'église. Mais, avant tout, la mission de l'établissement du Prieuré est définie dans une notice rédigée peu après la fondation : « *un hôtel pour loger les pauvres et recevoir les malades et les faibles* », un acte de procédure précise, d'autre part,



que « *les pauvres y sont reçus, chauffés et nourris* ».

Ce dernier document fait connaître en outre les services religieux : « *de fondation, dans cette maison aumônière, chaque jour deux grands messes, matines, vêpres et toutes les heures canoniales et les vigiles des morts sont célébrées et chantées, avec tout autre service habituel pour une église* ». Tout appel ou rappel à la prière ou au travail est fait au son de la cloche (ou des cloches). Cet élément de la vie des moines rythme les journées.

Cette obligation d'aider les pauvres perdurera relativement longtemps car elle est la contrepartie des dons reçus, ainsi toujours encore : en 1501, la comtesse de Dunois, dame de Parthenay, rappelait que « *le prieuré du Bois d'Alonne (proche de l'Absie dont il a été question dans le bulletin n° 53 la Cornelière) dépendant de Grand Mont (prieuré de Grammont) a été fondé à charge de faire l'aumône trois fois par semaine au premier coup des vespres* ». Aussi, dès qu'ils entendaient sonner la cloche, les pauvres s'avançaient à la porte de l'église.

La responsabilité du Prieur est énorme : gestion de l'établissement, commandement des religieux qu'on nomme le clergé régulier, parce qu'il obéit à une règle, ainsi que l'on voit (ci-après) et d'après une chronique ancienne : « *Vous serez novices pendant deux ans, vous ne deviendrez moines qu'après ce délai. Vous ferez alors vœu de pauvreté, de travail et d'obéissance. Votre chef élu par tous, c'est moi. Je vous avertis que le cachot punira les fautes. Car si, dans beaucoup de monastères, on oublie l'obéissance à la règle, ici, je veux qu'on respecte ses vœux. La première des sept prières de la journée a lieu*



à 2 heures du matin. On doit travailler de six à sept heures par jour, soit aux champs, soit aux ateliers, à l'hostellerie ou à la bibliothèque où des moines assis ou debout sont occupés à recopier des manuscrits, ou enregistrent les actes de naissances au moment du baptême, ainsi que les mariages et les décès dans les villages environnants (futur état civil). D'autres écrivent l'histoire de notre temps. Grâce à ces chroniques, les générations futures connaîtront les grands événements de notre époque. Nous avons ici une école pour quelques fils de paysans intelligents. C'est la seule qui existe à des lieues à la ronde. Les heures de repos sont consacrées à la lecture. Personne ne doit se plaindre de la nourriture, ni des châtiments. Le sommeil ne dure que quelques heures, et il faut dormir vêtu et chaussé. Personne ne doit posséder rien en propre. Au réfectoire, on mange en silence en écoutant une lecture pieuse .C'est notre rôle d'être charitables. Trois fois par semaine, l'aumônier distribue à des dizaines de pauvres, une livre de pain fait d'un mélange de farine de seigle, d'orge et d'avoine. Mais quel que soit le jour où ils se présentent, nous donnons également une livre de pain rassi aux pauvres passants, étrangers au pays. Car nous devons pratiquer l'hospitalité envers tout chrétien qui demande, et surtout aux pèlerins.

Les nobles sont hébergés dans ce beau bâtiment que vous voyez en dehors de l'enceinte, et les piétons et les mendiants sont reçus par l'aumônier dans cette grande bâtisse. Nous n'avons pas tant de richesses que les grandes abbayes de notre ordre, qui abritent plusieurs centaines de moines, possèdent vingt mille serfs, et autour duquel une ville s'est fondée. Nous n'avons à nous qu'un gros village à gérer, qui porte le nom de notre saint patron, mais nous possédons déjà ici d'importants biens. Nous en acquérons chaque jour par notre travail ; nous avons défriché la forêt, semé et planté. Nous vendons une partie de nos récoltes.

Tonsure d'un jeune moine →

En outre, nous recevons de nombreux dons : des paysans nous donnent leurs biens pour se mettre sous notre protection. Ils reçoivent en retour le logement, l'habillement, la nourriture. D'autres nous font des donations de terres, de récoltes ou d'animaux pour avoir part à nos prières et à nos messes ; des seigneurs se



montrent généreux pour se faire pardonner leurs crimes ». Commandement d'un prieur à sa communauté !

p. 1625



Dès, la proclamation de la Trêve de Dieu, accord de paix ponctuel, l'Eglise a interdit aux nobles de faire la guerre du mercredi soir au lundi matin ; de plus, elle a défendu à ceux-ci de maltraiter certaines personnes dont notamment les moines laborieux et leur a fait juré : « *Je n'envahirai pas les églises, je n'attaquerai pas le clergé, je n'enlèverai ni vache, ni cheval, je n'arrêterai pas les paysans, et ne les fouetterai pas pour leur voler leur argent ; je ne déracinerai pas les vignes, ni n'incendierai les maisons* ». Des mesures propres à protéger aussi la population voisine qui travaillent pour le Prieuré.

Les biens fonciers des Prieurés s'accumulent au fil du temps suite à des dons fréquents (c'est surtout aux environs de l'an 1.000 que leur richesse s'est accrue. Beaucoup de seigneurs et de manants croyaient à la fin du monde, et pour gagner le ciel, ont tout donné ou vendu à bas prix). Les comptes en sont tenus régulièrement. Cependant, l'aveu est quand même fait, au donataire, pour certains de leur domaine, ainsi pour exemple : le Prieur de St-Cyr des Gâts, Arnaud Geoffre, aussi curé, fait le 10 juin 1547, la déclaration des domaines tenus par lui, en franche aumône (sans redevance), à la baronnie de Vouvant. A cet acte est ajouté « *une copie d'une charte de Valence, dame de Vouvant* » (Eustachie de Valence, appelée aussi **Dame de Mervent**, nièce de Geoffroy II de Lusignan, seigneur de Mervent, et l'épouse en 1247 d'Hugues II sire de Parthenay ; elle possédait bien sûr également la baronnie de Mervent ; cette copie date du début du 13^e s.), et par lequel acte, « *elle donnait itérativement (répétitivement) audit prieur du lieu et aux chanoines, le droit de garenne tant pour lapins que pour lièvres dans tous ses bois de St-Cyr* ».

Sceau d'Eustache de Valence →

Les responsables successifs d'un Prieuré conservaient bien précieusement les actes des donations qu'ils avaient reçues précédemment voir en des « *temps immémoriaux* », comme ci-dessus.

Les immenses biens fonciers des Prieurés étaient souvent, néanmoins, l'objet de litiges, ainsi : certains seigneurs revendiquèrent injustement, parfois, les biens d'un prieuré ainsi que ce fut le cas avec Sebrand Chabot, seigneur de Mervent, « *qui prétendait avoir des droits sur l'abbaye de Maillezais et par là même sur le Prieuré de*

Mervent qui en dépendait » (un procès eut lieu le 2 février 1151 et où il fut débouté – voir bull. n° 46 le *Château de Mervent*).

En 1200 (BM de Poitiers Mss 381 folio 128), dans un acte, il est fait mention « *de 30 sous que le Prieur de Mervent devra verser à l'évêque de Poitiers (le diocèse dont faisait partie alors Mervent) lors de sa visite au Prieuré* », tandis que le 1^{er} juillet 1232 (BN manuscrit en latin, 4892 folio 209) « *Geoffroy II de Lusignan, seigneur de Mervent et Vouvant, renonce aux droits qu'il prétendait sur le Prieuré de Mervent* ».

← Eglise St-Rémi de Pissot

La légitimation d'un Prieuré dépendait de la possession de l'acte de fondation, comme suit : Joseph de La Tour, écuyer, prieur de St-Pierre de Réaumur, fait le 19 décembre 1547, une déclaration à Jean de Brillac, conseiller en la sénéchaussée de Poitiers, commissaire en cette partie, pour des domaines dépendants de ce prieuré, et dit « *qu'il ne possède aucun titre de fondation de son prieuré, qu'il n'a point connaissance (pourtant) qu'il soit chargé d'autres services divins que celui qu'il acquitte* » (C 546bis archives Vienne Fief mouvant de la baronnie de Mervent et Vouvant).

Pendant de nombreuses années certains petits seigneurs locaux tenteront d'usurper des droits accordés jadis aux religieux, ainsi encore beaucoup plus tard : le 16 octobre 1716, une noble dame de Pissotte, revendique au prieur de St-Rémi de Pissot, Mathurin Renou, aussi curé, « *des domaines dépendants de la Cure de St-Rémi, tenus du même seigneur en franche aumône par le même curé* », et un acte est alors dressé pour légitimer la réclamation : « *Mémoires tendant à combattre les prétentions de Suzanne Renée Mauras, veuve de Jean de Massogne, écuyer, seigneur*



Parce que son installation se situe à peu près à la même époque, elle présente de grandes similitudes avec l'organisation d'un prieuré. Le prieur à la charge d'une communauté religieuse seulement tandis que la léproserie qu'on appelle aussi « *maladrerie* », issu du mot « *ladre* » (lépreux), a la charge des nombreux malades qui viennent s'y installer pour y vivre parfois à vie.

Revenons maintenant au **Prieuré** et à sa composition à peu près identique à celle d'une léproserie ou maladrerie.

On remarque bien la forme de la cour n° 161, entourée de bâtiments, et dont ceux en bordure de la *rue de la chapelle* n°s 156, 57, 58, 59, 60, ceux en bordure de la *rue du Prieuré* n°s 162, 63, 64, et ceux plus bas n°s 165, 66, 67. La cour était alors carrée et probablement entouré d'un cloître.

← Le Prieuré : plan 1844

Sur le plan cadastral de 1810, l'ensemble des terres dites le « *Prieuré* » est peu morcelé mais ce plan-là donne peu de détails. Sur celui de 1844, on devine tout à fait la forme de cet établissement ainsi qu'était conçu un prieuré, et décrit plus haut (le *prieuré de Mervent* se trouve aux n°s 2, 6, 10, 12, 20 *rue du Prieuré* plus dans sa cour, le n° 3 *rue de la Chapelle*).

Ce qui est très spécifique, et que l'on remarque très bien sur le plan de 1844, c'est que le bourg est partagé, en deux parties (voir plus haut p. 1617), par l'axe routier originel, important, qui va de la *Chapelle* et rejoignant le *pont de la Vallée* (comprenant, aujourd'hui, la *rue de la Chapelle* et la *rue de la Vallée*). L'immense partie au sud de cet axe englobe tous les biens primitifs de l'Eglise et de ses religieux, dont le Prieuré et la Cure (que nous verrons plus loin).

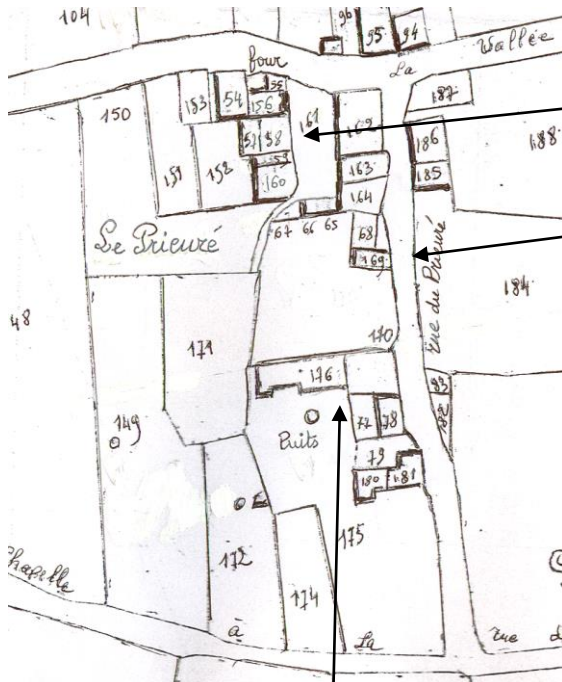
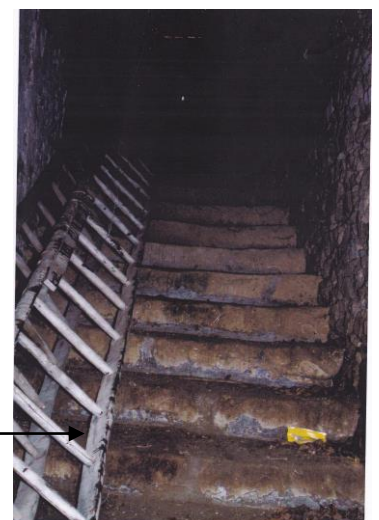
Examinons minutieusement les plans et les vues aériennes : l'ensemble (et surtout la cour) a, aujourd'hui, une forme un peu rectangulaire du fait de la disparition de bâtiments qui se trouvaient, au nord, le long de l'axe routier. Si ceux-ci existaient encore, nous aurions alors une cour carrée à la manière d'un cloître.

Le Prieuré avait (a toujours) son ouverture (où se tenait le *père portier*) donnant au nord et donc sur la *rue de la Chapelle*. L'ensemble des bâtiments (pouvait faire 70 m de long) est bien ramassé autour de la cour (l'ancien cloître, était alors fermé) tandis qu'aujourd'hui, cette cour est totalement ouverte sur la *rue de la Chapelle*. Tout cet ensemble est parfois cité : « *Logis du Prieuré* » (Logis Prieural) parce qu'il était le logis du Prieur. Les bâtiments des convers sont le plus souvent placés contre la galerie ouest du cloître, un passage (petit chemin) qui leur était réservé, débouchait non loin de l'église.

Voici, les n°s des parcelles du *Prieuré* et ses dépendances : 148 *terre de l'Ouche du Prieuré*, 149 idem, 150 *jardin du Prieuré*, 151, 152, 153 *jardins du Prieuré*, 154 *maison et cour* (qui porte aujourd'hui le n° 3 de la *rue de la Chapelle*), ensemble appartenant au n° 155 le *four* (c'est ici que se tenait donc le *four banal* à l'entrée même du *Prieuré* et situé sur le bord de l'axe routier ; ce dernier a été écroulé il y a une bonne dizaine d'années) et sa *cour* ; en 156, 157 (l'étage), 158 se trouve une *maison à étage*.

Le **Prieuré** : vu du côté cour →

On y accède encore par la magnifique porte du XVIème, toujours en état, donnant sur un petit hall. L'étage est desservi par un vénérable escalier de pierre, de la même époque, et qui dessert des



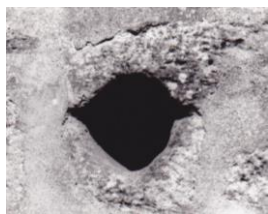
chambres hautes (en 1844, l'escalier n° 159 était en indivis entre 2 familles).

p. 1628



Fenêtre gothique côté rue du Prieuré →

C'est dans cet immeuble (n° 6 rue du Prieuré), faisant aussi partie de cet ensemble, appartenant jadis aux moines, que se trouve une dernière curiosité : un « canonnier » (provenant peut-être du château). C'est un boyau, profond de presque un mètre, à peine 30 cm de



← Canonnier côté rue du Prieuré

diamètre, taillé en biais, dans lequel on introduisait une arme à feu, permettant de tirer sans être touché. Mais ces derniers éléments sont-ils d'origine ou ont-ils été rapportés ?

Reprenons notre énumération : 165, 166 toits (divers toits : à cochons, à poules), mais autrefois probablement une partie des édifices des religieux, en 167 jardin, en 168 une autre grange, puis en 169 un autre four et sa cour (totalement disparus) et à l'extérieur du quadrilatère du Prieuré. En 170, le jardin du four, 171 le jardin de derrière, 172 jardin du puits ; ici se trouve une autre série de bâtiments toujours dits du « Prieuré » ; 173, encore un four (attenant au n° 176), 174 jardin du puits, 175 le Verger de la porte ; ici nous nous trouvons le long de l'enceinte médiévale (marquée par le tracé du chemin de la Chapelle à la rue des Juifs) et à une intersection celle de la rue du Prieuré, très pentue, et celle de la rue des Juifs presque plate au moins pour le moment. A cet endroit, il y avait probablement une porte (comme l'indique le nom de ce verger) permettant de sortir et d'accéder aux coteaux (autrefois couverts en partie de vignes ; il y avait encore un peu de vignoble fin 1890) ou prendre un chemin qui descendait au Moulinneuf puis par un gué permettait de remonter en forêt en direction de l'Orbrie et Fontenay.

Le long de la rue du Prieuré, à mi-pente, sur la gauche en montant, encore des bâtiments faisant partie des édifices des religieux (là pouvait se trouver la grange à réserves devenu bâtiments d'habitation et d'exploitation) : en 176 maison et cour, 177 maison, ces deux dernières donnant dans la cour intérieure où se trouve un autre puits ; en 178, ouvrant directement sur la rue du Prieuré, une autre maison (aujourd'hui portant le n° 10 rue du Prieuré, ayant appartenu à François Michot, qui l'a acheté après la Révolution, et dont je suis la descendante ; j'y ai vécu toute mon enfance avec mes grands-parents maternels : Marthe et Etienne Bagué, dont la maman, née Michot, était la petite fille de François) sans cour mais dont les dépendances se trouvait en face, de l'autre côté de la rue (n°s 182, 83).

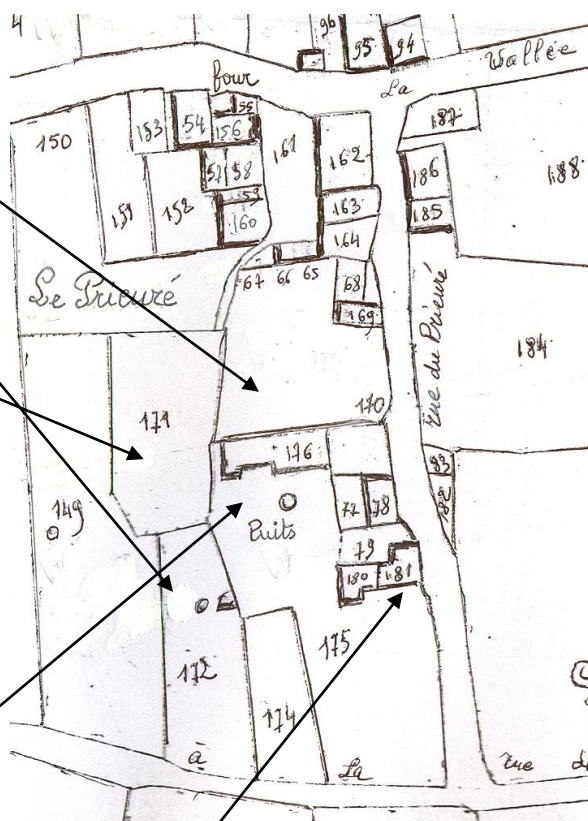
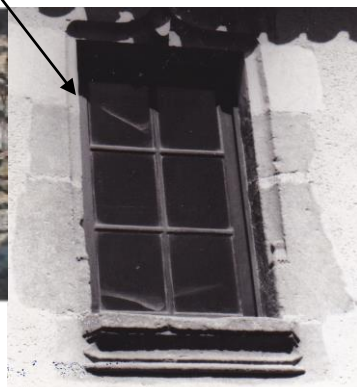
Ces deux dépendances, justement, s'appellent la « Fumerie » (il y avait deux fumeries à Mervent) : la



Sur la façade, on peut y voir encore deux fenêtres romanes ; toujours sur le côté ouest, au fond, 160 et 161 maison et cour.

← Fenêtre romane et Porte du XVI^e-XVII^eme

Coté Est, et donnant sur la rue de la Chapelle, mais aussi sur la rue du Prieuré : le n° 162 du plan 1844, maison et grange (n° 2 de la rue du Prieuré) où se trouve une vénérable « fenêtre antique » donnant dans la rue du Prieuré (mais peut-être rapportée) puis enfin en 163, 164, maison et grange, on remarque une autre fenêtre du XVI^eme (mais peut-être aussi rapportée) qui était sans doute, vu sa taille, une « fenêtre à meneaux ».



182 est dite « *loge et cour* » et l'autre « *cour* ». En 180, bâtiment (où se trouvait un cellier très ancien p. 1629



mais ne datant pas forcément de cette époque lointaine ; le *cellérier* est celui qui a la charge du *cellier*) puis en 181, une maison (en 1844, mais de construction fort ancienne).

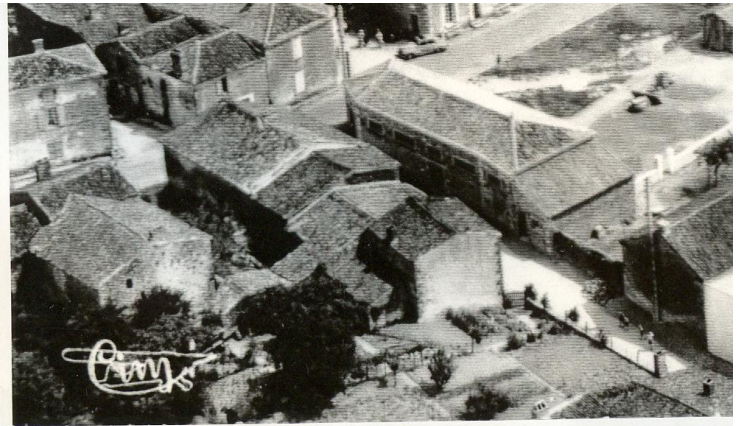
Une « *fumerie* » était un bâtiment essentiel car le sel était très onéreux et pour conserver viandes et poissons, on les fumait. Soit dans un lieu spécial pour les grosses quantités, la *fumerie*, soit dans le foyer de la cuisine puisqu'il y avait toujours du feu, hiver comme été. C'était l'un des meilleurs moyens de conservation.

Nous avons vu les différents bâtiments dépendants du Prieuré. Ils ont été modifiés au fil du temps mais la structure de base est restée à peu près la même.

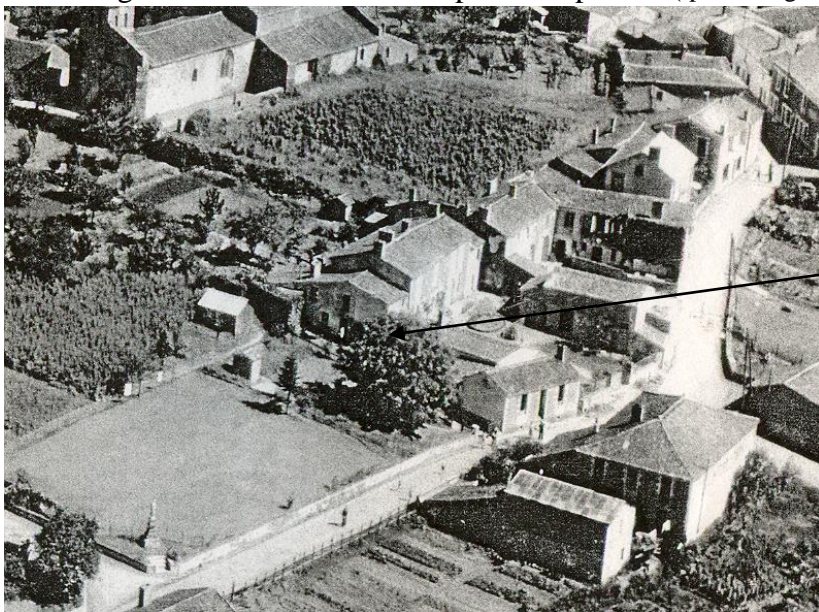
Même si certains prieurs et leurs religieux se sont retirés à la « *Maison-Mère* », ils perçoivent néanmoins (jusqu'à la Révolution) les revenus dits de la « *Ferme du Prieuré* », sur les biens qu'ils détiennent depuis des temps immémoriaux. En général, le *Prieuré* (et ses terres) est affermé au curé du lieu à revanche pour lui d'assurer le service divin au sein de la paroisse.

Le *Prieuré* de Mervent →

Mais beaucoup plus tard, ce seront des particuliers qui en seront « *fermiers* ». Il est important de connaître la liste des curés (ou prêtre desservant qui ne profite pas forcément des revenus de la *Cure*) qui profitent des *revenus du Prieuré*, puis, plus loin, au moment de l'histoire de la *Cure*, la liste des prêtres, curés de Mervent, et qui profiteront des *revenus de la Cure* (et parfois des deux à la fois : *Pieuré* et *Cure*). Un prieuré rural, comme celui de Mervent (et dans presque toutes les paroisses), est sous la dépendance directe de son abbaye (il s'agit de Maillezais), qui, soit a fondé celui-ci, soit l'a obtenu en donation.



Ce n'est qu'à partir du XVIème qu'on commence à trouver quelques actes qui mentionnent ces mises en fermage et surtout les noms des premiers prêtres (pas de registre des BMS sur Mervent avant 1688) ou curés



bénéficiant des revenus du Prieuré.

Les deux plus anciens religieux connu sur Mervent sont « *Messires Jehan Pizon et Jacques Pinaud, prêtres, demeurant à Mervent* » (selon le Pouillé du diocèse de Maillezais qui commence dès 1648).

← La (petite) *Cure* de Mervent

En 1568 : « *Jehan Pizon, prêtre, demeurant à Mervent ainsi que Jacques Pinaud, demeurant à Mesrevent (sic), prenaient à ferme le 2 juin 1568 de M^o Nicolas Dupont (qui agit pour, et devant, Nicolas Misère, notaire à Fontenay), au nom du Prieur de Mesrevent, les **maisons, terres et revenus dudit Prieuré** dont ils s'engageaient à faire le service divin* » (Maillaud Tome 2, Poytier p. 7 et Maillaud, famille

Pizon).

Précédemment, le 19 juillet 1557, Jehan Pizon était prêtre - vicaire de Notre-Dame de Fontenay, où il est présent à la lecture du testament de Marie Robert, épouse de Nicolas Lamour, procureur et praticien demeurant à Fontenay. *Messire Jehan Pizon*, est membre de cette grande et aisée famille Pizon installée à la *Poupardière* et aux *Ouillères* de Mervent et dont certains membres seront pourtant, plus tard, de la R.P.R. (religion prétendue réformée), religion, qui s'installe durablement dans notre paroisse comptant de nombreux membres surtout dans les familles les plus aisées. Ce curé afferme ledit « *Prieuré* » avec un associé, le sieur

Jacques Pineau, qui quelques années plus tard, est dit aussi « prêtre » ; il fait partie lui aussi d'une p. **1630** grande et aisée famille de « riches paysans », installée beaucoup plus tard au Nay puis à la *Citardière* (l'un de ses membres sera maire au moment de la Révolution).



Il est bien connu que, dans la mesure du possible, les prêtres demandaient à prendre leurs charges au plus près de leurs familles. Souvent issu de la classe moyenne, enfant du pays ou d'un village proche, fixé dans une même paroisse pendant des décennies si ce n'est jusqu'à la fin de sa vie, le curé de campagne partage les intérêts et les soucis des habitants de sa paroisse ; c'est lui qui peut les assister, avec l'aide de la *Fabrique* (association de notables qui gèrent les biens temporels de l'église du lieu) du village, lors des famines, des hivers trop rudes ou tout au long des misères quotidiennes.

Hélas, sur cet extrait de document, il n'est pas fait mention du nom du *Prieur* qui, d'ailleurs, ne demeure pas à Mervent. Par contre, on remarque l'importance qui est donnée au prêtre puisqu'il est nommé « *Messire* ». N'oublions pas que c'est un notable.

Le 17 février 1584, « **Macayre Bouildron**, prêtre, curé de Mervent, fait un don en faveur de Michel Merlin, clerc, fils de Jehan Merlin et de Guillemette Pendhonet, demeurant en la paroisse de Damessac au diocèse de Nantes, qui a déclaré son désir et intention d'être pourvu et reçu aux Saints Ordres de Prêtrise » (3 E 37/245 – 5, Etude A (3 E 35) Notaire Claude Rousseau à Fontenay). Curé de la paroisse de 1583 à 1591 (demeure dans sa *Cure*),

il afferme lui aussi le prieuré (qui lui est voisin) au commissaire nommé par le Prieur dont, hélas, ni le nom ni le domicile ne sont mentionnés.

En 1586, un second curé aussi prieur est mentionné (3 E 35 et 3 E 35/9 et 3 E 35/5 et Etude A Notaire François Mesnard) : « *Nicolas Dupont*, procureur du roi en l'élection de Fontenay, comme procureur du **prieur de Mervent**, afferme le 25 juin 1586, pour cinq ans à **Michel Meslin**, prêtre, demeurant à Mervent, les **fruits dudit prieuré**, à charge d'y faire le service divin » (3 E 35/9 - Etude A (3 E 35) François Mesnard notaire à Fontenay).

Fenêtre romane : derrière le bâtiment →

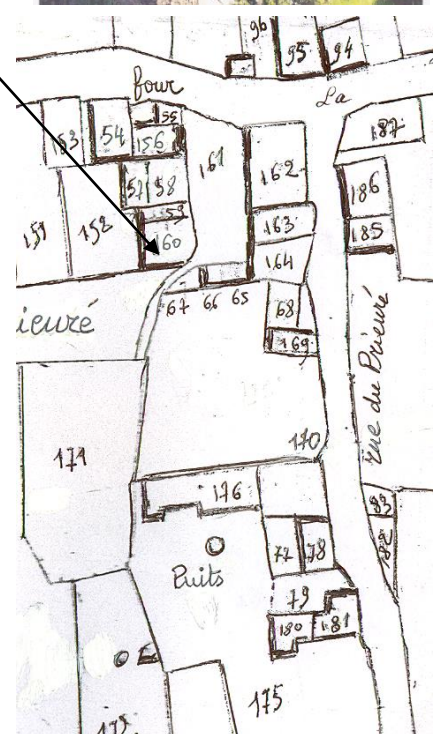
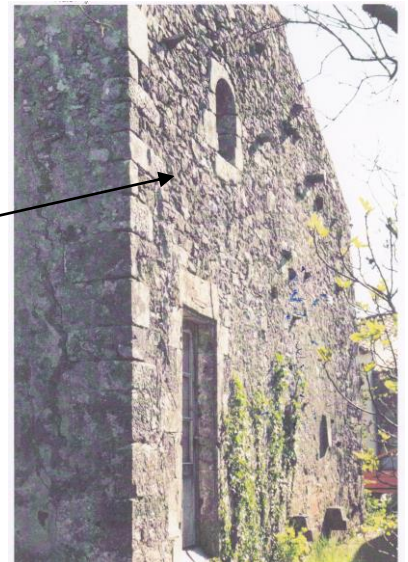
Ces « *affermages* », avec des intermédiaires, sont donc des pratiques courantes.

Messire Michel Meslin est prêtre curé de Mervent en 1588 (jusqu'en 1591), mais il a des problèmes à cause d'une charge (ou bien) à cause justement des terres du Prieuré ? Il est en procès le 8 septembre 1588 (Robert notaire Fontenay - Maillaud T 1 famille Bran), ainsi que plusieurs autres habitants de Mervent dont : André Potereau (cordonnier au bourg), Jehan Texereau, Pierre Maryonneau, Pierre Mercier (bourg), Morice Guesdon (sergent royal au bourg dont la famille achètera plus tard, justement, le Prieuré), Morice Giraud (bourg ?), Guillaume Rossard (marchand au bourg ?), Jacques Aubonneau (moulin à tan ?), Thomas Chaigneau, Estienne Texereau, Laurent Pyon, et contre Marie Bran, *dame de la Chauvière* (alors qui, en 1589, avait acheté la métairie de la *Chauvière*, et possédait déjà une autre métairie à *St-Thomas* et peut-être déjà aussi la *Chalandrie*) ; elle est l'épouse de *Sire François Durand*, *sieur de la Chalandrie* et son descendant, François, sera aussi *fermier du Prieuré*, comme nous le verrons plus loin.

Voici l'acte : « *Marye Brande*, *dame de la Chauvyere*, demeurant au bourg de Longèves, a procès contre divers habitants de Mervent (est-ce, entre autre, les tenanciers du *Logis de Chalandry* ou de la *Chauvière* ?), et contre **Michel Meslyn**, prêtre, curé de Mervent » (Etude A (3 E 35) Notaire Claude Rousseau – Maillaud T 1 Bran).

Tous ces actes notariés sont très intéressants car ils nous apportent des éléments nouveaux, des noms oubliés, entre autres (hélas, je n'ai pu encore me procurer l'intégral de ces actes. Je laisse ce soin aux futures générations qui pourront, peut-être alors, compléter mes travaux). A partir de ces années-là, on commence donc à parler de prêtre-curé, mais il est plus rarement fait mention d'un prieur et seulement que des fermages des terres du Prieuré.

Le 21 mars 1592 (ADV 3 E 37/254 devant Robert notaire à Fontenay,

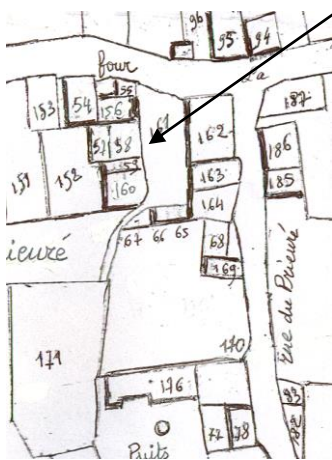




(ce Jehan Poytier est parent avec Dame Marguerite Poictier, épouse de Sire Jehan Cherbonneau et, le 31 mars 1601 (Mesnard notaire Fontenay – Maillaud T notes Cherbonneau, Maillaud T 2 notes Poytier), elle demeurait en la maison noble de Puy-chabot p/sse de l'Orbrie, tandis que le 4 avril 1618, Dame Marguerite Poytier (= Guillaume Poytier de Fontenay), demeurait au bourg de l'Orbrie, et toujours femme de Me Jehan Cherbonneau, elle révoquait un testament fait en 1603. Son demi-frère, Jehan Poytier, sieur de la Regnardière psse de l'Orbrie, sergent royal en l'élection de Fontenay, était également le 21 mars 1592 (Robert notaire Fontenay) **fermier des Prieurés** et Mervent et de la Chapelle-Béraud, et donnait à ferme pour 4 ans à Messire René Poulin prêtre, curé de Mervent, et y demeurant le temporel dudit prieuré de Mervent), **sergent royal à Fontenay, fermier des prieurés de Mervent et de la Chapelle Beraud** (voir bull. n° 53 p. 1448), **afferme à René Poulin, prêtre, curé de Mervent et y demeurant, pour quatre ans, le revenu temporel dudit prieuré de Mervent** ».

← **Porte XVI-XVIIème du Prieuré** et dessus fenêtr romane (parcelle n° 158)

René Poullain (sic) est curé de Mervent en 1592 (à 1595). Mais Messire René Poulin quitte Mervent pour une paroisse limitrophe, où le 26 août 1595 (3 E 36/80 Etude C (3 E 36) Notaire Jehan Lymonneau - vue 348) : « *René Poulin, prêtre, curé de Mervent, demeurant à L'Orbrie, donne procuration pour résigner entre les mains de l'évêque de Maillezais sa dite cure de Mervent, pour en pourvoir Jehan Hillerin, y demeurant, comme homme idoine et capable de ladite charge* ». Il promet aussi de « *faire le service divin à St-Michel-le-Clouc* ».



Puis, quelques années plus tard, il s'installe à Pissotte où (le 28 janvier 1604) il prend possession du « *bénéfice* » (revenus) d'une chapellenie (3 E 37/270, Etude F (3 E 37) Notaire Jehan Robert) : « *René Poulin, prêtre, chapelain de la chapelle fondée par feus Mathurin Souillet et Catherine Royne, desservie en l'église paroissiale de Saint Rémi de Pissotte, donne procuration pour en prendre possession réelle et actuelle* », qu'il va à nouveau quitter (3 septembre 1605, Charrieu not Fontenay) mais où alors, il est dit « *demeurant à l'Orbrie* », s'engage « *et promet de faire le service divin et administrer les sacrements en l'église de St-Michel-le-Clouc* ».

Logiquement, un Prieur est tenu d'assurer un office divin. Mais est-ce le cas pour le Prieur de Mervent, ainsi que le fait celui de Vouvant, comme le montre l'acte qui suit : 8 mars 1595 (3 E 36/80 - vues 105 et 106 - Etude A (3 E 35) Notaire (1603-1639) Claude Rousseau) est fait un accord entre : « *Pierre Picoron, demeurant à Fontenay, comme procureur de frère Jehan Mosnier, religieux, prieur du prieuré de Notre-Dame de Vouvant, et Jehan Bouneau, prêtre, demeurant à Vouvant, qui fera pendant 2 ans, le service divin dû par ledit prieur en l'église de Vouvant, pour 60 écus sols par an, en 4 quartiers de 15 écus* ».

Il est toujours question du prieuré mais maintenant, le domaine de la Cure est également mentionné. Ce que nous verrons plus loin.

Jehan Hillerin avait pris la charge de curé en 1593 (jusqu'à 1607).

Le 15 novembre 1603 (ADV 3 E 37/269) : « *Thomas Mercier, voiturier demeurant au bourg de Mervent, vend une pièce de terre près du bourg, au fief du prieuré dudit lieu, à Gabriel Hillayrin, marchand mercier au bourg de Mervent, représenté par Jehan Hillayrin, prêtre de Mervent, son frère* ».

Pourtant, il y a toujours, dans la capitale, un Prieur, qui est responsable des biens du Prieuré de Mervent : en 1611, c'est Jehan Beguin, et en 1619 Jehan Binet.

Le Dimanche 15 mai 1611 (ADV 3 E 35/23) : « *Jacques Soullard, comme procureur de Jehan Beguin, prêtre, aumônier ordinaire du roi, prieur du prieuré de Mervent, diocèse de Maillezais, demeurant à Paris, prend possession réelle, civile et actuelle dudit prieuré en présence de Pierre Le Roux curé de ladite paroisse* ».



Le curé a donc encore changé, il s'agit maintenant de **Pierre Leroux**, mais pour peu de temps.

← **Le Logis de la Chaldrie** au bourg
Le 21 janvier 1619 (ADV 3 E 37/294 Etude F (3 E 37) Notaire Jehan Robert) : « *Bonadventure Bourguignon,*

religieux profès en l'abbaye de Maillezais, y demeurant, prieur du prieuré Notre-Dame d'Oléron, p. 1632 transporte à Nicolas Binet, sieur des Hayes, au nom de **Jehan Binet son frère** (Prieur du Prieuré de Mervent et clerc du diocèse de Tours, selon le Pouillé d'Alliot), demeurant à Paris, prieur, dudit prieuré sur résignation dudit Bourguignon il y a environ six semaines, ses droits à l'encontre d'Anthoine Cauzatges et Mathieu Alchues, se prétendant pourvus dudit prieuré (de Mervent), pour restitution des fruits dudit prieuré ».

Fenêtre romane : derrière le bâtiment →

Et, le même jour, 21 janvier 1619 (ADV 3 E 37/294) : « Nicolas Binet, sieur des Hayes, demeurant à Paris, comme procureur de son frère **Jehan Binet, prieur du prieuré de Mervent**, transige avec Renée Hours, veuve d'Esmery Nicolas, écuyer, sieur de la Tousche Pultaud (demeurante au **Logis Chalandry au bourg**) et tutrice de leurs enfants, et avec Gabriel Allard, serviteur dudit feu, demeurant à Mervent, pour qu'ils lui restituent 400 livres dues au prieuré ».

Prieuré : reconstitution Xme XIIIme siècles →

Le 5 octobre 1623 (ADV 3 E 37/303 devant Jehan Robert notaire Fontenay) : « **Jehan Binet, prieur du prieuré Saint Médard de Mervent, demeurant à Paris, étant à Fontenay, afferme pour quatre ans, au prix de six vingt livres par an, à Catherine Rainard, veuve de François Durand, sieur de Chalandry, le revenu temporel dudit prieuré** » (les Raynard et les Durand sont parents avec la famille Poictier citée plus haut, et qui était déjà fermier du Prieuré).

De plus, pour gérer ces biens, il y a des intermédiaires : des commissaires sont nommés. La gestion du Prieuré est très surveillée (ainsi qu'on peut le voir ci-après) et « plainte pouvait être faite » comme cela fut le cas pour le Prieuré de Vouvant : « Le 14 mars 1521, une enquête est faite par le Sénéchal de Vouvant en conséquence d'une plainte portée par le Procureur de la juridiction de ce lieu contres les commissaires chargés de la régie du Prieuré, lesquels **n'y faisaient point les réparations nécessaires et ne faisaient point d'aumônes, de telles sortes que plusieurs estoient affamez et en danger d'en mourir** » (sic) ; il est fait renvoi au Sénéchal du Poitou (archives Vienne, fief mouvant de la baronnie de Mervent & Vouvant C 539) et la sentence a lieu le 14 avril 1522 à Poitiers, qui condamne ces commissaires à faire les aumônes prescrites par une sentence du 22 mars précédent puis le 26 novembre 1523, un jugement de la même cour, ordonne aux commissaires sus-dits de rendre compte de leurs gestions aux prochaines assises de Fontenai (sic).

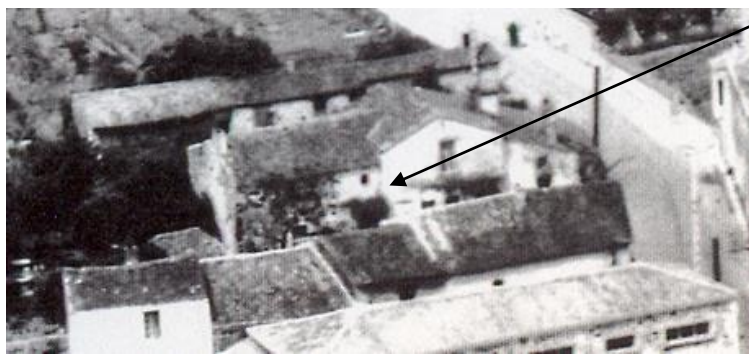
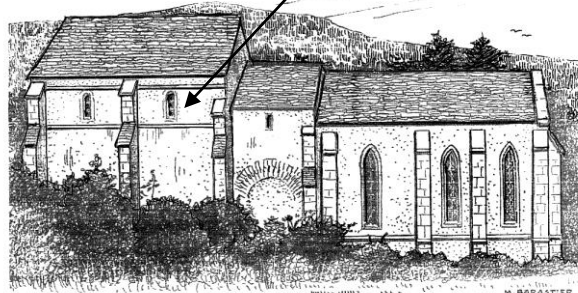
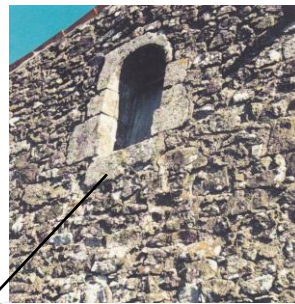
← Le Prieuré ci-dessous : la Cour et la Porte XVIème

La gestion des ces prieurés et les aveux, surtout, étaient très complexes, ainsi : le 8 juin 1547, « **procuration est faite d'Aimeri Voussard, ecuyer, prieur des Deffens** (paroisse de St-Cyr des

Gâts), pour recevoir les déclarations des tenanciers de son prieuré », afin d'en calculer le montant du fermage. Cette pratique de gestion des biens des religieux se fait partout : « **François Malleray, comme ayant charge d'André Malleray, sieur de Loricau, fermier de l'abbaye de l'Absie en Gâtine, afferme** (23 octobre 1610) pour 5 ans à **Jehan Merionneau, laboureur à charrue demeurant en la métairie de la Jaubretière** (située au-dessus de Pierre-Brune mais

faisant partie de la paroisse de Bourneau paroisse voisine de Mervent), ladite métairie dépendant de ladite abbaye ».

Ces fermages (ou revenus) permettent d'entretenir également et obligatoirement, sur les lieux, des prêtres ou desservants dont on a besoin, et donc en l'occurrence, un curé à Mervent pour la paroisse de **St-Médard de Mervent**. Il faut savoir qu'avant 1317 Mervent relevait du diocèse de Poitiers, puis après cette date de Maillezais, au XVIIème de La Rochelle et aujourd'hui du diocèse de Luçon.





Le Prieur d'une paroisse est bientôt dit « *prieur et curé* ». p. 1633

A quel moment se fait cet amalgame puisque l'on voit parfois l'un et l'autre en un même lieu ? Mais, bientôt, le curé sera seul aux commandes de sa paroisse. Il percevra les revenus du Prieuré (sur les maisons et terres en dépendant) et ceux de sa Cure (pareillement : maison et terre que cultive son domestique) plus naturellement ceux de la dîme, qui est un revenu bien distinct et non des moindres.

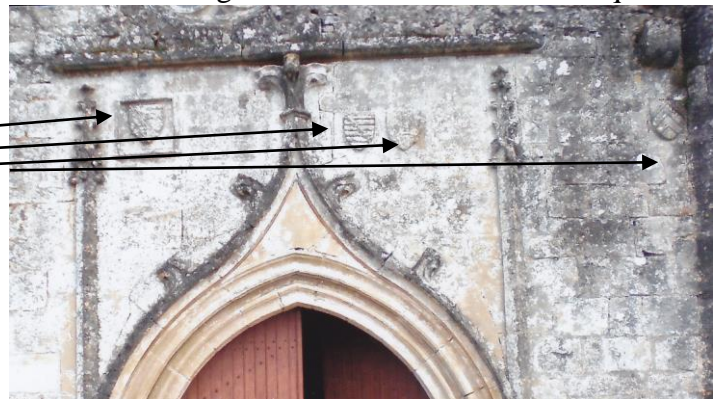
Origine de la dîme : Aux V^{ème} - VI^{ème} siècles, les grands propriétaires avaient construit des oratoires dans leurs domaines (le domaine c'est la *villa* gallo-romaine qui devient ensuite le village ; une chapelle antique existait au *village du Nay*, elle disparaîtra et sera refaite beaucoup plus tard – nous verrons cela lors d'un bulletin consacré à ce gros village). Ces oratoires privés ruraux, où des prêtres célébraient la messe, se multiplient pour la commodité de tous. Les raisons évoquées sont toujours les mêmes : la longueur des chemins, les dangers des forêts et des eaux. Les oratoires deviennent peu à peu des

églises paroissiales (mais pas forcément pour celle de gros hameaux) et c'est ainsi que les campagnes se couvrent de milliers d'églises rurales. Alors, les limites d'une paroisse se confondent avec celles de la *villa* ou *villae* (gallo-romaine) qui formera une paroisse (souvent une commune à part entière) portant un vocable, souvent celui de saints évêques mérovingiens.

L'église paroissiale de cette époque est souvent en bois (les églises en pierre apparaîtront plus tard). Elle est dotée de « *biens-fonds* » (de terres et immeubles fonciers) destinés à l'entretien du prêtre desservant. Elle doit avoir été consacrée par l'évêque ou avec sa permission. Le seigneur fondateur de l'église et ses descendants (ou patrons laïcs, alors, et presque jusqu'à la Révolution) nommaient le desservant et levaient, bien souvent hélas, les dîmes à leur profit, alors même que les dîmes sont en principe destinées à l'entretien du curé de la paroisse. Les patrons laïcs considéraient, alors, les églises paroissiales comme un élément de leur patrimoine et la dîme comme un revenu seigneurial. Ils faisaient d'ailleurs apposer leur « *blason* » au fronton de l'église (ce que nous verrons plus loin) afin de rappeler qu'il en était « *fondateur* » (et leurs descendants à la suite) ainsi que de leur titre de propriété. L'église et ses revenus (bien-fonds, dîmes, . .) sont parfois partagés entre plusieurs héritiers, vendus, échangés, ou cédés à titre de fief.

A partir des X^{ème} - XI^{ème} siècles, face aux assauts des réformateurs (monastiques et pontificaux) qui s'élèvent contre la mainmise des laïcs sur les églises paroissiales, les seigneurs laïcs abandonnent leur droit de patronage à des abbayes ou à des prieurés. Ces « *restitutions* » d'églises et de revenus ecclésiastiques sont souvent faites, alors, par des ventes ou des *rentes-prières* (le donateur demande aux moines des messes pour le repos de son âme).

Du fait de la présence de plusieurs blasons (de différents seigneurs : au nombre de quatre que nous reverrons plus loin), sur le fronton de notre église de Mervent, on peut, justement, penser que notre église était toujours restée sous la mainmise d'un seigneur laïc (entre autre les Lusignan, les Parthenay, Guy Girard de la Roussière, seigneur de *Cul-de-Bray*, pour le sûr, et un autre inconnu ; à revoir plus loin p. 1732, 33).



Cependant, hélas, la plupart des seigneurs veulent conserver les dîmes ce qui donne lieu parfois à de longs procès. Les dîmes, en effet, le plus souvent inféodées (les dîmes inféodées sont possédées par des laïcs à titre de fief, à la charge de foi et hommage), partagées entre de multiples ayants droit, sont inextricablement enchevêtrées aux divers droits seigneuriaux et souvent cédées à des vassaux.



Malgré tout, les « *restitutions* » d'églises sont très nombreuses car suite au procès peut survenir l'excommunication (comme on a vu le cas pour le seigneur de Mervent, Sebrand Chabot – voir bull. 46). On assiste à un extraordinaire transfert de propriété au bénéfice des moines (et, par là même, de l'Eglise apostolique et romaine). Des conflits ne manquent pas d'éclater, les descendants des anciens patrons (de





prétendait sur le *Prieuré de Mervent* – B.N. manuscrit latin, 4892, folio 209).

Beaucoup, d'entre eux, tentèrent de conserver quelques revenus paroissiaux, notamment les dîmes. Les dîmes, fractionnées par les patrons laïcs à l'occasion des partages successoraux, sont disséminées entre de multiples mains. Il y a un émiettement des dîmes. Les abbayes s'emploient à les récupérer tout au long des XII^{ème} et XIII^{ème} siècles, et beaucoup de laïcs s'en défont spontanément ou sous la menace de l'excommunication. Le plus souvent, il s'agit de rachats. Les seigneurs les plus récalcitrants sont les petits seigneurs. Pour eux, abandonner les dîmes qu'ils perçoivent, c'est abandonner une part importante de leur revenu. Le curé desservant n'est pas le seul bénéficiaire de ces restitutions de dîmes juridiquement compliquées et financièrement assez onéreuses pour que seules les abbayes soient capables de les mener à bien. En outre, les seigneurs préféreraient restituer les dîmes aux abbayes plutôt qu'aux curés desservants car les premières sont de meilleurs intercesseurs pour le repos de l'âme du donateur.

De son côté, en 1200 (B.M. de Poitiers, Mss 381, folio 128), « le *Prieur de Mervent* devra verser à l'évêque de Poitiers, lors de sa visite au Prieuré, la somme de 30 sous ». Mervent relevait alors du diocèse de Poitiers et jusqu'en 1317.

Beaucoup plus tard, aux XIV^{ème} - XV^{ème} siècles, les dîmes sont parfois encore entre les mains de seigneurs laïcs malgré les protestations de l'Eglise. Le concile provincial d'Auch de 1326 menace les laïcs, détenteurs de dîmes, de graves sanctions.

La dîme était un revenu spécialement destiné aux desservants de l'église et à ne pas confondre avec les redevances dues au seigneur. Elle est une redevance en nature (datant de temps immémoriaux) exigée par l'Eglise pour assurer l'entretien des prêtres desservants. La dîme pèse en principe sur tous les revenus, mais en réalité surtout sur les produits de la terre (tant en grains que cochons et agneaux, paille, foin, chanvre, etc.) et le croît des troupeaux. La dîme est prélevée dans le champ, sitôt la récolte terminée. Les paysans font publier au prône de la messe de paroisse, ou à l'issue de celle-ci, le jour de la récolte, afin que le décimateur (ou son collecteur) puisse se trouver sur les lieux. La dîme ne représente pas forcément la dixième partie des fruits de la terre et des troupeaux, mais, quelquefois, la douzième, la quinzième, ou la vingtième, suivant l'usage de chaque paroisse. Il convient de distinguer les *grosses dîmes*, les *menues dîmes* et les *dîmes novales*. Les *grosses dîmes* se perçoivent sur les principaux revenus de la paroisse (tels que le seigle ou l'avoine), les *menues dîmes* sur les moins considérables (tels que le chanvre ou les légumes) et les *dîmes novales* (sic) sur le produit de terres récemment (re) mises en culture (depuis moins de 40 ans – nous verrons plus loin une affaire à ce propos) ou nouvellement chargées de fruits sujets à la dîme (nous verrons plus loin, le long procès qui opposera le sieur Bouron, du bourg, contre le curé Chauvière). Il y aussi les dîmes sur la pêche des rivières, des étangs.

	<p>dîme 3 à 13 % de la récolte</p>
	<p>cens, champart 3 à 5 % de la récolte</p> <p>banalité, péage variable, souvent faible</p> <p>corvée travail gratuit</p>
	<p>semences 20 % de la récolte</p>
<p> versée au curé, au monastère ou à l'évêque versé au seigneur </p>	



Parfois, pour prouver qu'il est en droit de lever cette dîme, le seigneur produit des titres établissant une possession immémoriale. En cas de contestation, il est d'usage qu'un seigneur laïc qui lève une dîme inféodée établisse par des titres (aveux, baux, partages, . .), une possession immémoriale ou centenaire lui donnant droit de continuer à percevoir cette dîme.

← Pêche d'anguilles au Moyen-âge



C'est pourquoi le Prieur devait conserver scrupuleusement tous les titres des biens reçus car les litiges sont fréquents suivis de procès qui peuvent durer pendant des décennies. Et n'oublions pas que le Prieur de nos petits villages est aussi, en général, le curé de la paroisse. De ce fait, le *Prieuré* et la *Cure* ont des liens étroits mais cependant des biens (terres et des biens immobiliers fonciers) distincts. Ce qui ne facilite pas, aujourd'hui, la tâche du chercheur (en l'occurrence votre serviteur).

L'affermage des dîmes et ainsi que des bâtiments agricoles du *Prieuré* est très vite mis en pratique (donner en *fermage*, avec un *bail*, à des « bourgeois » qui bien souvent l'affèrent à leur tour à de riches laboureurs voir à de plus modestes cultivateurs – on retrouve aussi cette pratique pour la *Cure* mais en général, le curé demeure sur le lieu, même s'il se fait aider pour la culture de ses terres) et devient courant. Les gros décimateurs (ceux de plus grosses paroisses naturellement) afferment le plus souvent les dîmes, afin d'éviter les multiples tracasseries et contestations qui surgissent au moment de la levée. Les fermiers des dîmes versent aux décimateurs une somme convenue à l'avance, lèvent les dîmes, souvent sans ménagement, et en revendent le produit. Ils les afferment par lots (correspondant en général à des hameaux ou métairie et ses terres) comme : la *Clavelière*, la *Chauvière* (affaire sur le montant des dîmes et désaccord avec le curé - que nous verrons plus loin), etc. . .

La collecte de la **dîme** →

L'adjudication de ces différents lots se fait un dimanche dans l'année, sur la place publique « *au plus offrant et dernier enchérisseur* ». Les fermiers des dîmes s'engagent à apporter le montant convenu en nature (seigle, avoine et autres denrées qui se conservent) au grenier du prieuré, et en général à la Saint-Michel (29 septembre).

Un contrat d'affermage est établi par un notaire. Les fermiers des dîmes de la paroisse sont presque toujours des habitants de la paroisse, ils habitent le plus souvent un des hameaux du lot qu'ils prennent à ferme.

En outre aussi, d'une année à l'autre, les fermiers des dîmes sont assez souvent les mêmes. Si la plupart des contrats d'affermage sont passés pour un an, quelques-uns sont conclus pour plusieurs années. Pour supporter la charge de l'affermage certains se regroupent. Il arrive aussi qu'un fermier des dîmes afferme la même année les dîmes de plusieurs lots. Les fermiers des dîmes versent parfois en plus des grains, des bottes de paille ou des poulets. Ils doivent en outre payer les arrérages de cette rente qu'ils ont négligé de payer (nous verrons plus loin l'affaire concernant la famille Hérignon, procès non terminé pourtant bien après 1800).

Avant de passer à l'énumération des religieux ou des curés attachés à la paroisse de Mervent, puis du cimetière et à la construction de l'église, voici quelques conditions météorologiques (des siècles passés) qu'eut à subir notre contrée, entres autres.

Les moines ou les curés avaient la charge, comme on le sait, de transcrire les actes de B.M.S. (



Baptême Mariages Sépultures) sur des registres. En plus, à l'occasion, ils ne manquèrent point de coucher sur le papier les évènements marquants dont les fléaux liés aux rigueurs du temps.

Ce n'est point trop dans le sujet de notre bulletin actuel, néanmoins, je trouve intéressant de relater quelques-unes de ces calamités (et constater que la catastrophe de L'Aiguillon – La Faute, en février 2010, s'est déjà plus ou moins produite, comme on va le voir plus loin).

Les calamités ont toujours existées : « *L'année de l'Incarnation du Seigneur 1329 fut particulièrement marquée par les intempéries. Les moissons ne furent pas entreprises avant la fête de la Bienheureuse Marie (15 août). Les vendanges ne furent faites qu'aux alentours de la Toussaint. Personne ne put boire de vin cette année,*



Il fallait donner la dîme à M. le curé, pour lui et pour Monseigneur l'évêque.



Un autre témoin écrit : « À la Noël de 1332, de grosses inondations se produisirent et plusieurs années de suite de fortes pluies compromirent les récoltes ». Tandis que, quelques décennies plus tard, est signalé : « L'hiver 1362-1363 fut terrible car il y eut trois mois de gel ininterrompu ».

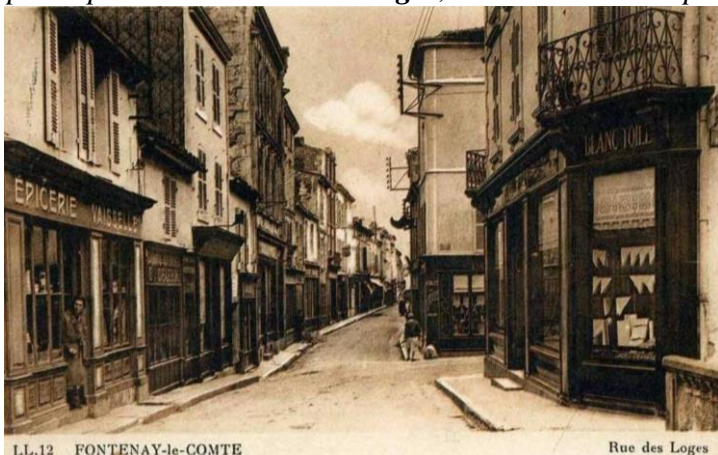
Pendant cent cinquante ans, « les hivers furent très rigoureux et on rapporte même qu'en 1468 on débitait le vin à la hache ». Cette période de froidure, terriblement intense, baptisée « petit âge glaciaire », affecta, d'ailleurs, l'Europe toute entière à partir (réellement) de 1580 et jusqu'au milieu du XIX^e siècle).

Des années d'inondations furent mémorables également (en 1414-1415) et en 1456, c'est une véritable catastrophe : « le marais poitevin fut très touché. Les terres estoient devenues à nulité et perte de labourage. Les **digues s'étant rompues, la mer avait repris du terrain vers Saint Michel en l'Herm** » (encore en 1738 au même endroit) « un raz-de-marée englouti le berger de Ribaudon et ses 300 moutons », et en 1752 et 1782 « l'ancien bourg de l'Aiguillon fut complètement englouti par la mer » (RBP 1943 livres 2^{ème}) .

Toutes sortes de fléaux continuent de frapper : intempéries, guerres, famine et épidémies, qui sont, bien souvent vus comme une « punition divine » mais hélas qui font de réels ravages ! Les rigueurs furent telles en Poitou qu'elles provoquèrent une terrible famine (de 1544 à 1546) puis c'est la peste qui fait des morts dans l'Ouest du royaume (pas que dans cette région ; de même en 1563, notamment dans le Poitou, puis également en 1582-1584 où tout l'Ouest du pays est à nouveau touché par ce fléau qu'est alors cette terrible maladie).

La Digue de l'Aiguillon/Mer →

Des hivers particulièrement rigoureux ont sévis (en 1514, 1515) et encore en 1523 : « Toutes les rivières du royaume gèlent sans exception et le blé est détruit partout ». Dans la même période, c'est un terrible et mémorable orage qui sévit de Velluire à Poitiers (enserré entre la Sèvre Nantaise et la Sèvre Niortaise) comme le relate un notaire du Langon : « En 1550, jour de la Saint-Simon (17 octobre), et le surlendemain, les eaux furent grandes à Fontenay en un moment (en peu de temps), tellement que la rivière passa par et au travers des Loges, ruina et renversa par terre plusieurs maisons . . . ».



On imagine qu'à Mervent, la rivière fut, elle aussi, en crues, débordant et créant des dégâts dans les moulins qui la bordent.

← La rue des Loges à Fontenay-le-comte

Dans les mêmes temps, on connaît des étés caniculaires complets, sans une goutte d'eau (il n'était certes pas question alors de : **réchauffement climatique** ; dont les étés de 1509, 1516, 1520) ; 1540, fut « l'année des boutefeux » car il y eut neuf mois consécutifs de chaleur, sans pluie, provoquant de nombreux incendies. D'ailleurs, on dut faire quantité de vendanges à la mi-août (puis encore en 1548-1549).

Puis enfin, ce fut la grande sécheresse de 1556 : « Cette présente année 1556, dès son commencement, qui fut à la fête de Pâques, entra à la sécheresse et y continua quasi autant que l'année de davant avait été à la pluie ; car il fut sans pleuvoir depuis le jour du grand vendredi ou samedi, veille de Pâques, jusqu'à la Toussaint, sauf une fois, qui fut le jour de la Fête-Dieu (ou Fête du Sacré-Coeur, variable, 60

jours après Pâques, donc mi-juin). *Et fut l'année fort hâtive, à cause de ladite sécheresse, qui accéléra p. 1637 les moissons plus d'un mois plus tôt que de coutume. Et recueillit-on de tous grains assez petitement. Ne faut laisser à dire le devoir que le dévot peuple chrétien et catholique fit en ce pays de France de prier Dieu par dévotes prières et grandes processions pour demander à Dieu sa miséricorde et de l'eau sur la terre. Et commença-t-on, de la mi-mai en continuant jusqu'au jour de la Fête-Dieu, que le bon seigneur envoya de la pluie . . . »* (publié par F. Bourquelot, Paris, 1887).

Le Pont des Sardines →

La décennie suivante apporte aussi son lot de malheurs (hiver 1564-1565), ainsi que le relate M^o Bernard, notaire au Langon : « *Pendant le mois de novembre et de décembre 1564, ainsi que le début de 1565, l'hiver fut grand et âpre et gela fort et neigea abondamment, tellement que la neige était communément à tenir jusqu'à demi-jambe. Et en plusieurs endroits le vent l'avait soufflée, il y avait plus de six pieds d'épaisseur (1 m82)* » ; et aussi le sieur de la Popelinière, note : « *Le froid fut autant âpre et véhément qu'il a été de cinquante ans passés. Ensuite les eaux devinrent extrêmement grandes ce qui occasionna notamment la chute du pont des Sardines de Fontenay. Le temps fut ensuite plus doux et les eaux furent si grandes qu'il y eut des dommages innombrables, jetant et renversant tous les moulins à eau* ». D'autres témoins rapportent : « *Que la neige tomba en abondance, et lors du dégel, le 25 février 1565, les eaux firent d'épouvantables ravages. Elles inondèrent le quartier des Loges. Le 8 mai, il y eut une nouvelle inondation, qui ne causa de dommages qu'aux récoltes (maïs), pendant trois mois la rue des Loges ne sera jamais totalement à sec* ». On pense que généralement, les catastrophes diluviennes ne se produisent qu'en hiver, pourtant encore (en 1574), ce fut « *au mois de juin que les bas quartiers des Loges (de Fontenay) furent envahis par les eaux* ». Quelques années plus tard (en 1582) : « *Il y eut des inondations et des hauteurs d'eau que de mémoire d'homme on ne les avait jamais vues si grandes car elles emmenèrent tous les moulins (une trentaine au moins) estants (sic*



) entre le moulin Baguenard près de Vouvant et la ville de Fontenay ». Cette fois, cela ne fait aucun doute que Mervent fut touché lors de ces terribles intempéries et ses moulins emportés.

← Le moulin des Deux-Eaux à Mervent

La paroisse de Mervent peut-elle se remettre de ces années de calamités qui ont frappé l'ensemble de la région ?

Revenons en arrière : depuis quand, justement, y-a-t-il un bâtiment religieux et parle-t-on de paroisse ?

Dès le début de la chrétienté puis de l'avènement des Mérovingiens (481 ap JC – 754 ;

l'avènement de la dynastie mérovingienne a entraîné en Gaule des changements des domaines des arts), le besoin de nouveaux lieux de culte a souvent conduit le clergé à réemployer des bâtiments civils existants en les modifiant et dont le plan fut repris de celui des basiliques romaines.

Aucun monument mérovingien puis carolingien, vraiment important, n'est parvenu jusqu'à nos jours à part quelques moëllons sculptés (et que nous verrons plus loin) par contre un « *cimetière mérovingien* » a été indiscutablement signalé, il y a quelques années par Emile Bernard, archéologue alors en place sur notre secteur.

Les Cimetières de Mervent

Justement, voyons maintenant combien il pouvait y avoir de cimetière ou de nécropole à Mervent et



où se trouvaient-ils ? Le dire exactement n'est pas simple !

Sous les gallo-romains : au départ, les lieux de sépultures chrétiennes se mêlent aux tombes païennes. L'espace funéraire généralement antique, se distinguait nettement du champ funéraire préhistorique qui n'abrite pas de monuments et, plus tard, du cimetière médiéval qui voit l'extension des lieux de culte à leur environnement funéraire sacralisé. Il n'est d'ailleurs pas facile de différencier les tombes païennes des tombes chrétiennes, tant les traditions se ressemblent et sont liées.

Cimetière gallo-romain →

L'enterrement peut se faire par inhumation (rare au Ier siècle, elle devient quasi-systématique à partir du IIIe siècle) ou l'incinération (c'est la forme prédominante du Ier au IIIe siècle). L'incinération prend parfois des allures d'inhumations dans la mesure où l'urne est enterrée, accompagnée de mobilier funéraire.

L'incinération (la crémation est interdite par l'Eglise dès le VIIIe siècle) du corps du défunt et de ses affaires personnelles se fait par un bûcher placé dans une fosse (qui sera le lieu d'inhumation des cendres) ou sur une aire plate (ce qui nécessite alors le transport des restes du corps et du mobilier). Les restes calcinés sont ensuite réunis et placés dans une urne. Les urnes funéraires utilisées sont en tout matériau : céramique, verre, métal, pierre. L'urne est ensuite placée dans un coffre de pierre ou en plomb, accompagné de mobilier funéraire, puis ensevelie. Mais qu'en était-il pour le simple et pauvre mortel ?



← Stèle funéraire gallo-romaine

Lors de l'inhumation, le corps est enterré directement dans une fosse ou placé dans un cercueil en bois, un sarcophage de pierre (à partir du Bas-Empire) ou dans un coffre en plomb. L'ensemble, accompagné d'un mobilier funéraire est placé sous un toit de tuile puis recouvert de terre. Dans les grandes familles, l'inhumation est dominante d'où, bientôt lors de l'érection des premières cryptes et des églises, le désir pour les riches d'y être inhumés.

La tombe est matérialisée en surface par une structure monumentale. Cette dernière peut être une stèle-maison, un autel, une plaque épigraphiée, un mausolée ou dans les cas les plus modestes, une simple pierre ou un pieu. Naturellement, aucun de ces monuments n'est parvenu jusqu'à nous ; les stèles disparaissaient au fil du temps ou étaient réutilisées comme matériaux, etc.

« Cimetière mérovingien » Mervent →

Dans la cité antique, le monde des vivants est totalement séparé du monde des morts. Les zones funéraires sont donc toujours placées à l'extérieur des limites de la ville (limite réelle comme le rempart ou virtuelle par le tracé virtuel de ses limites).

Surtout, elles s'étendaient le long des voies d'accès. Ce qui est absolument le cas pour Mervent puisque le « cimetière mérovingien »

, qui a fait suite au gallo-romain, a été repéré, toujours par l'archéologue Emile Bernard, le long de l'unique voie antique qui traversait (et traverse toujours le bourg) la cité de Mervent. Ce cimetière s'étalait de part et d'autre de cette portion de cette ancienne voie.

Dans les siècles suivants, avec l'apparition des églises, les vivants et les morts se côtoient puisque l'on enterre même les seigneurs et les ecclésiastiques (seulement) dans l'église, tandis que le cimetière pour le commun des mortels se retrouve *intra muros*, tout de même accroché à son sanctuaire chrétien. L'orientation privilégiée des tombes est *est-ouest*, la tête du défunt étant orientée du côté du soleil levant (il en est presque toujours ainsi).

Dans le concret, autrefois, la nécropole de Mervent couvrait un espace allant depuis le lieu-dit « la Vallée » et quasiment jusqu'à la *rue des Juifs* ; puis ce cimetière se rapprocha de l'église d'abord derrière celle-ci, avec : le cimetière nord, puis le cimetière du midi et enfin un autre à l'ouest donc à l'avant du parvis de l'église. Autant dire que celle-ci a été entourée sur trois côtés. Mais on n'en est pas encore là !



Sous les Mérovingiens (Vème au VIIIème), on inhume sur les mêmes lieux que précédemment.



L'inhumation est caractérisée par des sarcophages de plâtre, des défunts parés de colliers de perles, de boucles d'oreille, de fibules et de plaques-boucles (ceinture). Les sarcophages, orientés est-ouest, sont regroupés par famille ou par communauté.

← **Plaque-boucle** de l'époque mérovingienne

Sous les Carolingiens (750 au Xème), l'inhumation est marquée par une évolution des pratiques funéraires imposées par l'Eglise, la règle devenant celle de l'humilité face à Dieu. Plus tardivement et sous l'impulsion du Christianisme, le village mérovingien se voit doté d'une

église, entourée de son cimetière, financés par le seigneur (qui en outre à la charge de nommer le prêtre ou curé). Le cimetière devient alors un élément intégré au monde des vivants. Progressivement, l'organisation des sépultures changent, laissant la place à de simples fosses. Les corps, sans aucun appareil, sont enveloppés dans un linceul et inhumés en pleine terre. A l'époque carolingienne, l'inhumation en sarcophage disparaît doucement, ainsi que l'ordre établi dans les cimetières. Les tombes s'accumulent, se bouleversant les unes les autres. On ne trouve plus de mobilier funéraire associé. Alors, le vase trouvé en 1880 à Mervent dans la sépulture d'un diacre pourrait-il être de l'époque mérovingienne ?

Vase trouvé dans la **sépulture d'un diacre**, à Mervent →



Vers l'an 800, chaque village finit par avoir sa propre église et son cimetière. Les paroisses se constituent, correspondant souvent en surface au domaine de celui qui possède le pouvoir absolu sur le dit lieu. La christianisation est alors en phase terminale.



Il nous reste peu de chose (à ce jour, à ma connaissance) des époques mérovingienne et carolingienne, si ce n'est avec certitude deux pierres taillées et incrustées dans les murs extérieurs de l'église : l'une, en façade, est un moellon finement sculpté d'entrelacs (époque mérovingienne, avec certitude dont nous reparlerons plus loin lors de l'étude historique de l'église) ; une autre abandonnée ~~dehors~~ derrière la sacristie (époque carolingienne ?)

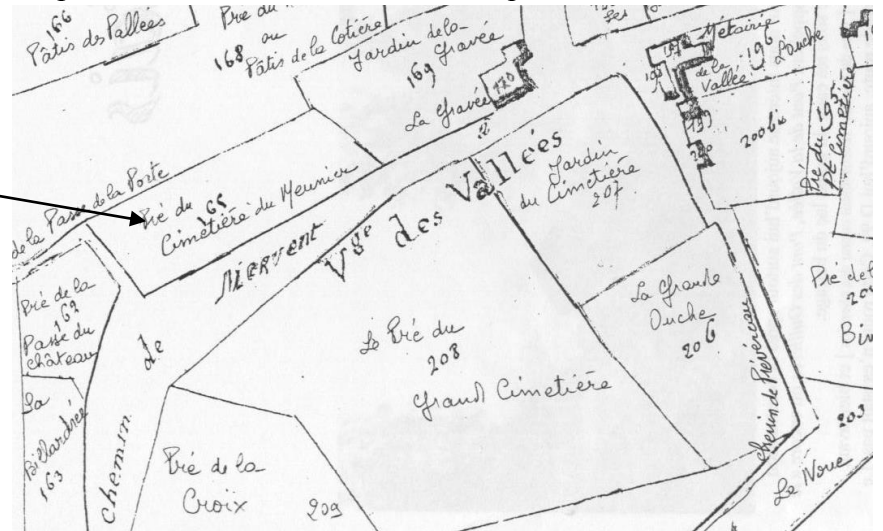


représente une tête rustique et enfin une autre, dans le mur coté sud, un ancien « *corbeau* » (en structure extérieure, il est utilisé pour supporter un toit, une corniche) ré-utilisé qui représente une tête très érodée par le temps (époque romane ?), enfin, peut-être aussi la rosace (utilisée dès le mérovingien mais connu un réel essor à l'époque romane) située sur le fronton de l'église au-dessus de la porte d'entrée principale ; puis le fameux « *cimetière mérovingien* » (*chemin de la Vallée* et dont une partie pourrait bien être fouiller dans le futur par les archéologues, à ce qu'il m'a été dit !) où furent trouvés (voir bull. n° 3) : des sarcophages, des bagues, . .

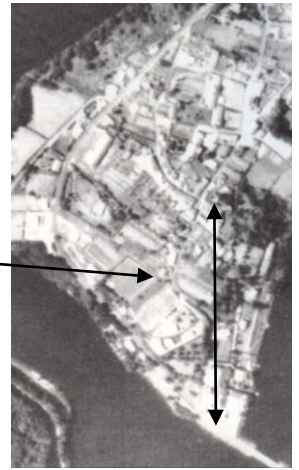
Mais, voyons d'abord, où était situé ce cimetière antique ?

Le plan de 1810 (ci-dessous) nous montre l'emplacement de cet ancien cimetière qui a été abandonné à une date inconnue. Par contre la matrice ne nous renseigne guère.

Voici les parcelles qui nous intéressent : section A dite du bourg, 168 **Pré du Cimetière du Meunier** 19 a 60 (cette appellation indique que depuis fort longtemps, c'est-à-dire depuis que le cimetière n'est plus en service, cette parcelle a dû toujours appartenir aux meuniers successifs qui tenaient le *moulin du Portail* ; en 1810 c'est Normand voir bull. n° 45 *Le Portail*) et, en-dessous, en 169 **Pré du Cimetière** 19 a 60 (c'est dans ce dernier qu'a été retrouvé le sarcophage dont nous parlerons plus loin), puis



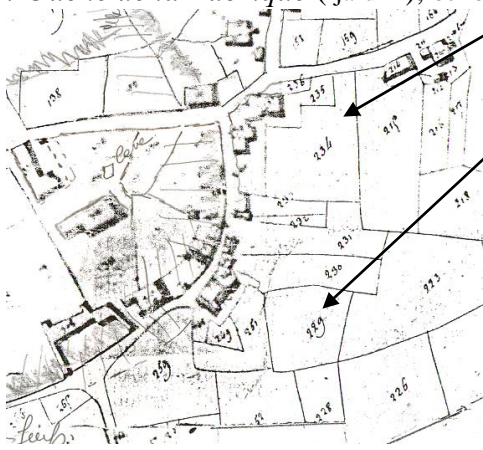
25 a 10, en 208 *Pré du Grand Cimetière* (mis en fermage en 1823 au profit de la *Fabrique*) 87 a 50, en 209 *le Pré de la Croix* 84 a 50 (cette appellation indique qu'il y avait, dans sa pointe, une croix dont nous parlerons plus loin ; mis en fermage), et enfin mais beaucoup plus bas, dans la vallée, une autre parcelle n° 195 (jardin, mis en fermage en 1823 au profit de la *Fabrique*), curieusement nommée le *Petit Cimetière du Meunier* (sous l'eau du barrage aujourd'hui : voir bull. n° 41 la *Vallée*). Mais pourquoi ce lopin de terre est-il si loin ? L'antique cimetière a-t-il pû être aussi grand (partie fléchée) et surtout s'étendre jusqu'aussi bas ? Une chose est sûre, il était tourné vers l'Est et sur un coteau très pentu.



Vue aérienne d'une partie du **bourg** →

Lorsque l'on fait le calcul des différentes parcelles, on a un total de 3 hect. 16 ares 30. Ce qui semble relativement important !

D'autre part, en 1810, il apparaît que la *Fabrique* possède plusieurs parcelles dont la plupart sont mises en fermage : 208 *Pré du Grand Cimetière* 87 a 50, 209 *le Pré de la Croix* 84 a 50, n° 195 le *Petit Cimetière du Meunier*, et encore plus près du bourg c'est-à-dire dans la partie pentue située au-delà de la *rue des juifs* et des maisons qui bordent cette rue à l'Est : en 1810, le n°221 *l'Ouche de la Fabrique* 4 ares 60 qui jouxte le n° 223 *Champ de la Fabrique* (pré) 30 ares 90, le 289 *l'Ouche de la Fabrique* (jardin), et le n° 234 *Jardin de la Fabrique* 22 a 10.



Peut-on en déduire que tout ce qui concernait l'antique cimetière appartient donc par la suite au clergé et par conséquent était déjà géré par une *Fabrique*, et ce depuis des temps immémoriaux !

Sur le plan de 1844 (ci-dessous) nous voyons bien entendu presque les mêmes parcelles que sur le plan précédent mais avec d'autres numéros : à gauche du chemin n° 2, en descendant, et section D dite du bourg, le n° 44 le *Petit Cimetière* 15 a 80 (dit le *Cimetière du Meunier* en 1810) et si on y rajoute le sol du n° 42 où se trouvait une petite maison sous, justement laquelle, on a trouvé un sarcophage et des ossements, on arrive à la même surface que l'on trouvait en 1810.

Puis en face, à droite du chemin n° 2, toujours en descendant le n° 308 *Pré de la Croix* 87 ares 90, le 309 le *Calvaire* (terre inculte où a été érigé un calvaire en 1715 dont je reparlerais un peu plus loin) 13 a 90, en 310 *Grand Cimetière* (pré) 30 a 10, et encore en 311 *Grand Cimetière* (pâture) 6 a 20, en 312 même appellation même utilité 5 a 90, en 313 même dénomination (pré) 25 a 90, en 314 *l'Ouche du Cimetière* (pré) 13 a 20, en 315 *l'Ouche du Cimetière* (jardin) 11 a 10, en 316 la *Grande Ouche du Cimetière* 5 a 96 (en fait plutôt petite et devenue pâture), et enfin beaucoup plus bas, à la *Vallée* le 325 dit le *Pré du Petit Cimetière* 4 a 70 (actuellement sous l'eau du barrage).

Une remarque s'impose : il est fait mention d'un grand cimetière mais aussi d'un petit. Ces dénominations correspondent-elles à plusieurs cimetières successifs implantés à des époques différentes ?

A l'étude des plans et des parcelles, on s'aperçoit que le cimetière antique mérovingien puis carolingien s'est déplacé au fil des siècles afin de se rapprocher de l'église donc plus près de la « *Maison de Dieu* ». Et, enfin, le cimetière finira par l'envelopper presque sur trois face puisqu'il a été fait mention : du *cimetière*



du Nord (à tirer vers l'Est, fait 8 a 37 ; devenu jardin appartient à la maison n° 9 rue de l'église), du



cimetière du midy (sic ; n° 196 faisait 23 a 40) et du *cimetière de l'Ouest* (à tirer vers l'Ouest, se trouvait à l'avant du parvis de l'église ; le terme *parvis* équivalait, alors, au cimetière).

Dans la foulée, on va voir aussi, en 1844, quelles sont également les terres de la *Fabrique* ; toutes les parcelles ci-après portent la même dénomination *Jardin de la Fabrique*, et sont toutes situées à l'extérieur de la *rue des Juifs*, sur le versant et qui est légèrement pentu : le n° 257 fait 4 a 90, le 258 fait 1 a 70, le 266 fait 5 a 50, le 267 fait 4 a 31, le 287 fait 3 a 40, le 288 fait 2 a 45, le 289 fait 3 a 55, le 290 fait 8 a 90, le 303 fait 16 a 90. Ce qui fait un total de 49 ares 51. Toutes ces terres, étaient des petits jardins qui faisaient partie des petites de maisons de la *rue des juifs* (allant du n°22 rue de la Vallée au croisement de la *rue des Juifs* avec la *rue de la Vallée*).

On pouvait aussi accéder à ces jardins par un passage commun (en 1844 appartenait à la Commune) et où se trouvait aussi un four probablement également commun (ce four à peu près intacte, existe toujours et c'est d'ailleurs le dernier que je connais dans le bourg).

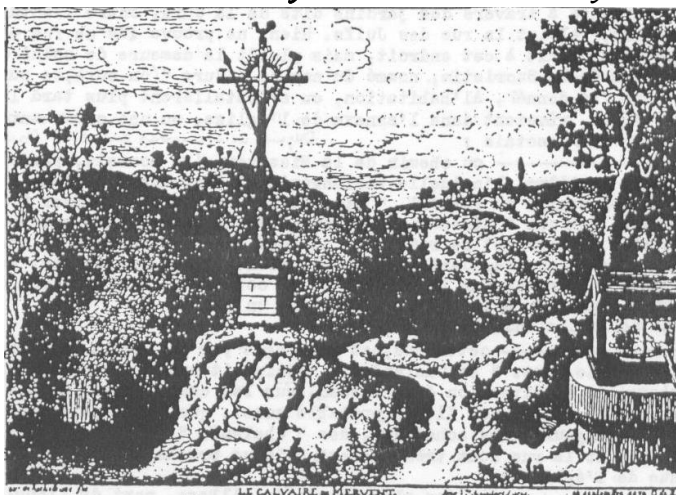
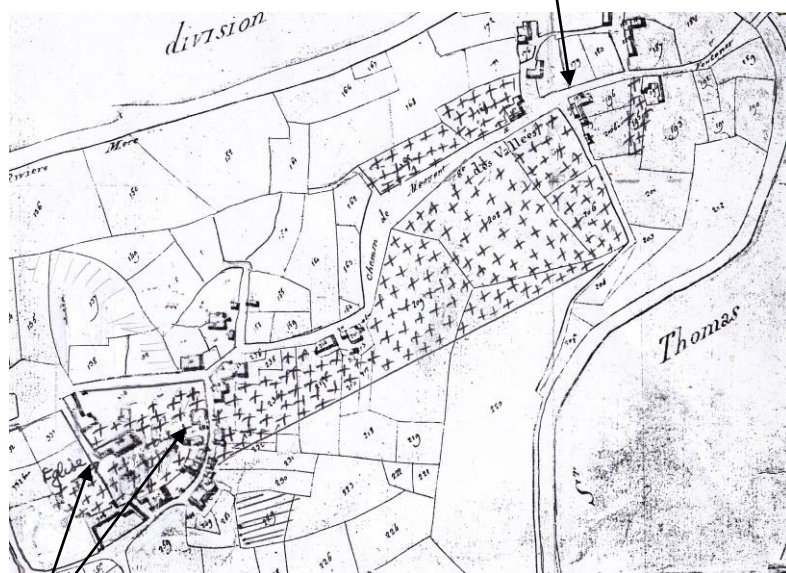
D'ailleurs, dans les années 1980, des travaux ont été fait pour passer en sous-sol l'eau et l'électricité, et à l'angle de ces deux rues, à l'ouverture des tranchées, on a retrouvé à environ 1 m. de profondeur des pierres mais aussi des fragments d'ossements.

Il apparaît que les terres octroyées, à l'origine, au clergé étaient bien plus importantes qu'on ne le pense. J'oserais m'avancer à dire que les religieux avaient reçu presque la moitié du plateau sur lequel se trouve notre village (bourg).

Au fil des décennies, il a été souvent fait mention du ou des cimetières et des trouvailles qui y ont été faites.

Entre 1593 et 1607, lors d'une visite pastorale, il est fait mention de l'état des biens du clergé de Mervent et il est question également de deux cimetières : « du **triste état de l'église, de la Cure, du Prieuré et du peu de leurs revenus, de l'état également des deux cimetières** (sic) . . . etc. » (ADV Série L G 2).

En 1617 lorsqu'il est question, à nouveau, des revenus du clergé de Mervent, qui est géré par une *Fabrique* : « **Ont dict n'y avoir que le cymetière qui est affermé 35 sols** (puisqu'il n'y avait plus de stèle pour le commun des mortels, les riches étant inhumés en l'église, les cimetières, alors, étaient laissés en herbe et produisaient du foin), **et les aulmônes des gens de bien. Les deux cymetières n'estant ny clos ny fermés** ». A cette époque, il est sûrement, là, fait



mention de ceux qui touchent l'église !

En 1715, a lieu l'érection du *Calvaire des Outrages* sous l'instigation de Mr de Montfort, personnage religieux indissociable (dont nous parlerons plus tard) de l'église de Mervent. En effet, cette croix est érigée dans la courbe du chemin n° 2 (nommé vers 1900 « *Chemin des Statues* » et dont nous verrons la raison à cette époque-là) et posée sur un socle de pierre, et sur la parcelle rocheuse et inculte n° 309 plan 1844. A côté se trouvait un puits (que j'ai connu) qui est aujourd'hui arrasé et fermé par une dalle.

Mr de Montfort, missionnaire catholique en fit ériger une aussi à Vouvant sur les hauteurs p. 1642 face au village (voir bull. n° 41 Montfort).



La « *Croix des Outrages* » ou « *Croix de la Passion* » est parfois appelée aussi « *Croix du Coq* » lorsqu'elle est surmontée de l'image de cet animal. Elle fut conçue en souvenir du martyr du Christ et se caractérise par la présence des *Arma Christi*, en quantité variable, les plus fréquents étant la lance, l'échelle et les outils : marteau, clous, tenailles, etc. La « *Croix des Outrages* » se différencie du crucifix en ce que le personnage du Christ crucifié n'y figure pas obligatoirement. Cette représentation de la Crucifixion (et des outils qui servirent) existait déjà sur



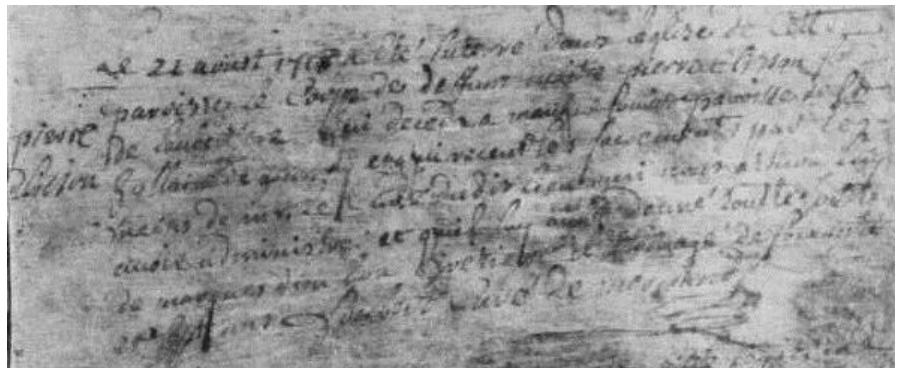
des images et des peintures murales, dès le Moyen Âge. Mais les croix en tant qu'objet se répandent à l'époque de la Contre-Réforme (mouvement par lequel l'Eglise catholique romaine réagit dans le courant du XVI^e siècle, face à la montée du protestantisme).

C'est aussi à ce moment-là, que Mr de Montfort mets les habitants de la paroisse de Mervent à contribution, et que l'église est remise en état (ou à peu près !). On se souvient de son état lamentable quelques décénies plus tôt !

En 1650, lors du rapport Seguin, il était dit « *les dalles manquent par endroits sur le sol de terre battue, cabossé et détrempé par l'eau du ciel, . . . y règne un désordre des bancs de toutes formes et de toutes grandeurs. . .* ». Et encore « *certaines chapelles latérales restent en ruines parce que les héritiers des fondateurs négligent de les faire rétablir, des tombes seigneuriales émergent du sol . . .* ». Il s'agit de stèles ou de sarcophages de seigneurs locaux jadis inhumés ici ! Depuis quand tout cela était-il à l'abandon ?

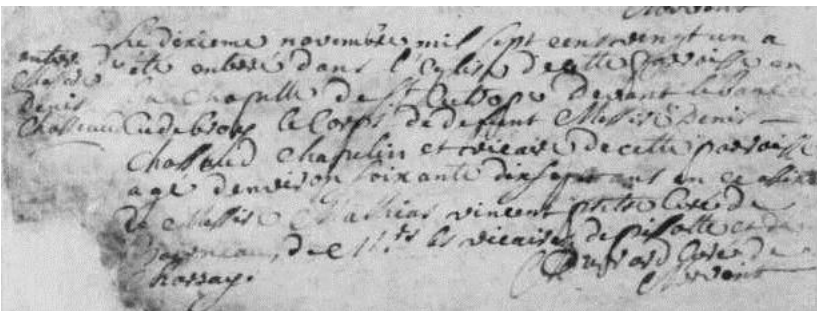
Sépulture de M^o Pierre Clisson →

En 1718, est enterré dans l'église une honorable personne de Mervent. Ainsi, « *le 22 août 1718 a été enterré dans l'église de cette paroisse le corps de deffunt (sic) maître Pierre Clisson Sr de Laubretière, lequel décéda à la maison de . . . , paroisse de St-Hyllaire de . ? . . . , et qui a reçu tous les sacrements , dudit . .*



. . . , luy avoir administrer et quil luy ayant donné toutes les marques d'un bon chrétien, . . . , âgé de soixante et sept ans. Foubert curé de Mervent ». Enterré « *au milieu de la nef de notre église, à la gauche* » (auprès de ses ancêtres Potereau-Clisson voir bull. n° 53 la Cornelière).

Domage que l'acte de sa sépulture soit quasiment illisible. On en retire cependant que ledit Clisson ne semble pas être décédé en sa maison de la *Cornelière* (Puy-de-Serre) mais dans une autre paroisse et que le curé du lieu semble lui avoir administré les sacrements parce qu'il a donné toutes les marques nécessaires d'un bon chrétien et peut être enterré dans l'église (n'oublions pas qu'il était d'une famille protestante et que lui-même n'était converti que depuis une trentaine d'années). Ce procédé était classique lors du décès d'un ancien protestant.



← Sépulture de Messire Denis Chassaud

Trois ans plus tard, le 10. 11. 1721, lors de la sépulture du chapelain (de la chapelle St-Joseph fondée en 1656) de Mervent (né en 1644), il est fait mention, encore, d'autres tombes de seigneurs locaux « *le dixième novembre mil sept cent vingt et un a été enterré dans l'église de cette paroisse en la chapelle St-Eutrope devant*

le banc de Cudebray le corps de deffunt Messire Denis Chassaud chapelain et vicaire de cette paroisse âgé d'environ soixante dix sept ans et assistés de Messire Mathias Vincent prêtre curé de Bourneau, de Messires les vicaires de Pissotte et de Chassay. Signé : Ouvrard curé de Mervent ».

Ce qui est intéressant, c'est qu'à cette date on a gardé encore le souvenir de l'emplacement de la tombe d'un autre seigneur de Mervent mais aussi où s'assayaient les membres de cette famille des seigneurs de



dessus de la porte de l'église, est incontestablement identifié comme étant celui des Girard de la Roussière (dont nous reparlerons plus loin). Mais, en l'occurrence, ici, c'est des La Brosse qu'il s'agit.

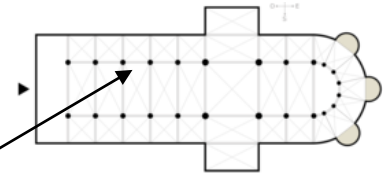
Un des membres de cette illustre lignée, René de La Brosse, par son testament, « **demanda à être inhumé dans la chapelle St-Eutrope en l'église St-Médard, sa paroisse, près de Arthur, son père, et de ses autres ascendants** » (Dictionnaire Historique et Général des Familles de Poitou).

On suppose que René de La Brosse, et avant lui ses ancêtres, a du faire des dons pour l'embellissement (ou autre) du lieu saint de la paroisse de Mervent ce qui leur donnait l'honneur d'apposer leurs blasons au fronton même de l'église. Il eut pour

filie : Anne, qui épousa, avant 1543, Aimery Girard, écuyer, seigneur de la Roussière et de Cul-de-Bray. A la suite de quoi Anne et Aimery y furent probablement inhumés eux aussi comme leurs ancêtres côté La Brosse y avaient été inhumés, au moins depuis 1300 ans.



En 1735, bien que les sépultures dans l'église même, soient de plus en plus rares, Dame Claude Cardin, va être déposée auprès de son époux (voir plus haut p. 1642).



Le 6 novembre 1735 « **Enterrement le sixième jour de novembre mil sept cent trente cinq, a été par moi soussigné, enterrée au milieu de la nef de notre église, à la gauche, le corps de deffunte Dame Claudine Cardin âgée d'environ quatre vingt ans** (° 1655 mais plutôt 1659 et dont la marainne a été Anne Du Boullay), veuve d'Honorable Homme feu Maître Pierre Clisson, bourgeois, laquelle décéda hier environ neuf heures du soir, en sa Maison de la Cornuillère (sic) paroisse de Puy de Serre, auquel enterrement, ont assistés Malescot du Larduy curé de Puy de Serre, Baudry



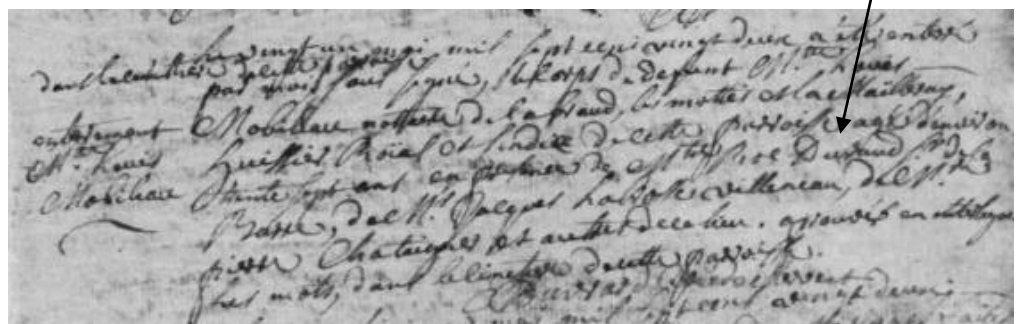
chapelain de Mairevant (sic) en présence de Mtre Jean Clisson chapelain, son fils, François Henry Quinefaut et Pierre Jourdain employé dans les fermes du Roi ses gendres et petit-fils, et le sept décembre suivant ont assistés à son service Messire ledit Jean Clisson et Mtre Gabriel Jacques André du Mesnil employé dans les fermes du

Roi et fabriqueur général de son Altesse Roïalle (sic) Monseigneur le duc d'Orléans et les sieurs Pierre et Julien François gendre, et petit-fils de la dite défunte Dame Cardin veuve du Sr Pierre Clisson Sr de l'Aubretière. Signé : J. Clisson, Pierre Jourdain, Julien François Jourdain, Ouvrard curé ».

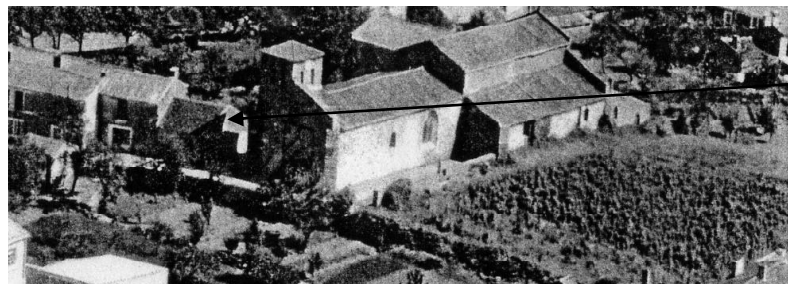
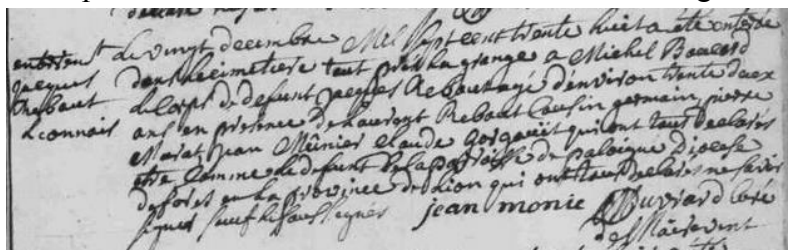
Elle était la mère de Messire Jehan Clisson, cleric tonsuré et chapelain, qui demeure à la Cornelière paroisse de Puy-de-Serre. Vingt ans plus tard, en 1756, lorsque Messire Jehan Clisson décède, l'acte religieux ne mentionne pas s'il est enterré au sein de l'église auprès de ses parents ou tout simplement dans le cimetière qui jouxte l'église.

En 1722, le cimetière autour de l'église fonctionne indubitablement puisque : « **Le vingt et un mai mil sept cent vingt deux, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse par moi soussigné le corps de défunt Messire M° Louis Mobileau, nottaire (sic) de la Braud (St-Michel-le-Cloud), les Mottes et la Meilleraye, huissier royal et syndic de cette paroisse, âgé d'environ 37 ans, en présence de : Messire Roch**

Durand sieur de la Barre (propriétaire de la Clavelière mais aussi de la Chalandrie), de Messire Jacques Lavoute Villereau (?), de Mtre Pierre Châtaignier (garde-forêt), et autres d'icelieu . . . (?)-



Ouvrard curé de Mervent » (Maillaud T 11 notes Mobileau). Il est syndic de notre paroisse mais pour autant p. 1644 il n'a pas eu les honneurs d'être inhumé au sein de l'église !

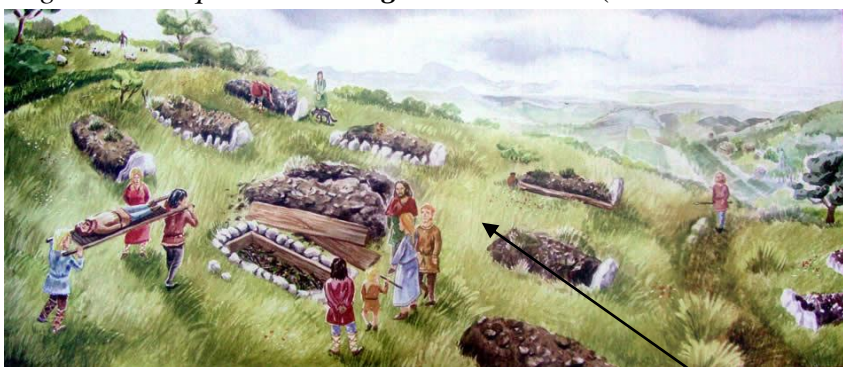


← 1738 sépulture de **Jacques Rebout**

En 1738, on parle cette fois-là d'un cimetière situé au Nord c'est-à-dire à la gauche de l'église ; il est mentionné lors d'une sépulture : « Enterrement Jacques Rebout Lonnais (sic), Le vingt décembre mil sept cent trente huit a été enterré dans le cimetière tout près de la grange à Michel Boucard (c'est-à-dire au Nord de l'église dans le jardin de la maison portant le n° 9 rue de l'église ; dans ce jardin lors de l'exécution de divers travaux et tranchées ont été mis à jour de nombreux ossements : des crânes, des tibias, etc.) le corps de défunt (sic) Jacques Rebout âgé d'environ trente deux ans en présence de Laurent Rebout cousin germain, Pierre Marat, Jean Mûnier, Claude

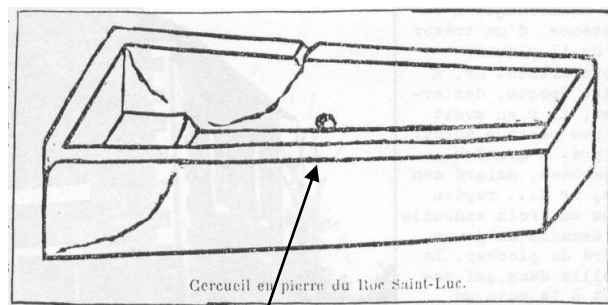
Gorgaiet (?) qui ont tous déclarés savoir être le défunt de la paroisse de Paloinne, Diocèse de F. . ? en la province de Lion (sic) qui ont tous déclarés ne savoir signés sauf ceux sous signés : Jean Monié, Ouvrard curé de Mairevent ».

En 1722, le cimetière mérovingien, qui est dit grand, se trouvait toujours le long de la voie qui conduit à la Vallée. Il est encore expressément signalé dans l'acte de bail concernant une pièce de terre en plein bourg, acte fait par la veuve Lespinay (Bernardeau de Lépinay, propriétaire à la Clavelière et du Logis du Corps de Garde, rue de l'église) « d'un jardin (Jardin de la Porte n° 309 plan 1810 et n° 190 en 1844) actuellement en nature de pré contenant à semer trois mesures de grenne de lin (sic) situé audit bourg de Mervan tenant d'un bout à la grande rüe qui conduit du **grand cimetière** (dit cimetière mérovingien, aujourd'hui : rue de la Vallée) à la Vallée



». Pourtant, il est certain qu'il ne sert absolument plus depuis plusieurs siècles mais toutes les terres pentues qui le composaient, prennent définitivement les dénominatifs (voir plus haut les plans p. 1640 et 1641) qu'on leur connaît presque jusqu'à nos jours !

Quelques cent ans plus tard, le fameux « Cimetière Mérovingien » (qui va, à droite en descendant, du n° 40 rue de la Vallée au n° 66, et à gauche dans le même sens et



toujours le même nom de rue, du n° 59 au n° 71) fait à nouveau parlé de lui !

Mais comment ce cimetière était-il disposé sur le côteau très pentu qui surplombe la vallée ? Tout simplement, d'abord par palier puis par rang. Les tombes sont alignées et orientées, en principe, est/ouest : la tête est placée à l'ouest pour que le défunt regarde vers l'est, vers le soleil levant.

Pour exemple, au hameau de St-Luc (voir bull. n° 7 et compte-rendu fait en 1914 par Mr L. Charbonneau) a été mis à jour le même type de cimetière mérovingien que celui de Mervent. Lui aussi sur une pente raide et divisé en trois parties. Dans la partie la plus haute, les morts avaient été inhumés dans des cercueils de pierre calcaire appelés « sarcophages ». Le sarcophage, de ces époques lointaines, était d'un seul bloc creusé à l'intérieur ou dit « cuve en gaine » pour laisser la place du trépassé. En général, il mesurait intérieurement 1,85 m. de long sur 0,45 de large à la tête et souvent 0,25 au pied. On voyait souvent un encastrement destiné à recevoir la tête ou parfois cette partie supérieure du fond de cette cuve était relevée par une sorte de marche de 7 à 8 cm de relief formant ainsi une sorte d'oreiller destiné à redresser la tête du mort.

De plus, en face de la partie occupée par l'abdomen, au niveau du fond, un trou d'écoulement permettait aux liquides et « sanies » (sic) cadavériques (matière fétide) de s'évacuer. Presque uniquement en

Poitou, le couvercle de ces sarcophages était gravé d'une croix à trois traverses.

A Douai-la-Fontaine (49), dans la pierre calcaire, l'extraction de sarcophages, se faisait à la grande échelle, industrie attestée dès le Vème siècle (on peut aujourd'hui visiter ces carrières souterraines) et, qui étaient acheminés en général par voie d'eau dans tout l'Ouest. Pour autant, les sarcophages destinés à la nécropole de Mervent venaient-ils d'aussi loin ? Je



ne le pense pas. Nous avons bien sûr à Mervent, plusieurs carrières mais il ne semble pas que de tels sarcophages auraient pu en être extraits. Mais allez savoir, il y a si longtemps !

C'est à la fin du XIXème siècle que l'on parle de cet antique cimetière.

← Ordination d'un diacre au IXème

En effet, L. Brochet en parle dans ses livres sur la forêt de Mervent (voir bull. n° 3) : « En 1888, à la Vallée, fut découverte une **nécropole mérovingienne** qui était encore utilisée sous les Carolingiens (751) ». Des fouilles sommaires avaient été effectuées notamment dans la sépulture d'un diacre (c'est une personne ayant reçu le premier degré du sacrement de l'ordre dans l'Église catholique romaine. Alors que les prêtres, qui ont reçu le second degré du sacrement de l'ordre ; il exerce un ministère au service de la Charité, de la liturgie, de la Parole de Dieu). On a trouvé dans cette nécropole des bagues, des anneaux de bronze, un dé à coudre et une poterie. Je ne m'étendrai pas plus sur ces trouvailles car, depuis,

on en a bel et bien perdu la trace.

Puis, en 1922, lors de la réfection totale de la route du bourg allant de la *Chapelle* à la *Vallée*, on a mis encore à jour d'antiques cercueils aussitôt cassés et réutilisés comme rem-pierrage ; dans les années 1910-30, dans les parcelles n° 44 et celle d'en-dessous la n° 43 (plan 1844), régulièrement lorsque la terre était labourée, la charrue remontait à l'air libre quantité d'ossements presque intacts : tibias, fémurs et même des crânes avec lesquels les enfants du cultivateur jouaient comme avec un ballon.

Sarcophage sauvé par Mr Paul Besson →

Puis, en 1954-56, une partie du village de la *Vallée* va être submergée par les eaux du barrage, la RD n° 65 est aussi sur-élevée ainsi que le pont appelé « *Pont Neuf* ». A l'intersection de cette route et de celle qui monte au bourg chemin n° 2 « *Chemin de Mervent à Fontenay* » mais appelé alors plus communément « *Chemin des Statues* », il fallut élargir pour adoucir l'angle de cet embranchement. On a fait sauter quelques maisons puis l'ensemble des gravas et remblai



à servi à la commune pour remblayer routes et chemins ; furent abattues les maisons n°s 38, 39, 35 et la n° 42 et, attendant, le jardin n°43 d'où a été extrait le fameux sarcophage. Beaucoup d'autres furent cassés pour faire du rem - pierrage de chemin. Un seul fut sauvé du massacre et conservé par un particulier de Mervent (Mr Paul Besson, père, ancien conseiller municipal, qui fut le créateur du ZOO de Mervent), amoureux de



Mervent et aussi amateur de vieilles pierres (on m'a permis d'en prendre des photos). Outre, les sarcophages, il y avait aussi des ossements conservés (crânes, notamment, toujours en la possession de Mme Besson et dont j'ai pris des photos).

← Crâne conservé par Mr Paul Besson

Dernièrement (en 2016-17), par mon intermédiaire, sa veuve a fait don à la commune de ce sarcophage espérant que ce dernier trouvera, au moins dans l'église, la place d'honneur qu'il mérite. Les employés communaux ont été chargés de récupérer l'objet, de le transporter mais hélas ce sarcophage, seul vestige de ces temps immémoriaux, a été remisé dans un des ateliers de la commune et il n'intéresse plus nos élus. C'est ainsi que sa trace se perdra et qu'un jour, lui aussi, sera totalement oublié !

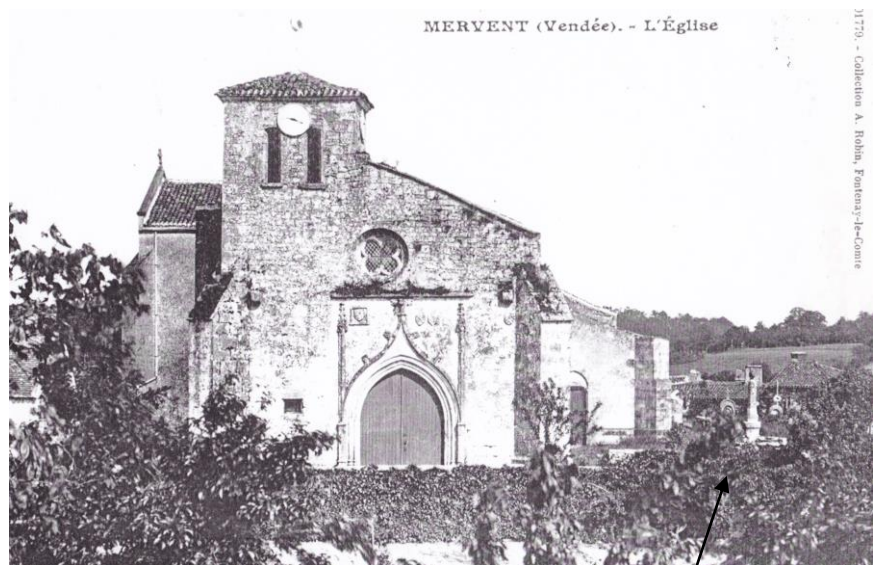
Va-t-il me falloir encore gourmander notre maire, Mr Joël Bobineau, qui comme son prédécesseur

Mr Favreau, personnage totalement inculte, ne prend pas les mesures nécessaires pour mettre en valeur cet unique vestige de cette époque, au combien, lointaine, certes !

Va-t-il falloir, une fois de plus, que j'alerte l'INRAP pour que ceux-ci interviennent !

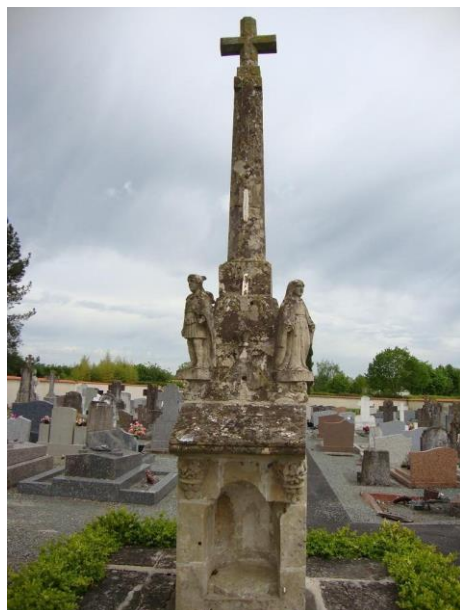
L'église et à droite l'ancien cimetière →

A propos de nos cimetières : en 1776, les inhumations sont interdites dans les églises. Puis, un peu partout, à la fin du XVIIIème, sous l'effet de la croissance démographique, les petits cimetières accolés aux églises sont pleins et si fréquemment remués qu'ils constituent autant de foyers de pestilence. On demande d'éloigner les cimetières des lieux habités et de les porter à l'extérieur de la cité. Mais recommandation n'étant pas obligation, beaucoup de paroisse conserveront leur nécropole autour du lieu saint.



En 1804, par décret impérial, d'autres impératifs s'imposent : les cimetières doivent être situés sur des points hauts, au Nord et clos. Les morts doivent être juxtaposés et non superposés, et l'exigence de fosses individuelles, fermées pour 5 ans, nécessite des nécropoles nettement plus étendues que celles existantes. En réalité, ces mesures ne sont guère appliquées et rien ne bouge malgré une nouvelle ordonnance de 1843.

← La Croix Hosannière de St-Maurice des Noues et Mervent



En 1881, de nouvelles réglementations imposent le transport des défunts de plus de 8 ans au moyen de chars funèbres, c'est-à-dire de corbillards, plutôt que sur des brancards à porteurs comme c'était autorisé jusqu'alors. À partir de 1890, le fossoyage est assuré en régie par les employés municipaux. Avant l'obligation des cercueils, les cadavres étaient enterrés dans un suaire, une simple chemise, se décomposant rapidement. Les mesures de salubrité publique entraînent l'apparition des enterrements bourgeois : beaux habits, effets personnels, concessions à perpétuité. Dans les années 1890 se pose à nouveau le problème de l'extension des surfaces. Parallèlement un phénomène nouveau se dessine : la vente de concessions est devenue une source de revenus pour la commune. Plus il faut agrandir, plus il faut investir, et plus on investit, plus on fait de rentrées d'argent.

Donc, en vertu d'une nouvelle loi (1886-90), le cimetière qui entourait l'église depuis des siècles, est transféré à l'extérieur du village au lieu-dit le « *Champ du Moulin* ». Les vieilles pierres tombales, sous lesquelles dorment des merventais, sont transportées sous la vigilance de leurs familles ; d'autres restent sur place, oubliées et servent, alors, à l'édification d'un mur de séparation entre l'église et l'ancien cimetière, parcelle louée mais conservée comme bien de la commune (jadis bien de l'Eglise).

La Croix Hosannière lors du 1^{ème} déplacement →

Enfin, le cimetière du bourg est désaffecté et le nouveau cimetière est mis en place. Les tombes du cimetière du bourg sont, alors, déplacées dans ce nouveau cimetière qui a été installé, en 1890 au-dessus du « *champ des Reclus* », dans le « *Champ du moulin* » (parcelle n° 622 qui fait 50 ares) situé en bordure de la route qui conduit au *Chênetord* (où il se trouve toujours).

La translation du cimetière qui ne pouvait se faire que sur plusieurs jours voire des semaines, sera plus ou moins un « *long spectacle d'horreur en faisant passer sous les yeux de la population des tonneaux de crânes et d'ossements* ».



Certaines familles aisées recueillent puieusement les restes de leurs défunts, les monuments et les stèles. D'autres ne pourront le faire et la plupart des pierres tombales seront abandonnées sur place ou serviront encore pour le remblaiement des chemins tandis que d'autres vont servir à ériger un mur de séparation entre un passage réservé le long de l'église et le terrain abandonné. La Croix Hosannière est même déplacée et incrustée dans le mur en question.



est même déplacée et incrustée dans le mur en question.

Bien entendu cet évènement exceptionnel alimente les potins des habitants du bourg et même de ceux des hameaux éloignés comme celui des *Loges* où demeure Philomène Girard.

← Le **nouveau cimetière** route du Chêne-Tord

Cette anecdote croustillante m'avait été racontée par Jeannette Jourdain, qui la tenait de sa grand-mère et qui mérite d'être rapportée.

Philomène et l'une de ses voisines se posaient des questions à propos du nouveau cimetière mais franchement d'un autre ordre « *y m'demande ben qui*

s'ra le premé à l'inaugurer » disait l'une d'entre elles.

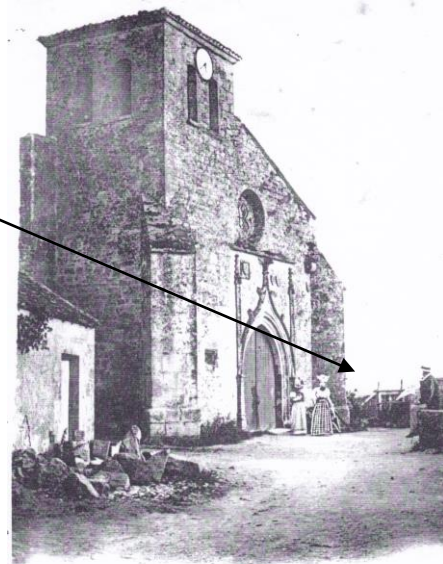
Philomène, épouse de Pierre Bobin, moulinier au moulin à tan des *Loges*, était sûrement loin de se douter que ce serait elle. En effet, elle décède le 9 juillet 1891, âgée seulement de 51 ans, ce qui était pour le moins inattendu !

Avant 1910-15, la croix est ré-installée et le mur refait (comme le montre la photo ci-contre) et la barrière posée.

Quatre vingt ans plus tard lorsque la municipalité (Mr Favreau, maire) démolit le mur et enlève la Croix, des gros fragments de pierres tombales jonchent le sol alentour. Naturellement, de suite, je suis allé voir et prendre des photos. J'ai retrouvé, avec émotion, des noms gravés.

Il y avait des fragments d'une tombe sur laquelle on pouvait lire « *Louise Poupeau institutrice communale DCD 85 ans* », rien de plus (en fait, il s'agissait de Marie Louise Poupeau qui pourtant n'était pas décédée à Mervent mais y a été inhumée ; elle était l'épouse de Louis Jean Allaire, instituteur (où ?), venu s'installer à Mervent chez sa fille *Mademoiselle Allaire*, aussi institutrice, où il décède le 20 décembre 1870 et y sera enterré (dossier généalogie Poupeau).

Puis une autre pierre tombale m'a frappée où il apparaissait gravé « *Marie Pineau décédée le 24 juin 1851* ». Elle était la fille de Pierre Pineau, maire 1792-93, md-fermier de la *Citardière*, et de Marie



Eglise de Mervent (Vendée)



1. Mervent — Canton de St-HILAIRE-des-LOGES — L'Eglise

Lebel. Elle était alors hôtelière au « *Logis de la Gageonnière* ». J'ai alors contactée les descendants de la famille Pineau-Valenciennes, installée à la Caillère, qui m'ont d'une part chaleureusement remercié de les avoir avertis, puis, qui ont immédiatement récupéré les restants de la tombe de leur ancêtre.

D'autres pierres tombales non récupérées vont restées encore longtemps aux abords de l'église. L'une d'entre elles servira encore longtemps de banc installé face à la porte d'entrée de l'église

En 1736, il avait déjà été fait mention de la *Croix hosannière* qui trônait alors au milieu du *cimetière du midy* (sic ; n° 196), le « *premier jour du mois de mai a été inhumé le fils de Messire Alexis Bonnet, dans le cimetière et proche de la Croix du Cimetière* » (ce petit enfant, fils d'un magistrat de Fontenay, était alors en nourrice à Mervent).

← L'église vers 1910-30

Donc, il ne fait aucun doute qu'il s'agissait bien de la Croix Hosannière ! Les Croix hosannières, aussi appelées « *Croix de l'Ousanne* », sont construites entre le XII^e et XVI^e siècle mais plus souvent au début du XVI^e siècle. Elle surmontait souvent une fosse

(Vendée, Deux-Sèvres, . .). Le terme *hosannière* viendrait peut-être de l'exclamation hébraïque *Hosanna* qui servit au XIV^e siècle à désigner le dimanche des Rameaux.

Elles sont constituées d'un soubassement, en principe en gradins, surmonté d'un socle. Celui de Mervent est cubique et sa colonne peu élancée est à plusieurs faces. Elle est surmontée d'une croix. Sur la face avant de notre croix



hosannière, à sa base, il y a un rustique pupitre qui servait à poser le livre des prières. Elle servait de point de départ lors de la procession qui avait lieu le jour des Rameaux (une semaine avant Pâques) et où avait lieu également la bénédiction de rameaux et plutôt du buis (chez nous) qui étaient ensuite déposés sur les tombes des défunts.

Il en reste très peu en Vendée, seulement une bonne douzaine pour la plupart inscrites aux Monuments Historiques. Ce qui ne fut jamais le cas pour celle de Mervent.

← **Démolition de la Croix Hosannière**

Après avoir trôné longtemps à sa place originelle au milieu du « *cimetière du midy* », en fin du XIX^{ème}, le cimetière est désaffecté et la croix, pour la première fois, est déplacée. Elle qui avait survécu aux outrages de la Révolution, néanmoins va survivre.

Déplacée, elle est alors remise plus près de l'église (comme vu plus haut), encastrée dans un mur élevé pour faire séparation entre l'église même et le terrain de l'ex-cimetière, ainsi clôturé et fermé même par une barrière. Il est alors, probablement loué et mis en culture.

Après avoir subi les vicissitudes du temps, échappé aux destructions révolutionnaires, déplacée, trois cent ans plus tard, cette croix fait parler



d'elle !

En 1921, la commune veut ériger un « *Monument aux Morts* » et cherche un emplacement pour le mettre. Elle est intéressée par le *jardin de la Porte* (n° 190 et qui fait 9 ares 20 en 1844) qui fait 8 ares et qui appartient à Georges Boutin, alors propriétaire du « *Logis du Corps de Garde* » contre le n° 196 (probablement qu'une partie), qui appartient à la commune et qui était l'ancien cimetière (23 ares 40). Mais la commune se réserve un passage le long de l'église. Un mur est construit et la croix est insérée dans ce mur.

Ce qui fut fait et le « *Monument aux Morts* » trône maintenant sur la *Place de l'Hérault*.

Entre 1996 et 2004, Mr Favreau, alors maire, décide de faire construire sur la parcelle où se trouvait l'ancien cimetière, et qui naturellement appartient toujours à la commune, deux petits logements accolés (et quasiment déjà attribués). Pour cela, il fait abattre le mur et la « *Croix Hosannière* ». Ce mur (comme vu plus haut) avait été remonté pour faire séparation entre un passage qui avait



été réservé le long de l'église côté Sud, et l'ancien terrain du vieux cimetière, qui n'était plus en activité depuis que le nouveau cimetière était en service.

Peut-être pour faciliter la marche des engins ou bien pour gagner un peu de terrain, il fait abattre le mur ; les gravats du mur sont jetés au sol et la croix est démontée en plusieurs tronçons qui seront jetés dans un coin tout près de l'église.

Un nouveau square près de l'église

Un nouveau square vient d'être aménagé côté sud de l'église à l'emplacement de l'ancien cimetière. La municipalité a acquis ce qui était un champ inexploité et a décidé de l'aménager en un petit jardin public d'agrément. Dans son centre, Louis Favreau, maire, eu l'idée d'y placer la croix hosannière qui autrefois n'était guère mise en valeur. Rappelons qu'au seizième siècle, c'est devant cette croix que l'on chantait l'Hosanna le jour des Rameaux, d'où son nom. Parking, bacs de fleurs, bancs publics viendront s'ajouter à cet aménagement qui mettront l'église en valeur, d'autant que l'on attend incessamment son inscription aux Beaux-Arts. Coût de l'opération : 30 000 F subventionné par le CRD à hauteur de 7 000 F.



Louis Favreau, maire, au pied de la croix hosannière.



← **Fragments de la Croix** après démolition

L'ayant aperçue et reconnue, j'appelle de suite l'administration compétante capable de mettre en route la sauvegarde de notre « *Croix Hosannière* ». Le processus se met immédiatement en route en grand damm de notre élu qui ne manqua pas de m'interpeller sèchement à ce sujet !

Mais, il m'en fallait plus pour me faire peur !

Mais ce n'est certainement pas que le sauvetage de la croix qui a fait agir l'Administration mais, sans aucun doute possible, la présence de deux logements (sociaux ou pas sur un

terrain qui ne fait que 23 ares 40) aurait été très préjudiciable pour le périmètre et respect dû à l'église.

Et, quelques mois plus tard, il dut s'exécuter et faire remonter la croix, cette fois à sa place d'origine c'est-à-dire au milieu de l'ancien cimetièrre. Mais le jour de son inauguration, avec un certain aplomb, il parade pour la presse devant celle-ci. De plus, avec toupet, il s'arroge la paternité de ce sauvetage. Les Merventais n'en furent pas étonnés car ils savaient bien que l'individu était friand de « *casquettes* » et d'honneurs !

Cependant les dernières péripéties de notre « *Croix Hosannière* » ont quand même coûtées aux contribuables, la bagatelle de 30 000 Francs.

Voici ce que dit l'article de presse d'Ouest France : « *Un nouveau square vient d'être aménagé côté Sud de l'église à l'emplacement de l'ancien cimetièrre. La municipalité a repris ce qui était un champ exploité et a décidé de l'aménager en un petit jardin public d'agrément. Dans son centre, Louis Favreau, maire, a eu l'idée d'y placer la « Croix Hosannière », qui autrefois n'était guère mise en valeur. Rappelons qu'au seizième siècle, c'est devant cette croix que l'on chantait l'Hosanna le jour des Rameaux d'où son nom. Parking, bacs de fleurs, bancs publics viendront s'ajouter à cet aménagement qui mette l'église en valeur, d'autant que l'on attend incessamment son inscription aux Beaux-arts. Coût de l'opération : 30 000 Francs subventionnés par le GRD, à hauteur de 7000 Fr* ».



accueilli tant de merventais pour leur dernier sommeil !

Néanmoins, je les félicite pour le bon soin apportée à cette réalisation. Mais pourquoi n'avoir pas tout simplement signalé, ici, la présence de l'ancien cimetièrre ! D'autant plus, qu'enfin, aujourd'hui, la croix a retrouvé sa place originelle !

La **Croix** au milieu du square →





qui ont officiés à Mervent. Mais il est souvent difficile de différencier les prieurs, les curés d'autant plus que certains ont été les deux à la fois (ou perçut les deux revenus) et les chapelains. Depuis, aussi très longtemps (comme on peut le voir plus loin en 1617), existe dans chaque paroisse une assosiation de notables nommés « *fabriqueurs* », lesquels gèrent la « *Fabrique* » qui n'est autre que l'ensemble des biens des religieux sur place.

Pour un maximum de clareté, le prieur sera signalé en **violet**, le curé en **bleu** et les chapelains qui étaient souvent prêtre ou vicaire, en **rouge**. La seule chose qui les différencie réellement est leur

revenu : le prieur reçoit le revenu des bâtiments et de l'exploitation des terres du Prieuré ; le curé ceux des bâtiments et de l'exploitation des terres de leur cure mais parfois le même personnage reçoit les deux (et parfois aussi deux curés sont sur place pour la même paroisse) ; le chapelain reçoit, pareillement, des revenus mais que sur les bâtiments et sur l'exploitation des terres de la Chapelle ainsi que des offrandes pour la **chapelle St-Joseph** dans l'église.

Nous verrons les prieurs puis les curés et les chapelains, depuis la « *nuit des temps* », puisque le Prieuré est déjà mentionné en 1200 et 1232, jusqu'en 1700 seulement puis enfin, après, jusqu'à nos jours :

Prieur

1568 Jean Pizon
1568 Jacques Pinaud
1584 Macaire Bouildron
1588 Michel Meslin
1592 René Poullain
1593 Jean Hillerayn
1607 Jehan Beguin
1617 Jean Binet
1635
1656
1670
1687
1696

Curé

Jean Pizon
Jacques Pinaud
Macaire Bouildron
Michel Meslin
René Poullain
Jean Hillerayn
Pierre Roux
Pierre Clémot
Lucas Payneau
Antoine Chaigneau
Philippe Raynard
Jean Hilaire Chauvière

Chapelain

Création de la chapelle St-Joseph

Reprenons encore un peu avec **Jehan Hillayrin** (pas de registre des BMS sur Mervent) prieur et curé installé à la *Cure* (n°42 rue des Juifs) dont il a été question plus haut.

Sous son ministère a lieu, le 27 septembre 1601, la visite de l'église et de la Cure par Jean Collart (prêtre, bachelier en . . . , prieur de Lethon, faisant partie de l'ordre de Saint Benoist, diocèse de Maillezais, plus vicaire général de l'évêque de Maillezais, et demeurant au prieuré de Saint Pierre le Vieux de Maillezais, encore en place le 27 mai 1614 - 3 E 37/283 - Etude F (3 E 37) Notaire (1604 à 1622) Jehan Robert), vicaire générale qui signale : « **Eglise ruinée n'ayant rien couvert qu'un *petit appentif* sous lequel l'on fet le service** » (Série 4 G 1, Archives de la Vendée).

Nous sommes en pleine guerre de religion.

La paroisse de Mervent peut-elle se remettre de ces années de calamité qui ont frappé l'ensemble de la région ? La religion catholique est tout de même bien ébranlée. Mais, il y a, à Mervent, de fervents chrétiens qui défendent les intérêts de la paroisse. Le 5 novembre 1588 « *André Potereau, marchand cordonnier au **bourg** de Mervent, intervient au procès poursuivi par divers habitants de Mervent, demandeurs en abus contre François Boujeu, Mathurin Ayraud, Nycollas Andebault et Loys Mery, assoyeurs (réceveurs de l'impôt) de l'année présente de ladite paroisse* ». Le sieur Potereau, qui est issu d'une riche famille de tanneur de la *Renaudière*, est un notable de Mervent.

Attaque et incendie d'un Logis →

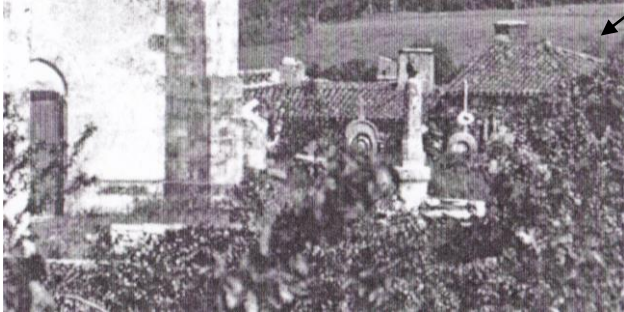
Quelques années plus tard, il s'installe au faubourg de Fontenay, chez sa fille Vincende Potereau et son gendre. Sentant, sans doute, « *sa*



fin prochaine », il rédige son testament (7 mai 1604 Etude A (3 E 35), Notaire Claude Rousseau et p. 1651 3 E 35/17, Etude A (3 E 35) Notaire François Mesnard) : « *Il veut être inhumé au cimetière de Mervent et s'en remet à Guillaume Pasquier et Vincende Potereau sa femme, fille dudit André. Il cite Guillaume Pasquier, leur fils, son petit-fils* ».

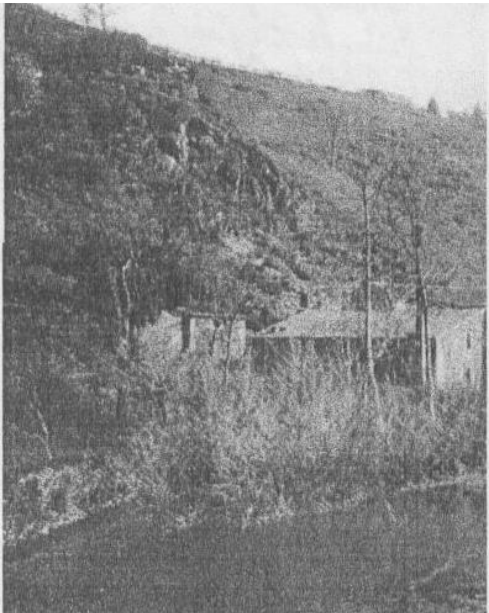
A ce moment-là, le cimetière est-il déjà autour de l'église ?

Malgré les vicissitudes entre les belligérants catholiques et protestants, il se forme tout de même des alliances entre des familles de religion pourtant opposée. Comme toutes familles aisées de cette époque (et dans d'autres périodes), un contrat de mariage (solennités de l'Église - sic) était passé devant notaire, ainsi le 12



février 1590 (3 E 37/250, Etude A (3 E 35) Notaire Claude Rousseau) : « *Pierre Robert, cordonnier, demeurant au bourg de Mervent, fils de feu Jacques Robert, cordonnier, et de Marguerite Rousselle (Rousseau), avec Georgyne Lucas, demeurant à Fontenay-le-Comte, fille de feu Jehan Lucas, cordonnier, et de Jehanne de la Creuze. Acte passé en présence de J. Louveau, ministre de l'église réformée de Fontenay-le-Comte* ».

Lors d'un contrat de mariage (très usité au XVI, XVII et au XVIIIè), une clause précise que le futur époux (ou la future) ira faire sa résidence dans la maison de ses beaux parents, par exemple, où il devra travailler et vivre « *en communion* » et selon la formule consacrée « *à même pain et même pot* » et, ceci, naturellement d'autant plus lorsque ce fils, le marié, ne peut demeurer dans le giron familial à cause de la pénurie de travail.



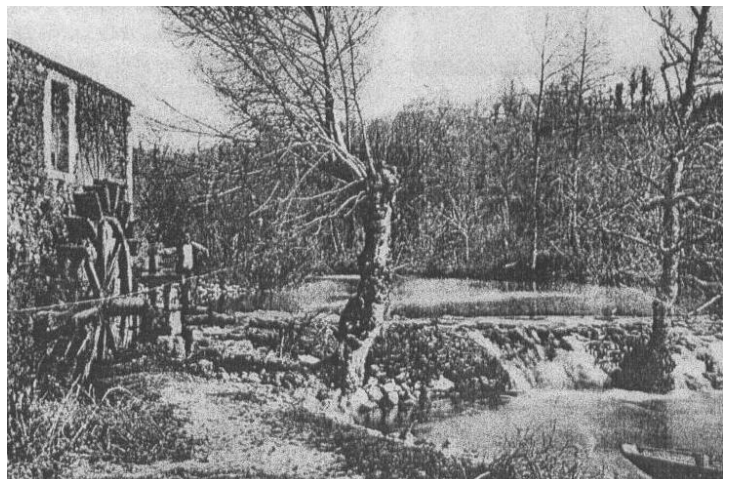
Pour éviter tout morcellement des biens fonciers (c'est la plus grande préoccupation du chef de famille) on a pris l'habitude depuis fort longtemps déjà d'organiser des mariages au sein de sa propre communauté ou d'effectuer des échanges matrimoniaux croisés avec une communauté voisine connue (ces communautés disparaissent au cours de la moitié du XIXè siècle, victimes des principes égalitaires - entre tout individu - promus par le Code civil). Le nombre de contrat de mariage est incroyable : en ces temps, où le « *silence est d'or et la parole d'argent* », c'est la signature qui fait foi au sens stricte du terme. Il n'est qu'à songer à la marque que tracent laborieusement ceux ne « *sachant signer* ». La *croix* (+) qu'ils apposent au bas du document les citant ou les concernant n'est pas pure fantaisie.

← Le Moulinneuf

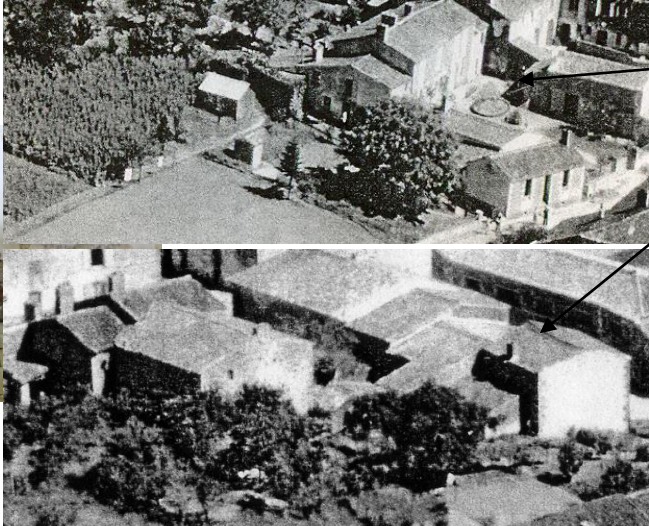
A cette époque, il y a beaucoup de protestants à Mervent dont bien sûr la famille Gaschet (ceux dont on a parlé dans le bull. n° 37 et 39, qui plus tard renonceront officiellement à la R.P.R.) qui demeure au *Moulinneuf* (moulin à eau pour la farine). Il me faut reparler un instant de cette famille. En effet, je donnais alors une date incertaine de l'installation de cette famille à Mervent. L'acte ci-après donne une date encore plus antérieure à celle déjà citée ; par contre, ce qui est certain, c'est l'appartenance de cette lignée à Religion Prétendue Réformée comme on pourra encore le voir en 1737 lors du décès de Joseph Gaschet (né en 1657 et petit-fils de celui nommé dans l'acte ci-après) qui, sur son lit de mort, « *ayant suffisamment de connaissance, ne peut se résoudre à renier sa religion* ».

Le Moulin des Deux-Eaux →

Dans cet acte, plus ancien encore (13 mars 1617 - 3 E 35/27, Etude A (3 E 35) Notaire (1576-1602) François Mesnard), on voit que deux familles vivent dans ce moulin : « *Jean Boutholleau, meunier, demeurant au Moulin Neuf* (voir bull. n° 37), à Mervent, souhaite que Jacques Gachet, son beau-frère ne le poursuive pas en justice pour injures proférées envers lui. Il reconnaît que Gachet est un homme de bien, que c'est sous l'effet de la colère après avoir été traité de sot, qu'il en est venu aux injures, alors qu'ils procédaient ensemble au



Ce sont surtout les plus riches qui adhèrent à la R.P.R. (religion prétendue réformée), et les meuniers l'étaient particulièrement. Leur voisin du moulin des *Deux-Eaux* (voir bull. n° 39) en faisait certainement partie aussi. Un acte d'identité est passé le 19 décembre 1592 (Etude A (3 E 35) - Notaire Claude Rousseau) : « *Ester Pichon, demeurant au moulin des Deux Aymes à Mervent, est fille des feus Jehan Pichon et Perrette Pellegaud* ». On remarquera que le nom de ce moulin est légèrement différent de celui du bull. n° 39 (*Deux Aynes* pour *Deux Daymes* qui veut dire *digue*, chaussée) et, transformé encore, avec le temps, en son nom actuel (plus commode, et plus facile à comprendre puisqu'il y a justement deux cours-d'eaux qui se rencontrent à ce moulin, d'où Deux



Eaux).

← La Cure et le Prieuré

Quelques années plus tard, lors d'une autre tournée pastorale, un autre compte-rendu complet est fait : « *du triste état de l'église, de la Cure, du Prieuré et du peu de leurs revenus, de l'état également des deux cimetières (sic) mais aussi du nombre de communiantes en la feste de Pâques dernière, et des protestants dans la dite paroisse qui sont au nombre d'un tiers* » (ADV Série L G 2).

L'église n'est que le reflet de l'état de la province du Poitou, qui n'a cessé d'y voir des affrontements au cours des deux dernières décennies (guerre de religion). Malgré une paix apparente, les habitants continuaient à être dévalisés, et pendant de

longues années encore, la région de la Châtaigneraie et Pouzauges était le point de réunion de tous les gens sans aveu de cinquante lieues à la ronde. Beaucoup de gens, des deux parties, avaient trouvé la mort au milieu de ces luttes intestines. Le nombre des viols est effrayant. Trois mille maisons avaient été brûlées ou détruits. En outre, des prêtres ou des moines avaient été tués dans cette guerre.

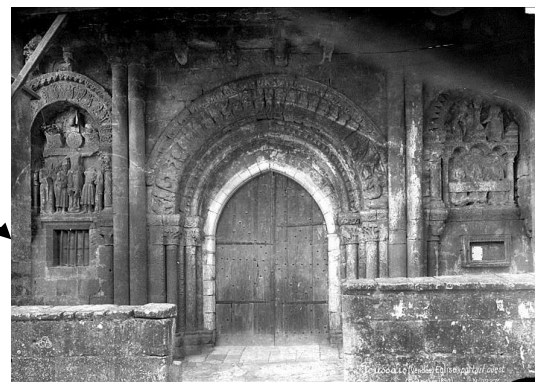
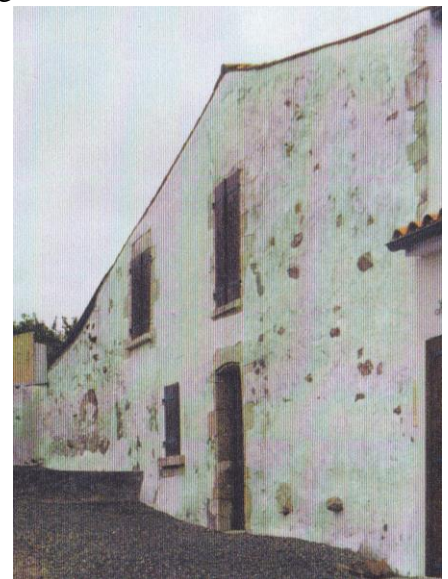
Jehan Hillerin, étant curé, demeure à Mervent dans la *Cure* tandis que le *Prieuré*, qui n'a plus définitivement vocation de prières, est devenu uniquement une exploitation agricole (dont les revenus sont partagés entre le Prieur, les commissaires ou « fermiers » et le détenteur), est à nouveau affermé comme un « *fief* » : le 15 novembre 1603 (Pierre ROBERT notaire à Fontenay : 3 E 37/269) « *Thomas Mercier, voiturier demeurant au bourg de Mervent, vend une pièce de terre près du bourg, au fief du prieuré dudit lieu, à Gabriel Hillayrin, marchand mercier, aussi au bourg de Mervent, et représenté par Jehan Hillayrin, prêtre, son frère* ». On remarque sur cet acte (extrait) que l'on dit le « *Fief du Prieuré* ». Et l'on constate aussi que *Messire Hillayrin*, curé de Mervent, a sa famille proche de lui, et que d'ailleurs, il décède en cette paroisse, en 1617, sous le ministère de son successeur.

La **Cure** (la plus ancienne ; n°42 rue des Juifs) →

Son remplaçant **Pierre Jean Roux** arrive en 1607 (à 1617) et s'installe à la *Cure* (n° 38 rue des Juifs) mais dans quel sorte d'habitation ? Au n° 42 de la *rue des Juifs*, accolé à un bâtiment plus récent dit « *l'ancienne cure* », se trouve cette petite maison (où votre serviteur est né le 8 avril 1944) où l'on a trouvé lors de grandes restaurations, dans le mur côté Ouest, une niche murée, des burettes d'église plus une bouteille fermée contenant probablement de l'eau bénite.

Est-ce au moment de la prise de possession de la « *Cure de Mervent* », par le curé de la paroisse, qu'est mentionné le 24 mars 1607, la « *Ferme des terrages appartenant à la cure de Mervent en la paroisse de Foussais, consentie par Pierre Roux, curé de Mervent* » (Archives de la Vendée : 105 G 1).

En effet, des terres (données jadis) pouvaient se trouver sur d'autres paroisses. Au passage, voici comment se faisait



une « *Prise de possession de Cure* », toujours devant un notaire, les notables et habitants de p. 1653



la paroisse, ainsi : « *Jacques Guillemineau, prêtre, prend possession de la cure de l'église paroissiale de Saint Rémi de Pissotte* (Dimanche 5 mars 1606), dont il a été pourvu par lettres du 4 de ce mois de l'évêque de Maillezais, en rentrant dans l'église, avec aspersion d'eau bénite, son de la cloche, baisement de l'autel, ouverture du livre missel et autres cérémonies, sans aucun empêchement, puis s'est transporté jusqu'au logis de la cure, a ouvert la porte avec la clef qui lui a été baillée par Noel Guillemineau (son frère ?), métayer en la métairie de la cure » (Pierre ROBERT notaire à Fontenay 3 E 37/272). Si le prêtre habite sa cure, il est aidé pour l'exploitation des terres de sa cure !

Tout était très réglementé. Ainsi, le 9 avril 1608 (3 E 37/274 Pierre ROBERT notaire à Fontenay), Louis Garcin, écuyer, gendarme de la Compagnie de Mgr le Maréchal Dorlans, demeurant à Bordeaux, commis par le roi en toutes les villes et bourgs du royaume pour « *l'établissement des jeux publics de billard, « rampeaux, quilles et courteboulles* », donne procuration à Robert Jaumier, chirurgien à Fontenay, pour affermer durant 10 ans lesdits jeux dans les villes, bourgs et paroisses de la sénéchaussée de Fontenay ». Jeux qui ne devaient pas, en tous cas, se tenir proche de l'église. La paroisse de Mervent, comme les autres, étant concernée par cette mesure, le curé, en général, devait veiller à ce que la proximité de ceux-ci soit conforme.



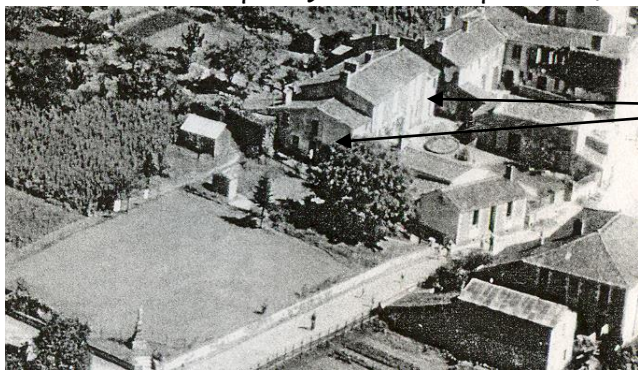
Le moulin de L'Erable →

En 1617 encore (Série 4 G 2

Archives de la Vendée) a lieu la visite des biens ecclésiastiques de la paroisse de Mervent par Jean Collart, vicaire général de Maillezais.

Voici le compte-rendu complet (ADV série L G 2 ; écrit en vieux français) « *Le jeudy vingt septième jour du mois d'april (avril) au dict an mil six cent dix sept nous sommes transportés en l'église paroissiale (paroissiale) de St Médard de Mervant (sic) où illecq estant (étant entrés) après l'invocation du très Saint Nom de Dieu, avons fait parvenir (venir) à nous Messire Pierre Roux Pbre (prêtre) du diocèse de Maillezais, curé dudict Mervant, lequel nous avons enquis ce qui suit :*

premièrement combien il y a de temps qu'il est pourvu (pourvu) de la dicte cure de Mervant. A dict qu'il y a 10 ans qu'il en fut pourvu par nous par la mort de déffunt Messire Jehan Hillerin Pbre, depuis lequel temps il a toujours résidé au dict lieu.



← La première cure et la seconde

Enquis de quel revenu est la dicte cure, enquis aussy (demandé à) François Giraud sacristain, Morice Tripotteau fabriqueur d'icelle, Hillaire Ogier dict Lairable (qui signe Hilleret Augier époux de Jeanne Audebert, est marchand de tan au moulin de L'Erable mais aussi sur une tierce partie du moulin Jaud – aujourd'hui ces deux moulins sont sous l'eau du barrage – voir plus haut carte postale du Moulin de l'Erable et voir bull. n° 35

L'Erable) , Nicolas Baudry(Nicolas Baudry ° 1595, laboureur à charrue, est en 1626 installé au Logis Chalandry, au bourg, et est l'ancêtre de cette famille de la Renaudière – voir bull. n° 53 La Cornelière), Jacques Giraud (parent du sacristain), Gabriel Hillerin(marchand mercier au bourg de Mervent, frère du précédent prêtre Jehan Hillerin) et autres habitants. . .

Le logis du Prieuré →

Ont dict qu'elle peut valloir bon an, mal an, 55 ou 60 livres qui consiste en terres labourables, et n'estant le dedans de l'église et les bienfaits (dons) des dicts paroissiens , il n'y aurait pas vivre.



Enquis s'il y a d'autres bénéfices dans la dicte paroisse, A dict qu'il y a le prieuré du dict lieu duquel est pourveu à présent Messire Jehan Binet (qui met en fermage l'exploitation dudit prieuré et pour lequel, en ce moment, il est en démêlé avec le ou les fermiers),



clerc du diocèse de Tours, qui est en contestation et litige, et peut valloir bon an, mal an, six à vingt livres duquel le service se fait aux cinq festes annuelles par un cordelier des Robinières (les moines du couvent des Robinières se déplaçaient donc pour assister le curé du lieu lors des fêtes : Pâques, Ascension, Pentecôte, Toussaint, Noël).

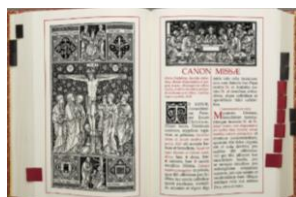
← L'église St-Médard (qui n'avait jadis pas de clocher)

Enquis s'il y a une fabrice (fabrique) en la dicte église et ses revenus.

← Ont dict n'y avoir que le cymetière qui est affermé 35 sols (puisqu'il n'y avait plus de stèle pour le

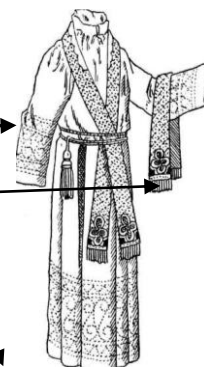
commun des mortels, les riches étant inhumés en l'église, les cimetières, alors, étaient laissés en herbe et produisaient du foin), et les aulmônes des gens de bien.

Avons trouvé la dicte église couverte de la moitié et tout déviltree, ayant pour ornements ce quy s'ensuyct : deux autels entiers, six nappes, ung calice d'estaing, une



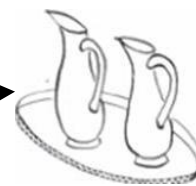
chasuble de camelot de Lisle (étoffe de laine mêlée parfois de poils de chèvre et fabriquée à Lille) rouge avecque son estolle en fanon (

Ornement liturgique : large bande d'étoffe portée par le prêtre), une bannière (la bannière de procession est une pièce de tissu ornée en broderie, portée dans les processions où elle fait office d'insigne d'identification pour une confrérie religieuse



ou la paroisse ; une des bannière des lointaines confréries ?) en camelot rouge, une aube rouge, un missel (

livre contenant toutes les messes : fêtes ou autres) romain neuf, deux cannettes (flacons ou burettes pour le vin de messe), deux eschilles (sonnettes ou clochettes), une croix de fer blanc neupve, un bénitier de plomb (est-ce celui que l'on peut encore voir et décoré d'une coquille St-Jacques qui nous rappelle des lointains pèlerinages ?), un surplict.



Enquis la dicte cure s'il y a eu des communicants en la feste de Pâques dernière : A dict y en avoir eu 260.

Enquis s'il y a en la dicte paroisse de ceux de la religion qu'on appelle réformé (sic). Ont dict y en avoir le tiers de la paroisse (il doit y avoir environ 390 à 400 habitants dans la paroisse dont approximativement 130 protestants) qui vont à la presche à Fontenay ou à la Buardière paroisse de Foussais (voir bull. n° 53 la Cornelière).

Enquis, les sus dictz sacristain, fabriqueurs et habitants, s'ils cognaissent le susdict curé pour homme de bien, s'il n'est point débauché, yvrogne, joueur et menant une vie scandaleuse. Ils ont dict que jamais ils n'ont rien recogneu de tout cela en luy et que personne n'en peut dire mal si ce n'est ceulx qui lui portent envye.

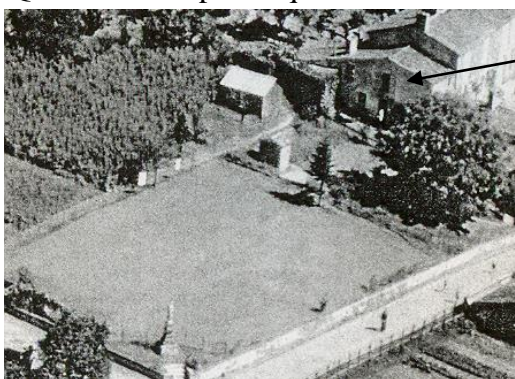
De la dicte église, nous nous sommes transportés pour voir les logis du prieur et ceux de la Cure lesquels nous avons trouvés tous ruynés y a plus de cinquante ans, le dict curé est logé en une petite maison près de l'église qu'il loue et baille par an 50 sols. Les deux cymetières n'estant ny clos ny fermés et n'y a poinct de cloche.

Le Bénitier de l'église de Mervent →

Tout ce que dessus faict en présence des dessus dictz et de vénérable Messire Michel Merlet Pbre curé de Xanton, Messire René Rémond nottaire de la baronny de Maillezais, Brethomé Cartier, René Menou, Pierre Girard et autres habitants ». Ont signés : Pierre Jean Roux curé susdit,



On remarquera, sur l'acte qui suit, que le curé Le Roux n'est pas signalé comme bénéficiaire du revenu du *Prieuré* de Mervent mais seulement de la *Cure* : le dimanche 15 mai 1611 (3 E 35/23 Etude A (3 E 35) Notaire Claude Rousseau) : « *Jacques Soullard, comme procureur de Jehan Beguin, prêtre, aumônier ordinaire du roi, prieur du prieuré de Mervent, diocèse de Maillezais, demeurant à Paris, prend possession réelle, civile et actuelle dudit prieuré en présence de Pierre Le Roux, curé de ladite paroisse de Mervent* ». Qui détient ou plutôt qui cultive les terres du Fief du Prieuré ?



← La première cure

L'acte, qui suit, par contre, laisse à penser que Mervent, mais plutôt une partie de sa forêt, aurait pu appartenir aux Templiers. Ceci a été souvent évoqué mais je n'ai aucune preuve tangible à ce propos, sauf ce qui suit : le 30 juillet 1613 (3 E 37/283 Etude F (3 E 37) Notaire Jehan Robert), « *Simon Chemynée, chevalier de l'Ordre de Saint Jean de Jérusalem, grand prieur d'Aquitaine, étant à Fontenay, afferme pour 3 ans à Jacques Manceau, échevin de Niort, « la terre, commanderie et seigneurie » de Senans (St-Pompain 79), Sainte Gemme, Mentiers et Mervent, et leurs appartenances sises*

paroisses de Saint Pompain, Benet, Coulon et environs ». Incontestablement, Mervent est signalé.

Quelques années plus tard, en 1616, le Prieur de Mervent est *Messire Jehan B. . .* (Binet) prieur, clerc du diocèse de Tours (voir Pouillé d'Alliot). Est-ce le même que celui cité dans l'acte ci-dessus (en initiales seulement) et celui cité dans l'acte ci-après (3 E 37/298 Etude F (3 E 37) Notaire Jehan Robert) : le 20 décembre 1620, « *M^o Jehan Binet, prieur du prieuré de St-Médard de Mairevent, demeurant à Paris, et estant de présent à Fontenay, passait accord avec dame Catherine Raynard, veuve et donataire de feu Honorable Homme François Durand, sieur de Chalandry, et tutrice de leurs enfants, demeurant au faubourg Ste-Catherine de Fontenay (possédant également le Logis de Chalandry, à Mervent), sur la ferme que ledit Binet avait fait avec ledit feu Durand, des fruits du revenu temporel dudit prieuré* » (en 1524, était maire de Tours un nommé Jean Binet). Catherine Raynard, dont il est question, était veuve de François Durand sieur de Chalandry, et possédait également le *Logis de Chalandry* dont les terres allaient jusqu'aux *Bois Prieur* près de *Foulet*.



Le 21 janvier 1619 (3 E 37/294 Etude F (3 E 37) Notaire Jehan Robert) : « *Bonadventure Bourguignon, religieux profès en l'abbaye de Maillezais, y demeurant, prieur du prieuré Notre-Dame d'Oléron, transporte à Nicolas Binet, sieur des Hayes, au nom de Jehan Binet son frère, demeurant à Paris, prieur, dudit prieuré sur résignation dudit Bourguignon il y a environ six semaines, ses droits à l'encontre d'Anthoine Cauzatges et Mathieu Alchues, se prétendant pourvus dudit prieuré (de Mervent), pour restitution des fruits dudit prieuré*



La ferme du Prieuré (le fermage et ses revenus) est tenue par la famille qui réside au *Logis de la Chalandrie* et le 21 janvier 1619, par devant le même notaire (3 E 37/294 Etude F (3 E 37) Notaire Jehan Robert) : « *Nicolas Binet, sieur des Hayes, demeurant à Paris, comme procureur de son frère Jehan Binet, prieur du prieuré de Mervent, transige avec Renée Hours (propriétaire aussi du Logis Chaladry), veuve d'Esmerly Nicolas* » (parent avec Gabriel Nicolas voir plus loin), *écuyer, sieur de la Tousche Pultaud et tutrice de leurs enfants, et avec Gabriel Allard, serviteur dudit feu, demeurant à Mervent, pour qu'ils lui restituent 400 livres dues au prieuré* ». Le *Logis de Chalandry* et la ferme (fermage) du *Prieuré* était également à Renée Hours veuve d'Esmerly Nicalas parent avec les Raynard-Durand.

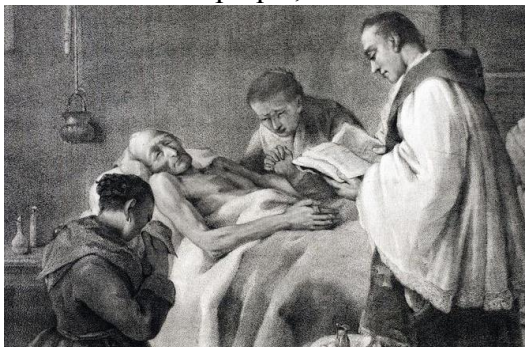


← Le Logis de Chalandry

Quelques années après le 5 octobre 1623 (3 E 37/303 Etude F (3 E 37) Notaire (12 juin 1604-22 avril 1626) Jehan Robert), un acte est passé à propos encore du Prieuré : « *Jehan Binet, prieur du prieuré Saint Médard de Mervent,*

demeurant à Paris, étant à Fontenay, afferme pour quatre ans, au prix de six cent vingt livres p. 1656 par an, à Catherine Rainard, veuve de François Durand, sieur de Chalandry (propriétaire du Logis de Chalandry ; n°15, 17, 19 rue de Chalandrie), le revenu temporel dudit prieuré ». Naturellement, ce sont des gens ordinaires qui exploitent les terres.

A cette époque, il est fait encore des dons à l'Eglise (via les paroisses), comme à l'époque du Moyen-âge.



Mais parfois l'Eglise les refuse pour des raisons bien précises, ainsi (1er juin 1626) : « Claude Pineau, marchand drapier, demeurant au faubourg des Loges de Fontenay-le-Comte, déclare que son beau-père, Jehan Grimaud, marchand boucher, habitant au faubourg des Loges est agonisant, et en présence de Jehan Guerineau, marchand demeurant à Fontenay, parent dudit Grimaud, se transporte par-devers Jacques Vaslin, prêtre, curé de l'église Notre-Dame de Fontenay, aux fins de le sommer de déclarer les causes du refus par lui fait, de vouloir administrer les

Saints Sacrements audit Grimaud. Pineau et Guerineau l'ont prié de se transporter ou faire transporter son vicaire jusqu'au logis de Grimaud. Ledit Vaslin leur répond que par bruit public, ledit Grimaud aurait depuis plusieurs années baillé argent à intérêt, public et vraie usure, il se serait dès samedi dernier transporté au logis dudit Grimaud, auquel il aurait dit, que si au préalable, il n'eut remboursé par devant notaire tous ceux qu'il avait usurpés, il ne pouvait lui administrer les Saints Sacrements. Grimaud promet de faire le nécessaire. Vaslin se transporte à nouveau chez Grimaud pour lui administrer les Saints Sacrements, et apprenant qu'il n'a pas satisfait à sa promesse, l'en exhorte derechef. Grimaud supplie Vaslin de se transporter au logis de Jehan Meigner notaire pour y faire les actes demandés ».

La peur de l'Enfer habite encore nombre de croyants qui fond alors un testament (catholique) en bonne et due forme (ainsi le 31 mai 1626) : « Jehan de Saint Micheau, sieur de la Guerinière, demeurant en l'hôtel et maison noble de la Groie de Pissotte. Il donne à Gabrielle de Saint Micheau, sa fille et de feu Elisabeth Viète, deux petites chaînes ou bracelets d'or avec un portrait de Saint Michel et treize écus d'or soleil. Il donne 200 livres à Jehan, son fils naturel surnommé Guerry, marchand passementier qui demeure à Paris. Il veut que soit distribué à tous les pauvres qui se trouveront à son enterrement au service de la huitaine au jour de l'anniversaire (de sa mort), une aumône d'un petit pain chacun ».

Un autre cas de donation (2 mai 1629) par testament (catholique) « le sieur André Landriau, marchand boucher, demeurant au faubourg du Puy Saint Martin de Fontenay-le-Comte, en faveur de Jehanne Grezay sa femme. Il cite feu son père Hillaire Landreau. Il donne durant cinq ans, à Pâques, 60 sols aux religieux des Cordeliers et Capucins (de Fontenay), à charge pour chacun des couvents de prier dieu pour son âme et celle de ses parents le premier janvier ».

Un Confessionnal →

La peur de l'au-delà est omniprésente. De plus, elle est alimentée par les préceptes de l'Eglise et la présence permanente, au sein de la société, du curé. Le curé s'imisce dans les cœurs et dans les chaumières pour mieux aider mais surtout pour mieux traquer les péchés et les punitions : « Dieu lui-même ne punira-t-il pas un jour ? », clame-t-il ! Il y a les petites et les grandes



punitions : se voir priver du *pain bénit* que l'on distribue chaque dimanche aux fidèles, à la fin de l'office, est une punition ainsi qu'être obliger de réciter à genoux et publiquement le chapelet à la messe du dimanche ; on peut aussi être inhumé sans luminaire - c'est-à-dire sans cierge - ni sonnerie de cloche parce que l'on est un alcoolique notoire ou parce qu'on ne s'est pas acquitté régulièrement du devoir pascal ou bien que l'on ne s'est pas présenté plus de deux fois dans sa vie au « sacré tribunal » du confessionnal. Ces sanctions sont considérées comme des punitions quasi infamantes !

Le curé a ce pouvoir, il considère qu'il doit agir !

Une pression s'exerce à tous les niveaux sur les « ouiailles »



(7 avril 1621) « Jehan Eslard, sergent royal en Poitou et en l'élection de Fontenay, malade et alité, p. 1657 fait son testament Il veut être inhumé en l'église Saint Jean près de ses ancêtres. Il cite feu Mathurine Beslyveau sa mère et Marie Oger sa femme ». De plus, « il lègue 100 livres à Marie Eslard sa fille naturelle si elle demeure catholique ; dans le cas contraire la somme sera donnée à la fabrique de l'église Saint



Jean ».

← Représentation ancienne de l'Enfer (où les damnés brûlent dans une marmite)

La vie des habitants, à cette époque, est jalonnée en permanence de phase chrétienne ce qui en fait des êtres totalement « imprégnés de religion ». Leur vie, au quotidien, est marquée et envahie par la foi à laquelle se rapportent des gestes rituels ainsi que des « us et coutumes » liés à la pratique culturelle.

Leur journée est ponctuée de saluts et de signes de croix avec surtout la prière du matin, du soir, le salut de midi et du soir avec encore une prière à la *Vierge Marie*. Le tout est scandé par l'*Angélu* qui, du haut du clocher, fait entendre trois fois par jour son appel à l'oraison et jusqu'aux quatre coins de la paroisse tout en donnant aussi l'heure. À chaque repas, le pain est béni puis c'est le « *Bénédicté* » que l'on récite debout parfois à genoux et avant naturellement de s'attabler : « *Bénissez-nous Seigneur. Bénissez cette table accueillante et procurez du pain à ceux qui n'en ont pas. Ainsi soit-il* ». Les nombreuses pénuries



expliquent le profond respect que l'on a alors pour le pain. On fait un signe de croix sur le pain que l'on va entamer. Un signe de croix avant de se mettre au lit. C'est un véritable automatisme du soir au matin ! Signe de croix en passant devant un calvaire ou une simple croix de bois qui borde le chemin. Signe de croix devant le convoi conduisant un mort au cimetière ou lors du passage du curé portant le *Saint-Viatique*.

À tout cela, s'ajoute une fréquentation assidue à l'église avec la pratique obligatoire des sacrements. La messe du dimanche, la communion, nécessairement précédée de la confession, est un devoir régulier assez bien respectée surtout, à Pâques. Malheur à qui transgresse l'hégémonie instituée par l'Église !

Les gens de cette époque (mais aussi avant et après) sont des croyants authentiques, incontestables (peut-être encore plus chez les protestants). Dieu est omniprésent à chaque instant de leur vie terrestre, qui n'est qu'un passage. Aussi, chacun essaye de mériter le *Paradis*, récompense suprême en évitant, autant que se faire peut, de multiplier les mauvaises actions qu'ils doivent d'ailleurs relater en confession pour en obtenir le pardon. Au XVI^e siècle, qui blasphème est puni par où il a péché. On lui coupe la langue car jurer est formellement interdit puisque cela évoque le nom de Dieu. Mais il y a une quantité d'autres jurons utilisés, trop fréquemment d'ailleurs au goût de Monsieur le Curé : « *Corbleu, Ventrebleu, Nom de bleu* », qui est une déformation de *Nom de Dieu*, qui souvent se transforme en *Bon Diou* . . . ».

Les connaissances des « *ouïailles* » (paroissiens) sont extrêmement limitées et mille événements (qui sont de nos jours parfaitement connus) restaient à leurs yeux inexplicables et incompréhensibles. La foudre ne peut exprimer, pour eux, que la colère du ciel. De même, une année de pluie ou de sécheresse ainsi qu'une maladie inconnue accompagnée parfois d'épidémies ravageuses ne peut être, à leurs yeux, qu'une punition divine ! Le curé a un pouvoir spirituel immense sur ses paroissiens quasiment incultes.

Mais aussi parce qu'ils sont très croyants et qu'ils sont également très crédules. Ils sont résignés malgré tout à cause de leur croyance inconditionnelle qui stipule : « *Heureux les pauvres et les affligés car ils verront Dieu* », laïus, répété mil et une fois par le curé ! La religion constitue leur unique science et leur seul savoir. Les anciens, qui sont la mémoire familiale, ont naturellement des



connaissances empiriques comme : celui secret de certains métiers, de la gestion des alliances, p. 1658 . . . , mais, néanmoins bien des réalités leur échappent. Ils sont illettrés, certes, mais pas totalement ignorants dans leur monde, qui est un univers de l'oral et où l'écrit demeure exceptionnel.



Reprenons la liste des religieux qui ont officiés à Mervent.

En 1617 (et jusqu'en 1625 au moins) est signalé **Pierre Clémot** prêtre-curé installé, lui aussi à la Cure (n° 42 rue des Juifs). Les revenus de la Cure et les Compte des décimes du **Prieuré** de Mervent sont très surveillés (1644 : Série G 76, folio 28 (+ Cure : folio 33) Archives Charente Maritime - La Rochelle) : archives, qu'hélas, je n'ai pu obtenir à ce jour.

← **Eglise St-Hilaire** de Foussais (arcade sud)

Ainsi, le 26 septembre 1623 (Série 105 G 1- Archives de la Vendée), est fait le compte-rendu du « *Fermage des terrages appartenant à la cure de Mervent en la paroisse de Foussais consentie par Pierre Clémot curé de Mervent* ». En effet, comme on l'a dit plus haut, les dons reçus, il y a des lustres, pouvaient se trouver sur une autre paroisse (acte écrit en vieux français que je n'ai pû traduire).

En 1625, est mentionné « *Cura Sancti de Medardi de Majori Vento* » qui se traduit par la « *Cure de St-Médard de Mervent* », dont **Pierre Clémot** est le curé (selon le Pouillé d'Alliot).

Un autre curé est signalé, à sa suite, à partir de 1635, **Lucas Payneau** (et jusqu'en 1670). A-t-il un lien avec le curé René Payneau, installé en 1631 à Payré-sur-Vendée, avec sa famille. Il était fréquent qu'une même famille donne plusieurs fils à l'Eglise pour être prêtre !



Pendant le ministère de **Lucas Payneau** une rente est accordée à ce religieux, le 3 octobre 1635, par « *Noble Homme François Jolly sieur de la Girardièrre* » (x Hélène Nicolas laquelle est parente de Esmery et Gabriel Nicolas, cités l'un plus haut, l'autre ci-dessous) sur une **parcelle** « *d'une demie boissellée de terre en quatorze sillons seize perches à la Clavelière psse de Mervent, tenant d'un bout au « Grand chemin » qui conduit du Pont Barrot aux Ouillères (passant devant la Chauvière), d'un autre bout à une*

autre terre qui dépend de sa « bordrie de la Clavelière » et d'un autre costé à celle dépendante de la « Métairie de la Chauvière ».

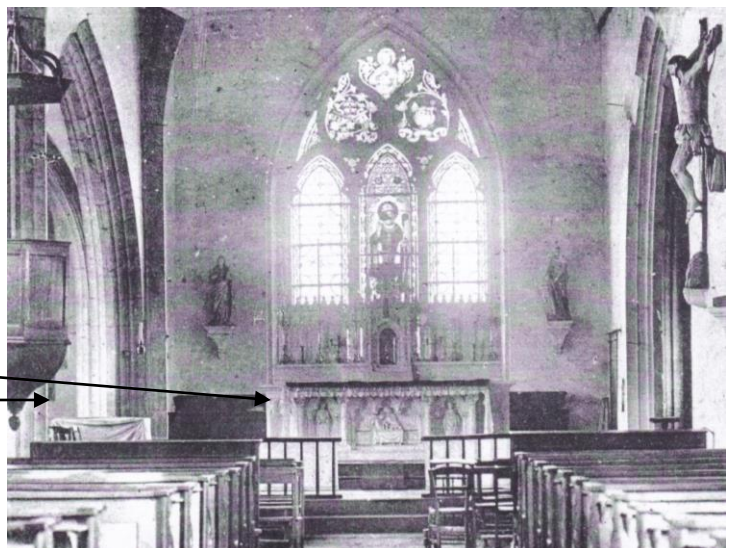
Puis la seconde, le 24 juillet 1648, de « *Gabriel Nicollas sieur de la Claverie* (parent avec Hélène Nicolas voir bull. n° 49 *La Clavelière*) en une **pièce de jardin** actuellement (rente encore valable en 1772) en nature de pré contenant à semer trois mesures de grenne de lin sittiée audit bourg de Mervent, tenant d'un bout à la « *Grand Rüe* » qui conduit du « *Grand Cimetière* » à la « *Chapelle de Tour* », à main droite, d'autre bout à « *l'Ouche de la Cure* » susdit Mervent (et) appelée *l'Ouche du Casteau* » (Chasteau), d'un costé à un autre jardin aussy appartenant à la ditte Dame (Lemaignan) et d'autre costé à la terre des représentants Girard (les descendants de Girard de Cul-de-Bray).



Puis en 1648 (tiré du Pouillé d'Alliot) voici ce qui est mentionné : « *l'église de St-Médard de Mervent dépend de l'abbaye de Malleaceusis (Maillezais) ; il y a aussi un prieuré où se trouve un religieux de Maillezais (et) Pierre Clémot curé de Mervent (qui) doit sa redevance sur les maigres revenus de bouts de terre qui lui sont attribués mais aussi sur les aumônes qui lui sont faites* ».

Il est aussi signalé : « *une maladrerie (s'agit-il de St-Thomas ?), fondation commune . . ? . ».*

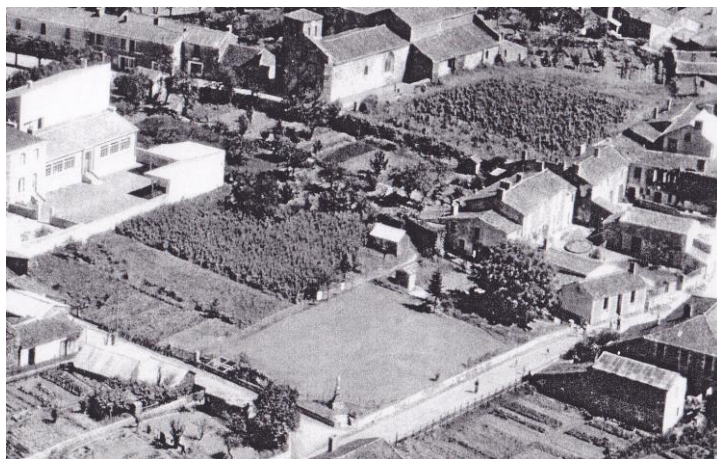
Et voici les autels qui sont cités et leurs emplacements seulement pour certains : « *autel de St-Eutrope* (au milieu), ~~*autel de Ste-Eustelle*~~ (dans la nef), *autel à la Vierge* (à gauche, dans la chapelle latérale, où il se trouve toujours ?), *un autre* (?) *contre le mur . . ? . . , deux autres . . ? . . , contre les piliers* ». Il est signalé que la paroisse



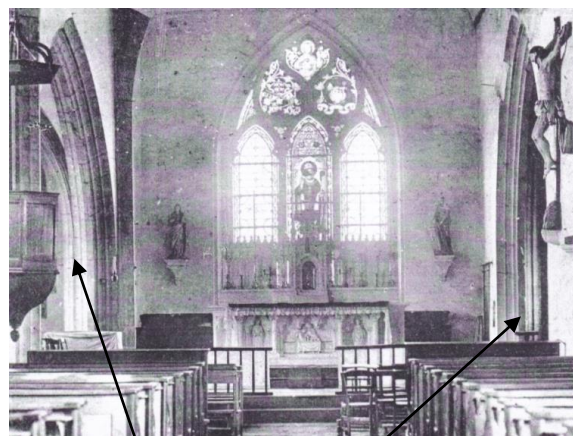
de Mervent a comptabilisée 500 communicants, alors que, un peu plus de 30 ans en arrière, il y en avait une bonne moitié seulement. p. 1659

Les terres de la Cure →

Puis encore, plus tard, dans le rapport Seguin de 1650 : « *l'église est en ruines, le toit crevassé, la charpente ébranlée est à demie pourrie, les dalles manquent par endroits sur le sol de terre battue, cabossé et détrempé par l'eau du ciel, . . . y règne un désordre des bancs de toutes formes et de toutes grandeurs . . . les murailles sont lézardées, les fenêtres sont défoncées, sans vitraux, et les rideaux sont arrachés . . . les murs auraient besoin d'être blanchis. . . il n'existe plus guère de rideaux (courtines) aussi autour de l'autel et les meubles de sacristie manquent . . .* ». C'est réellement affligeant !



Jadis, les confréries participaient aux frais mais depuis le Concile de Trente (1545-1563), c'est la « *Fabrique* » (composée de laïcs) qui a la charge de l'entretien de l'édifice religieux et du mobilier de l'église de la paroisse. Les revenus de la fabrique provenaient des quêtes, offrandes, dons en nature, loyers et fermages, legs mais aussi de la location des places de bancs dans l'église qui fournissaient un revenu régulier. Mais la Fabrique de Mervent est pauvre et semble n'avoir, pour le moment, aucun revenu.



Le 21 mars 1650 (Série II a - Archives Charente Maritime - La Rochelle), le curé du lieu, **Lucas Payneau**, reçoit aussi la visite de René Seguin, doyen de Fontenay (ce dernier établi un rapport connu sous le nom de *Rapport Seguin*, que l'on peut consulter à la Bibliothèque de Fontenay et tiré du Pouillé d'Alliot), voici ce qui est mentionné : l'église est comptée comme étant en Gâtine (d'après Pérouas) et faisant partie de l'archiprêtré d'Ardin (79), « *il subsiste à Mervent, le sanctuaire local de St-Médard, les confréries . . . ? . . n'étaient plus qu'un souvenir médiéval (sic) ; l'intérieur de l'église laisse à désirer, le sol en terre battue est bosselé, il n'existe plus guère de rideaux et de courtines (vient du bas latin cortina = « tenture »), autour de l'autel central,*

certaines chapelles latérales restent en ruines parce que les héritiers des fondateurs négligent de les faire rétablir, des tombes seigneuriales émergent du sol ». A Mervent « *les confréries . . . ? . . n'étaient plus qu'un souvenir médiéval* ».

La **confrérie** (bannière) et sa hiérarchie au Moyen-âge →

Les confréries, liées souvent à un métier et à un saint patron (il fallait être membre de la corporation pour pouvoir exercer un métier déterminé), sont des associations d'individus laïcs qui mettent en avant une entraide mutuelle qui doit s'étendre aux indigents et aux défunts du quartier ou de la ville (uniquement ceux faisant partie de la dite confrérie et à laquelle on doit verser une cotisation). En général, les confréries étaient dirigées par un prieur et régies

par des statuts. Elles insistent sur un meilleur comportement individuel en luttant contre le blasphème et la licence sexuelle et en favorisant la prière individuelle et le culte des saints, du Christ et de la Vierge. Les confréries ont joué un rôle important dans l'encouragement de l'art. Elles édifient des chapelles indépendantes, fondent des autels dans les églises paroissiales. La création d'œuvres associées aux cérémonies destinées au grand public, tels les groupes de processions, les bannières et les décors éphémères complètent leurs activités.

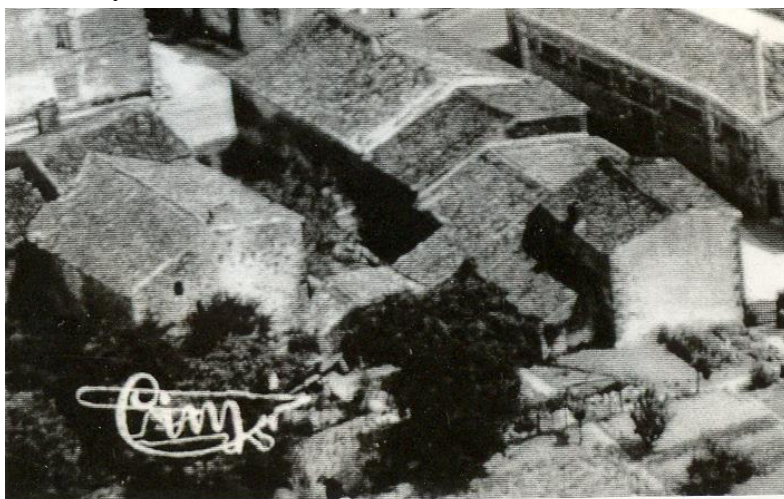


Elles apparurent aux XI^{ème} et XII^{ème} atteignant leur apogée au cours du XV^{ème}. Il est fait une p. 1660 seule fois mention d'une confrérie à Mervent, le 19 mars 1733 : « *Jour de la Bénédiction de la Croix de la Confrérie du St-Sacrement* ».

Le compte-rendu suivant 1655-56 (tiré du Pouillé d'Alliot) parle de 533 fidèles et mentionne encore les autels : « à droite autel de **St-Eutrope** et de **Ste-Eustelle** dont les dits autels seraient un contre le mur, celui de **St-Eutrope**, celui de **Ste-Eustelle** est dans la nef et deux autres contre les piliers, plus un autel à **St-Joseph** (qui n'avait jamais été mentionné ; il y a toujours un, à droite du chœur) ».

Mais cet autel de St-Joseph a-t-il un lien avec la fondation d'une chappellenie dédiée à St-Joseph, le 9 août 1656, par Abraham Thibaud, prêtre de Fontenay (est-ce un ancien protestant pour porter un pareil prénom ?).

La ferme du **Prieuré** de Mervent semble avoir changé de mains (donné par acte devant Baudon notaire à Fontenay + Maillaud Tome 5, Revillaud). Le détenteur en place de la « *Ferme du Prieuré* », est M^o René Revillaud l'ainé, qui était sergent royal à Fontenay, en 1632-42, et l'époux de Marie Fonteniou (demeurait en 1609, la *Maison en la rue de la Harpe*, à Fontenay). Il conserve cette ferme jusqu'à son décès. Ses enfants partagent son patrimoine dont les « *fermes* » et le 28 juin 1652 « *un accord est passé sur les fermes du Prieuré de Mervent, à la suite de la succession de René Revillaud et Marie Fonteniou* » (leur fils René Revillaud ° 1642 sera prêtre et décèdera en novembre 1678).



Mais qui reprend donc la « *Ferme du Prieuré* » ?

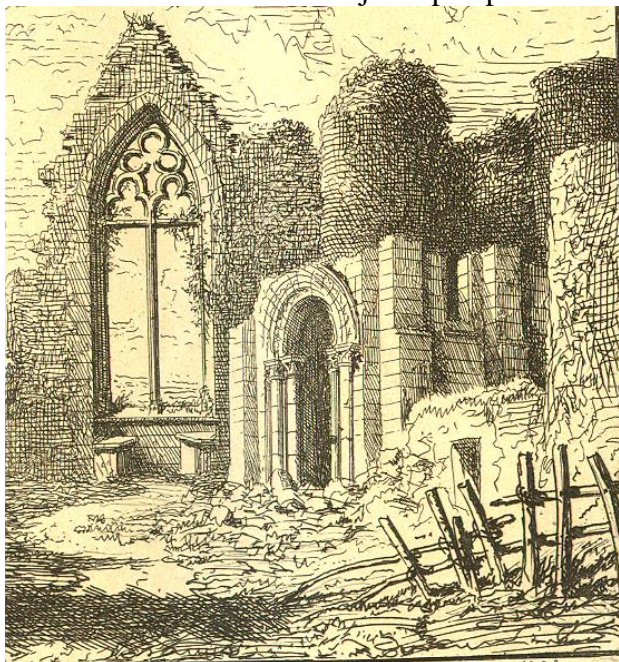
Et, également aussi, on voit des anciens religionnaires, même ayant été mariés puis veuf, devenir prêtre. De nombreux dons sont faits par testament à l'Eglise ainsi que la création de fondations de chapellenie afin qu'au-delà de la mort, des messes et des prières soient faites pour l'âme de son fondateur. Ces créations se faisaient déjà un peu partout et depuis des temps immémoriaux. Elles semblent avoir

diminuées pendant les guerres de religion mais semblent reflourir.

Ainsi, le 15 novembre 1610 : « *Pierre Grignon, chapelain de la chapellenie de Saint Louis fondée au château de Fontenay, donne procuration pour résigner ladite chapellenie, dont il avait été pourvu par le roi selon lettres de provision du 27 décembre 1599* ».

Chapellenie de St-Joseph : création en 1656.

Cette chapelle porte le même vocable, *St-Joseph*, q'une antique chapelle qui se trouvait au château de Mervent représentée et dessinée à l'eau-forte en 1888 (voir bull. n° 46 le *Château*) par Octave de Rochebrune. Elle représente une nef de la période du roman avec son portail et une fenêtre du gothique ; elle a du être remaniée postérieurement à la construction du château de type « **Plantagenêt** ». Mais l'artiste a-t-il bien reproduit exactement ce qu'il voyait ?



← **Chapelle** du château : dessinée en 1888 , gravure terminée en 1893

Dans cet oratoire, qui n'a jamais été mentionnée autrement que la « *chapelle du château, sous le vocable de **St-Joseph*** », on pouvait, en son temps, s'y faire ensevelir. D'autre part, huit grandes fêtes liturgiques par an pouvaient y être célébrées ; les chevaliers pouvaient également s'y confesser pendant les quarante jours « *d'estage* » (de garde) et la messe dominicale y était dite. En général, la chapelle castrale dépendait de l'église paroissiale et percevait cependant la dîme mais ne devait pas créer de torts à l'église du lieu et cela n'allait pas toujours sans problème.

A-t-elle un lien avec le désir de fondation de Me Abraham Thibaud ?

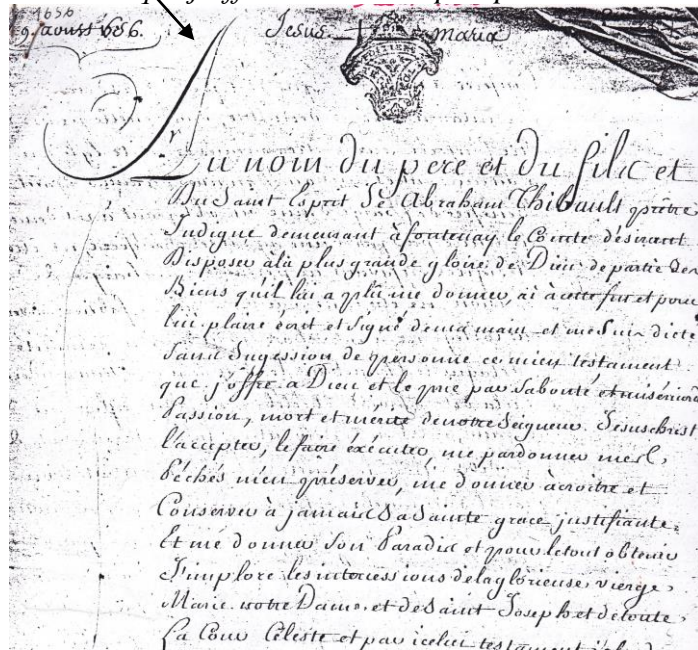
Qui est Abraham Thibaud ? Il est issu d'une riche famille de marchand (de draps ?) de la paroisse du

Breuil-Barret. Il y a fort à parier qu'elle fut protestante comme beaucoup de marchands du p. 1661 Breuil-Barret. Mais Abraham (° 1581) semble avoir vécu surtout à Fontenay où il se marie : le 7

décembre 1610 a lieu le contrat de mariage (et le mariage avec solennités de l'Eglise et par devant Pierre Robert notaire à Fontenay) d'Abraham Thibaud, avocat en parlement au siège présidial de Poitiers, fils de Pierre Thibaud, marchand, et de feu Philippe Magaud, demeurant au lieu de la Vau (L'aveau) paroisse de Breuil Barret, avec Renée Brunet, fille de feu François Brunet et de Jeanne Penisson, demeurant à Fontenay-le-Comte. (ADV 3 E 37/277 vues 576 et 577 voir aussi famille Penisson T 1 Maillaud).

Ainsi, fils d'un riche marchand et lui-même avocat, il possédait certainement une grosse fortune qui lui permettra de faire une telle donation ! Néanmoins, dans ces temps immémoriaux, c'était une pratique courante (comme vu plus haut) ! Il a alors 75 ans et approche inéluctablement de la fin de sa vie !

Le 9 août 1656, Abraham Thibaud (° 1581 + 7. 8. 1657 à 76 ans), avocat en parlement au siège présidial de Poitiers, riche personnalité de Fontenay, fonde une chapellenie en l'église Mervent sous le vocable de **Chapellenie de St-Joseph**, par acte rédigé par un notaire (ADV série 105 G 4) : « Au nom du Père et du Fils et du Saint Esprit, se (moi le fondateur) Abraham Thibaud, prêtre indigné (sic) demeurant à Fontenay-le-Comte désirant disposer à la plus grande gloire de Dieu, de parties de bien qu'il (Dieu) a plu me donner, ai à cette fin et pour lui plaire écrit et signé de ma main et me suis dicté sans suggestion de personne ce mien testament que j'offre à Dieu et le prie par sa bonté et miséricorde Passion, mort et mérite de Notre Seigneur



Jésus Christ l'accepter, le faire exécuter me pardonner mes péchés, m'en préserver, me donner à croire et conserver à jamais sa sainte grâce justifiante et me donner son paradis et pour le tout obtenir, j'implore les intercessions de la glorieuse Vierge Marie notre Dame (sic) et de Saint Joseph et de toute la Cour Céleste et par icelui testament je fonde et date et prie Monseigneur illustrissime et Révérendissime Evêque ou autres ayant pouvoir, instituer à la plus grande gloire de Dieu en l'église paroissiale (sic) de Mervent (sic), diocèse de la Rochelle jadis de Maillezay (sic), une chapelanie sous le titre et invocation de **Saint Joseph** pour avoir la dite institution, fondation et donation effet après mon décès, et être la dite chapelanie qui sera dite de Saint Joseph dans le patronage laïque (donation qui ne fera jamais partie des biens de l'église comme le Prieuré ou la Cure) et présentation des habitants

laïques et catholiques de la paroisse de Mervent et être conférée aux prêtres ou curés de la dite église ni à aucun autres curés ou chanoines ou autres ayant bénéfice de charge d'âme (ce qui revient à dire que ne peut être nommé chapelain qu'un religieux n'ayant aucune charge ni surtout un quelconque autre revenu) ou obligé à résidence ni tenue par personne ayant le bénéfice, ni être désignée en faveur (par piston dirait-on aujourd'hui), ni permutée (par échange du poste), ni chargée de pension, ni être unie à un autre bénéfice : « fabrice » (revenu de la gestion de la Fabrique) convent ou collège ni à autre chose le tout à peine de nullité (d'annulation) . . .

St-Joseph, église de Nazareth →

. . . De laquelle chapelanie, le chapelain sera tenu résider en la dite paroisse et célébrer en la dite église, au **Grand autel** en se servant des calices et ornements de la dite église, la Sainte Messe à mon intention tous les dimanches et fêtes commandées, environ deux heures avant la paroissiale (la grande messe du dimanche) due par le curé ou à autre heure que mondit seigneur (l'évêque)



Jésus Christ l'accepter, le faire exécuter me pardonner mes péchés, m'en préserver, me donner à croire et conserver à jamais sa sainte grâce justifiante et me donner son paradis et pour le tout obtenir, j'implore les intercessions de la glorieuse Vierge Marie notre Dame (sic) et de Saint Joseph et de toute la Cour Céleste et par icelui testament je fonde et date et prie Monseigneur illustrissime et Révérendissime Evêque ou autres ayant pouvoir, instituer à la plus grande gloire de Dieu en l'église paroissiale (sic) de Mervent (sic), diocèse de la Rochelle jadis de Maillezay (sic), une chapelanie sous le titre et invocation de **Saint Joseph** pour avoir la dite institution, fondation et donation effet après mon décès, et être la dite chapelanie qui sera dite de Saint Joseph dans le patronage laïque (donation qui ne fera jamais partie des biens de l'église comme le Prieuré ou la Cure) et présentation des habitants



prescrira et encore le jour de St-Joseph (19 mars fête élevée en 1621 au rang de fête d'obligation et elle p. 1662 était très suivie par les artisans surtout les charpentiers puis par les ouvriers ; dans l'Eglise latine, saint Joseph est mentionné dans



les plus anciens martyrologues ; les théologiens devaient tirer la conclusion que nul après la Vierge n'a plus approché le Christ, source de la grâce, que Joseph, donc que nul n'a plus participé que Joseph à la grâce du Christ ; en Espagne, encore, la fête des pères, qui est un jour férié, est célébrée le jour de la St-Joseph) et tous les « vendredys » de chaque semaine en laquelle il n'y aura pas de fête commandée (sic) et durant les messes des dimanches et fêtes s'il n'y a point à icelle de Prédication (sermont fait par le curé), lire aux peuples à haute voix posément et intelligiblement l'oraison dominicale (est le Pater noster, ce qui veut dire prière du Seigneur « Notre Père qui êtes aux cieux, Que votre nom soit sanctifié » etc., précisément parce que c'est Jésus-Christ qui nous l'a enseignée de sa propre bouche), salutation angélique (« L'angélus », ou prière de l'ange à une jeune fille juive de Palestine, nommée Marie, est une prière de l'Eglise catholique d'Occident appelée aussi « l'Ave Maria » : « Je vous salue, Marie, pleine de Grâces, le Seigneur est avec vous » etc.), . .

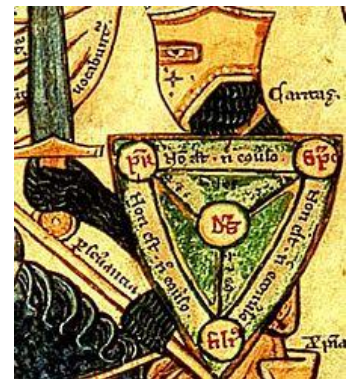
← Miniature d'un manuscrit du XIII^e montrant les Apôtres en train de rédiger le Credo, en recevant l'inspiration de l'Esprit Saint

. . . (le) « symbole » des apôtres (est une profession de foi chrétienne en usage en Occident dans les Eglises catholiques datant du tout début du Christianisme. Il est aussi connu sous le nom de Credo c'est-à-dire « je crois en Dieu le Père tout puissant » etc.) en latin et, en français, . .

. . . un sommaire de celui de Saint Athenase (oraison du symbole de Saint Athenase, est celui qui évoque de la Ste-Trinité, récité ou chanté, les dimanches après l'épiphanie et après la Pentecôte mais au X^eme siècle, il était récité tous les jours en latin ; traduction en français « Quiconque veut être sauvé doit, avant tout, tenir la foi catholique : s'il ne la garde pas entière et pure, il périra sans aucun doute pour l'éternité » etc.), . .

Détail d'un manuscrit : Chevalier portant le « Bouclier de la Trinité » →

. . . les Sacrements de Dieu et de l'Eglise, le nombre de sacrements, ce que contient celui de « l'Eucharistie », les parties de celui de « Pénitence » (la confession), les œuvres de Miséricorde (sont les actions que chaque chrétien peut accomplir pour venir en aide à son prochain dans ses nécessités corporelles et spirituelles ; elles sont au nombre de quatorze : sept relèvent du spirituel : « conseiller ceux qui sont dans le doute ; enseigner les ignorants ; avertir les pécheurs ; consoler les affligés ; pardonner les offenses ; supporter patiemment les personnes ennuyeuses ; prier Dieu pour les vivants et pour les morts et sept relèvent du corporel : Nourrir l'affamé, abreuver



l'assoiffé, accueillir l'étranger, vêtir les malheureux, soigner les malades, et visiter les prisonniers, ensevelir les morts ») ou faire quelques lectures en français du catéchisme romain ou d'autres livres que mon dit seigneur (l'évêque) prescrira et outre les dites choses dont le chapelain sera indispensable, tenu à peine de pertes et restitution d'iceux et sera encore tenu faire en ladite église les autres services divins que mon dit seigneur (l'évêque) lui prescrira en lui faisant donner par les dits habitants et qu'il jugera pour une plus décente subsistance (d'autres fonctions rémunératives pour mieux vivre), dès lors qu'un chapelain aura pris Possession d'une Cure ou Canoinat (curé ou chanoine), prêtre dans une autre paroisse ou d'autres bénéfices requerant résidence (hors de Mervent) ou qu'il sera absenté un temps notoire (un certain temps de Mervent) de la dite paroisse, la dite chapelanie sera vaccante sans autre déclaration, ce dès lors, les habitants sans attendre que le chapelain soit passible des autres bénéfices ni aucun

autre, leur présenteront un autre prêtre qui n'aura point de bénéfice cydessus (cités) incompatible, la présentation et nomination de chapelain se fera par les dits habitants assemblés au devant de la porte principale de ladite église à l'issue de messe un jour de dimanche ; sera la nomination faite à la pluralité des voix et portée à Monseigneur l'Evêque pour être approuvée ou celui qui aura sa puissance institué et pourvu selon les saints décrets approuvés (sic) . . .

. . . Je donne et lègue pour fondation de la dite chapelanie, mon ouche (terrain, généralement de bonne qualité, proche de l'habitation et enclos, servant de potager ou de verger ou de petit pâturage) appelée « l'ouche à brou »

près de cette ville (de Fontenay et faisant partie du Puits-St-Martin) tenant d'une part au jardin de Mr Giraudeau qui vut (qui donne vue) aussi Me Jean Gauvin, entre autre, un chemin pour aller du cimetière Notre Dame au Gros Noyer ainsy que je l'ai eu par échange de Me Pierre Dubois par contrat reçu par Robert Le Maigneu ? (notaire) le 22 août 1648 . . . ».

Livres Tournois →



Puis, toujours à Fontenay, paroisse Notre-Dame, la « *Prée des Basses Rivières* » (prairie située près du « *Gué Braud* » de la rivière *Vendée*), mais il y a aussi des terres situées aux Gourfailles (entre Fontenay et Sérigné), à Sérigné, à St-Martin de Fraigneau, plusieurs autres dont près de Fontaines et entre Fontaines et Bourgneuf et également à « *la chapelle des sept chemins* » de Fontaines, puis entre Fontaines et Chaix proche le Moulin Bertin, mais aussi à Chaix, plusieurs près de Montreuil et entre Montreuil et

Boisse. Pas moins de 16 pièces de terre dont certaines venaient du côté de la mère de feu sa femme (famille Penisson Maillaud T 4 notes Lalère).



Même, si ce n'est que deux *boissellées* de terre et un ou plusieurs *journal* de terre (représente l'étendue qu'une personne pouvait travailler avec ses bras dans une journée dont en moyenne 5 ares), de pré par-ci, par-là, cela est énorme ; et ce n'est pas tout ce qui est donné pour assurer la subsistance du futur chapelain : par testament de feu sa femme, se rajoute « *80 livres tournois* », plus par un autre testament, il donne encore « *une obligation d'une somme de 500 livres tournois* », plus une autre somme de « *2500 livres* » fait par un autre

testament.

Me Abraham Thibaud décèdera presque jour pour jour, un an plus tard. Il avait soixante quinze ans, ce qui en faisait un vénérable vieillard pour l'époque !

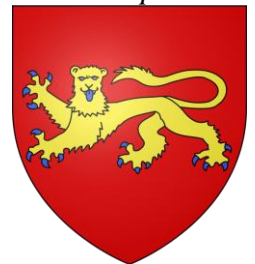
Quelques deux cent ans plus tard, aura lieu en 1778 la prise de possession de cette chapellenie avec un acte notarié fort intéressant et qui mérite d'être relaté !

Cet acte complète ce que nous avons besoin de savoir immédiatement sur cette fondation.

Les chapelains de cette fondation, desservie en l'église St-Médard de Mervent, étaient logiquement logés dans une maison à part de celle du curé qui, lui, demeurait à la *Cure*. La « *Maison de la Chapelle* » était leur habitation semble-t-il. Elle se situe au lieu dit « *la Chapelle* » (portant, aujourd'hui, le n° 24 *rue de la Chapelle*). Bien évidemment, on pourrait de suite penser que cette « *maison de la Chapelle* » date de l'époque de l'installation de ces chapelains et prévue lors de la fondation ou création de la dite « *Chapellenie de St-Joseph* », en 1656.



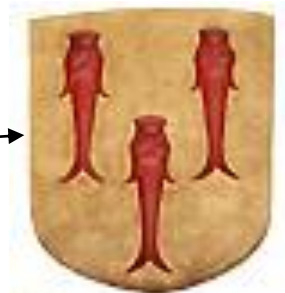
Hors, il n'en ait rien puisque dans des temps immémoriaux cette chapelle est déjà signalée. A ce moment-là, *Guillaume Fier-à-Bras* (duc d'Aquitaine ° 935 + 995 St-Maixent ; sa sœur *Adélaïde* épouse Hugues Capet), était marié à Emma de Blois. C'était elle qui avait fait construire l'abbaye de Maillezais, proche de leur château et dont dépendront les religieux du *Prieuré de Mervent*. Son époux (Guillaume ; son blason), fait un don à ces religieux (



installés depuis 972), notamment les « *revenus et cens, Do **ecclésiam Maroventi*** (de l'église de Mervent), *les bénéfiques des terres cultivables et incultes, des prairies, des vignes, des forêts et des moulins* » ; son fils (en 1018 et 1021) renouvelle ces faveurs et des actes sont faits dans lesquels on mentionne : « *la chapelle, les moulins du **château** et l'église **St-Médard de Mervent*** ».

La chapelle est donc incontestable déjà signalée et ce n'est pas tout !

Guillaume n'eut qu'un seul fils légitime et deux bâtards dont : Pierre Chabot Iè qui reçut, entre autre, Mervent dont il fut seigneur.



Sous Pierre Chabot (° 965 + v 1030 ; son blason), encore, un acte mentionne toujours « *la **chapelle**, les moulins du **château** et l'église **St-Médard de Mervent*** ».

Après des querelles conjugales entre le comte du Poitou, *Guillaume Fier-à-Bras* et Emma de Blois, sa femme, les moines de Maillezais sont renvoyés : il semble que ce soit Pierre Chabot qui reçoit alors certains privilèges dont un « *droit d'avouerie* » sur Maillezais ?

De même, les revenus de l'église de *St-Médard de Mervent*, primitivement donnés, lors de la fondation de Maillezais (au premier abbé de Maillezais : Gausbert, moine venu de St-Julien de Tours et cousin de Emma,

l'épouse de *Fier-à-Bras*), par *Guillaume Fier-à-Bras*, sont enlevés à la dite abbaye, et sont redonnés ainsi que la terre de Xanton, au seigneur de Mervent (voir bull. n° 46 Château de Mervent).

A cause de cette gratification, Pierre Chabot I^{er} réclamera « *l'avouerie* » de Maillezais (sa protection contre naturellement une rétrocession de « cens », taxes, paiement en nature et autres, et que ses descendants ne manqueront point de revendiquer aussi). Quelques années après (en 1003), les moines seront rappelés, par le fils de *Guillaume Fier-à-Bras*, et rentreront en possession de leurs biens, au détriment du seigneur de Mervent, Pierre Chabot. C'est sans aucun doute, là, l'origine des prétentions sur Maillezais (qui dureront sur plusieurs générations) que revendiqueront les seigneurs Chabot ? En tous cas, il apparaît de plus en plus certain qu'une chapelle existait en ce lieu et probablement reconstruite sur un site de culte païen gallo-romain comme cela s'est fait avec l'arrivée de la chrétienté (il pouvait s'agir d'une toute petite église qui n'a pas le titre de paroisse ; d'autre part, sur un précédent bulletin, j'avais signalé la « *chapelle du four* » au lieu de « *Chapelle de Tour* » écrit avec une majuscule. J'avais fait une erreur sans doute mais de toute façon, souvent aussi, une chapelle était accolée à un four banal).



Les divers plans et les matrices cadastraux de Mervent font mention d'au moins 10 parcelles portant ce toponyme : « *Maison de la Chapelle, jardin de la Chapelle, Champ de la Chapelle, Verger de la Chapelle, l'Ouche de la Chapelle* », etc. . . , et, tout proche, deux parcelles appelées, elles : « *jardin de la porte* » (n° 138, 139 sur le plan 1844) de la Chapelle, preuve incontestable d'une ancienne porte donnant accès à l'enceinte castrale.

Un acte bien antérieur à la fondation de la chapellenie (1656) évoque déjà ce lieu.

En effet, déjà, dans une minute notariée, passée plus de trente ans plus tôt, le 18 mai 1620 (devant Robert, notaire à Fontenay), il est fait mention d'une vente « *d'une maison assise au bourg de Mairevent, près la Chapelle du Tour, ladite maison tenant d'un bout au grand chemin par lequel l'on va de la chapelle du Tour au pont de la Vallée dudit Mairevent* » (famille Millouain, Tome 6 Maillaud p. 16).

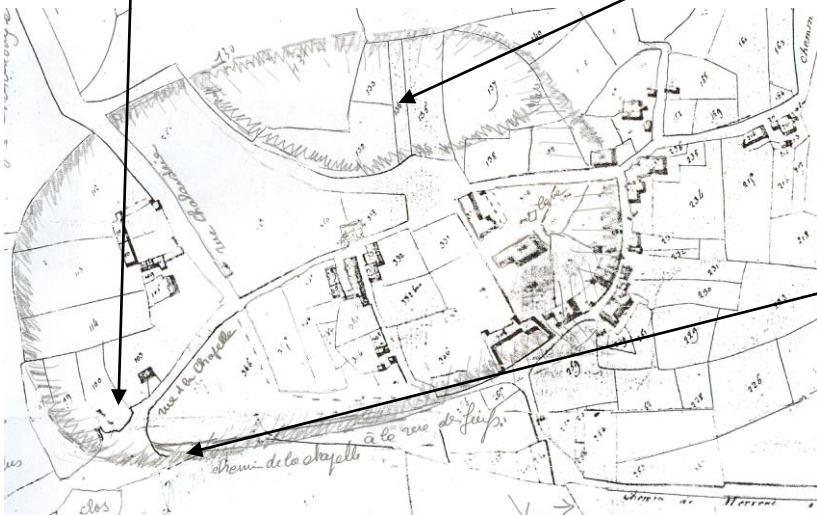
Voici l'acte intégral (18 mai 1620 devant Robert, notaire à Fontenay), où un couple qui, lui, demeurait alors au faubourg du Marchoux de Fontenay, vendait « *la quarte*

partie en une tierce partie, soit la douzième partie, par indivis avec François Dieumgard et Morice, Jacques et Marie Ayraud, frère et sœur de ladite Françoise, d'une maison assise au bourg de Mairevent, près la Chapelle du Tour, ladite tenant d'un bout au grand chemin par lequel l'on va de la chapelle du Tour au pont de la Vallée dudit Mairevent » (famille Millouain, Tome 6 Maillaud).

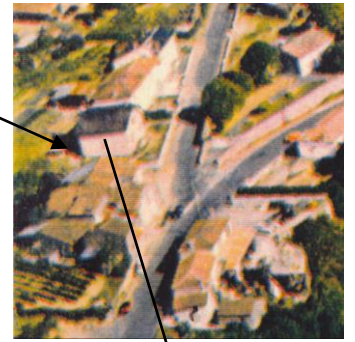
En conclusion (comme vu dans le bulletin n° 46 le Château de Mervent), c'est indubitable, une chapelle a bien existé en des temps immémoriaux, et qui faisait automatiquement partie des biens des premiers

religieux installés à Mervent, au même titre que : *l'église, le Prieuré et la Cure*. Mais où se situait exactement cette chapelle (au n° 24 rue de la Chapelle ou au n° 30 ?).

← **Bourg** : plan 1810 à l'extrême gauche : La Chapelle
Voici quelque chose d'intéressant : il y a une bonne trentaine d'années, des travaux ont été entrepris (par Mr Valère Poupin) afin d'aménager un garage en sous-sol dans la maison n° 30 de la rue de la Chapelle (plan 1810 parcelle n° 102). Cette maison plus ou moins moderne avait été construite (dans les années 1900) sur quelque chose de plus ancien par une famille Dupuich.



En creusant, le propriétaire du moment a été surpris de mettre à jour une sorte d'entrée voutée, encadrée par des montants en p. **1665** colonnade bien travaillés et, le tout, suivi d'une ébauche de salle. Souterrain ? Crypte ? De l'eau y suintait. De toute manière, il a bétonné l'ensemble afin de concrétiser ses travaux. Était-ce là que se trouvait *la Chapelle* qui a donné son nom à ce lieu. Fut-elle jadis la chapelle puis l'habitation des premiers chapelains ? J'opte pour cette conclusion. Les chapelains suivants vivront aussi dans cette habitation.



La « *Chapelle de Tour* » est mentionnée encore en 1772 dans un acte passé par la veuve Lespinay (propriétaire à la *Clavelière* et du *Logis du Corps de Garde*, rue de l'église) ; il s'agit du bail « *d'un jardin actuellement en nature de pré*

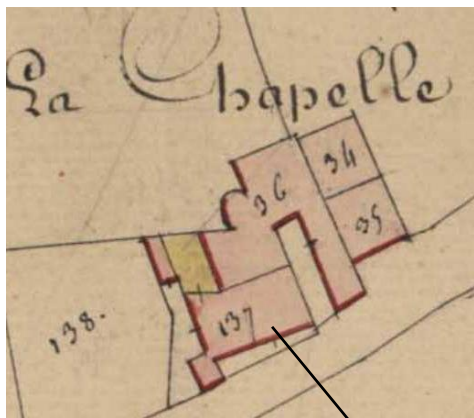
contenant à semer trois mesures de grenne de lin (sic) situé audit bourg de Mervan tenant d'un bout à la grande rüe qui conduit du grand cimetière (rue de la Vallée ou dit cimetière mérovingien) à la Chapelle du Tour ».

Justement, avant de vous donner la dernière prise de possession de cette chapellenie voyons comment étaient constitué les bâtiments et les biens de cette chapelle ! A la lecture de l'acte qui va suivre, il semblerait que le chapelain soit logé dans une maison particulière. Est-ce justement au lieu-dit la « *Chapelle* » ou tout bonnement près de l'église et de la Cure ! Difficile à dire : j'opte pour le lieu-dit : la *Chapelle* (voir plus loin p. 1808 vente 21 Thermidor an 2).



La **Maison de la Chapelle** n° 102 (plan 1810) n° 30 rue de la Chapelle →

La chapelle, grosse propriété, qui n'a jamais fait partie des biens de l'Eglise selon la volonté exprimée dans le testament d'Abraham Thibaud, de 1656, est très importante et possédait tout autour beaucoup de terres : en 1810, il y a encore deux maisons qui portent ce nom : la première, à droite en venant du bourg, porte n° **102** qui est un bâtiment massif d'un seul bloc avec cour et son puits, et un peu plus loin vers la sortie du bourg, tout un ensemble nettement plus important en forme de U renversé qui porte le n° **101** ; cette unité



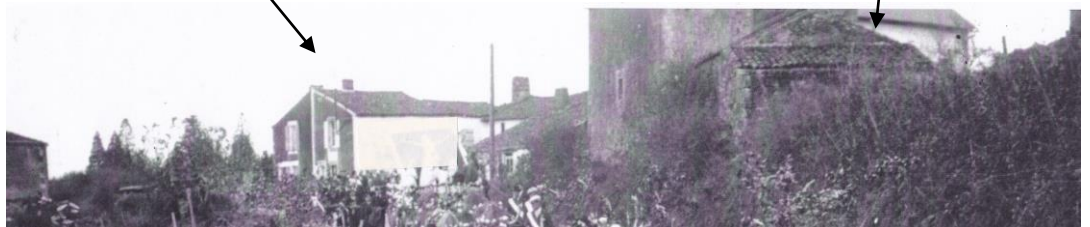
possède également une cour et ses terres.

Il faut savoir qu'il fallait toujours les mêmes terres : jardin, ouche, luzernier, pré, pâture et parfois un verger, une vigne. C'est ce que l'on retrouve tant pour le Prieuré que pour la Cure. C'était indispensable pour une totale autonomie : le jardin pour les légumes, l'ouche pour le lin ou le chanvre, le luzernier pour nourrir l'âne ou le cheval, pré ou la pâture pour la vache ou la chèvre et la vigne pour le vin. Le verger était plus exceptionnel !

← Les **Maisons** de la **Chapelle** n° 101 en 1810 (134-135-136-37 en **1844**) et 102. Les terres de la Chapelle en 1810 totalisent à peu près 1 h 04 a 40 : section A le n° 91 *l'Ouche de la Chapelle* 21 ares 10 (mais c'est une terre située près du *Chêne-Tord* c'est-à-dire bien après l'actuel cimetière), puis

les n°s 97, 98, 99, 100, et le n° **101** (en 1844 : 134-135-136-37), plusieurs bâtiments en forme de U renversé, qui est l'autre bâtisse avec cour portant le même nom ; puis le n° 118 *Ouche de la Chapelle* 44 a 90 (terre située derrière l'actuel cimetière mais à aller vers les *Bois Priou* voir plus haut p. 1623 ; est-ce à dire que les terres de la Chapelle ont appartenu, jadis, aux religieux du Prieuré ?), n° 358 encore *l'ouche de la Chapelle* 7 a 60 (juste en face de la maison n° 101 mais de l'autre côté du chemin aujourd'hui la route), d'autres terres, plus éloignées en font également partie : n° 364 *Pré de la Chapelle* 16 a 50 (est situé sur le coteau qui domine la rivière entre *Moulinneuf* et *l'Erable*), n° 365 *Pré de la Chapelle* 14 a 30 (même endroit). Enfin sur la matrice de 1844, les n°s ont changés le n° 102 est devenu le 131-32

qui est toujours dit « *la Chapelle* » (ci-dessus, et où se trouvait en sous sol, une sorte de caveau, comme expliqué plus haut), dit



« Maison & bâtiment & cour » 1 are 35, puis le n° 132 le jardin de la Chapelle 14 a 80, le 133 p. 1666 même chose 12 a 50 ; puis les n°s 134, 135, 136 et 137 bâtiments dit aussi la chapelle et qui encadrent une cour.

Maisons de la Chapelle et le Calvaire →

On remarque à gauche de la parcelle 136, un curieux arrondi, qui est soit un four soit les vestiges d'une tour. Continuons : le n° 138 Jardin de la Porte de la Chapelle fait 2 ares 85, n° 139 l'Ouche de la Chapelle, n° 140 la Luzerne, à côté n° 141 le Champ de la Chapelle 96 a 70, et le touchant le n° 141 bis Pâture de la Chapelle 3 a 90 puis n° 142 Champ de la Chapelle 6 a 20. Le total en 1844 est approximativement le même qu'en 1810 : 1 h 60 a 80. Et, encore, je suis loin d'avoir les données nécessaires pour faire une évaluation valable.

Non loin, à l'intersection du chemin de Bourneau et celui de Pissotte, se trouvait un calvaire mentionné et dessiné sur le plan de 1844.

Depuis ce calvaire a été plusieurs fois remplacé et cela donnait lieu à des fêtes religieuses grandioses comme nous le verrons plus loin. Actuellement, le calvaire de la Chapelle et le jardinet qui l'entoure, sont très bien entretenus par la commune.

De ce calvaire, si l'on continue à droite on arrive au nouveau cimetière (dont nous avons déjà parlé inauguré en 1890) et sur notre droite, se trouve une immense parcelle (aujourd'hui construite de maisons en lotissement) A 96 **Champ des Reclus** (ce mot qui vient de *reclusoir* ou *recluserie* est un petit édifice clos situé en abord d'une agglomération, près d'un pont ou annexé à un édifice religieux comme une chapelle où vivait un (ou des) reclus ; et il évoque sans conteste, également, un ermite ou un moine) qui faisait 3 h 13 ares et qui touche le lieu-dit la Chapelle avec qui il y a certainement un lien.



← **Reclusoir** : illustration d'un manuscrit de Poitiers du XV^e siècle, B N F

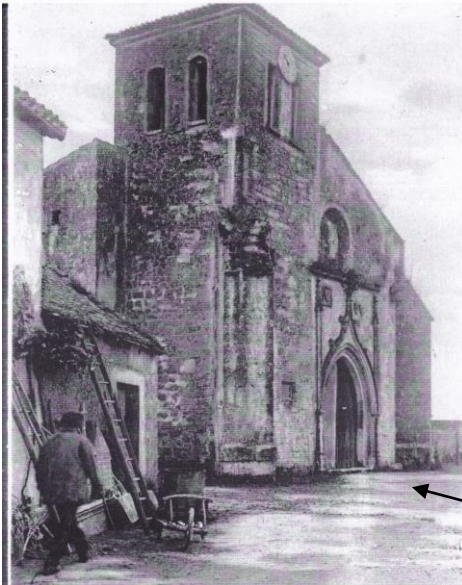
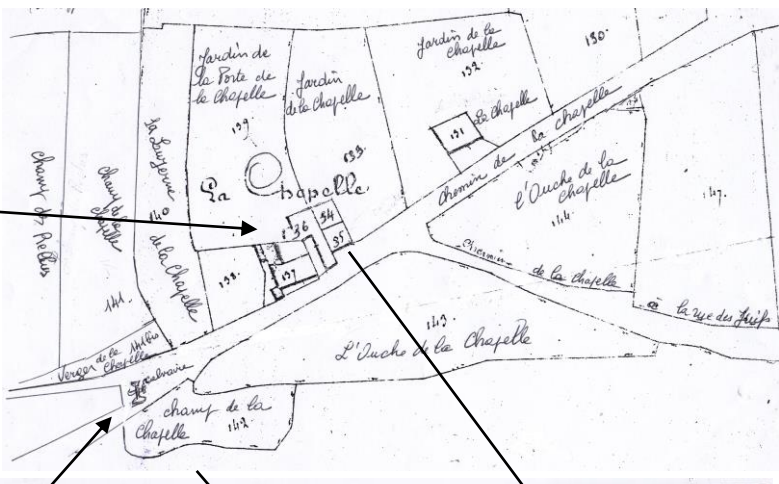
Maintenant, terminons-en avec la fondation de la chapellenie et sa prise de possession, par Jean François Meunier (fils de *Messire* Mr Pierre Alexis Meunier, inspecteur du Roy encore en 1789 demeurant p/sse Notre-Dame à Fontenay) qui sera le dernier chapelain de Mervent puisque, avec la Révolution, tous les ordres sont dissous.

En fait, il va y avoir trois démarches : le 27. 9. 1778 la présentation par les habitants ; le 24. 10.

1778, demande des habitants refusée par l'Evêque de La Rochelle suite à une réquisition (enquête) ; le 19. 11. 1778 la demande est accordée et enfin le 9. 12. 1778, a lieu à Mervent la prise de possession religieuse et temporelle (matérielle).

← **Porte et Parvis de l'église St-Médard de Mervent**

1778 Nomination et présentation de la chapelle (autel) de St-Joseph desservie dans l'église de Mervent, diocèse de la Rochelle, du sieur Jean-François Meunier prêtre (reproduit tel quel, en vieux français et avec les fautes d'orthographe) : « *Aujourd'hui dimanche vingt sept septembre mil sept cent soixante dix huit, en l'assemblée générale des syndics (sic), les habitants de la paroisse de Mervent, jour de messe paroissiale convoqués au son de la cloche en la manière accoutumée par le sieur René Bage (d'une famille en partie autrefois protestante et de l'Ourdraire), syndic en exercice de la dite paroisse de Mervant, étant au-devant de la grande porte ci principale (sic). Entrée de l'église paroissiale à la plus grande affluance (sic) du peuple sortant de la dite*



messe, dite et célébrée par Messire **Pierre Jean Bernaudeau**, prestre curé de la dite paroisse, ce p. 1667 requérant ledit sieur Bage, sindic (équivalent d'un maire), nous **Joseph François Millouain** notaire royal apostholique du diocèse de la Rochelle soussigné président en la ville de Fontenay-le-Comte, et aussi au siège royal dudit lieu au greffe duquel siège (sont) nos provisions (de la donation de 1656), sons registrée en

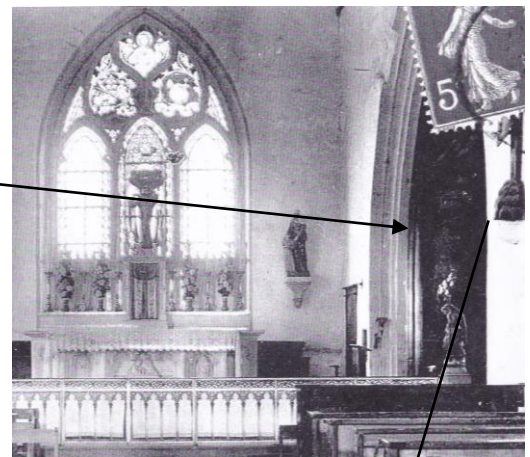


présence des témoins : cy Bage nommé et soussigné étant au devant de la porte de l'église, ont comparu : le dit sieur Bage, sindic et le dit Sr Bernaudeau curé, Sr **Pierre Pineau** marchand fermier (demeurant à la Citardière), le Sr **Jean Baudry** marchand tanneur (à la Renaudière), **André Naulleau** cabaretier (bourg ?), **Jean Fromaget** laboureur (à la Grande Perrure), **François Aimé** sabotier (Guilbaudière ou les Ouillères ?), **Jacques Couton** (à la Joletière ?), **Joseph Boutin** laboureur (aux Essarts), **François Jourdain** laboureur (à la Grande Perrure), **Jacques Rauturier** voiturier (bourg ?), **Pierre Bœuf** (?), **Jean Michot** voiturier (au Prieuré du bourg), **René Charpentier** (à la Bodinière ?), **Jean Gentilhomme** (aux

Loges ?), **René Giraud** (?), **Pierre Brethon** (à la Poupardière ?), **Jean Savineau** (à la Jamonnière), **Jean Chaigneau** (?), **François Clopeau** (au Nay), **Antoine Maupetit** (Logis du Corps de Garde au bourg et famille à Cul-de-Bray) et **François Desprez** (?) faisant tans pour eux que pour les autres habitants de la paroisse (il semblerait qu'il y a un représentant dans chaque hameau ou village) et composant la plus saine et majeure partie des dits habitants. .

. . Lesquels se sont avancés, arrivés de la **chapelle de Saint Joseph** fondée et desservie en cette église paroissiale (sic) et sujette à résidence (vacante), par la nomination du Sr Jubien à la Cure de St-Pierre le Vieux (proche de Maillezaïs) qui en était l'immédiat dernier titulaire et paisible possesseur (depuis 1758) de la quelle chapelle St-Joseph, la nomination et présentation appartient aux dits habitants suivant la fondation faite par M^o Abraham Thibaud prestre par son testament du neuf avril mil six cent cinquante six. Les habitants en usant de tous droit et étant informé des **bonnes vies et mœurs** de Mr Jean François Meunier prêtre du diocèse de Poitiers, actuellement vicaire de la paroisse du Taugon (rien trouvé), l'ont nommé et présenté à la dite **chapelle de St-Joseph** fondée et desservie en l'église paroissiale de Mervent suppléant et requérant très humblement les dits habitants, Monseigneur l'illustrissime, le Révérentissime évêque de La Rochelle ou M.M. les vicaires généraux de recevoir et admettre (sic) la présente nomination et présentation et d'accorder audit Sr Meunier toute lettre de provision et justitution canonique pour prendre possession de la dite chapelle, pour pouvoir en jouir et de tous les droits fruits et revenu en dépendant (on peut penser qu'il s'agit bien des bâtiments et terres qui composent le lieu-dit de la Chapelle, espace qui existait pourtant bien avant la création de cette fondation en 1656), à la charge pour luy de remplir et exécutter toutes les conditions de la fondation. Jurant et affirmant les dits habitants qu'au fait des présentes il n'est intervenu et n'interviendra aucune, . . ? . . , n'y autres actions yllcites (sic) contraires aux dispositions canoniques. Donc et ce que dessus les dits habitants ont requis à nous notaire et témoin qui leur avons octoyé pour valloir et servir ce que de raison . . .

. . . Fait et passé à Mervent au devant de la grande porte d'église, les jours et an que dessus en présence de **René Guesdon** garde de la forêt (confirmé garde en 1766 et demeurant à St-Luc p/sse de Pissotte) et **Jean Micou** journallier (sic) demeurant séparément paroisse de Pissot, témoins requis qui



se sont avec les habitants soussignés à la réserve de ceux qui ont déclarés ne le savoir de ce requis p. 1668 . . ? . . de présentée (sic), restée (les minutes) à Millouain (notaire) et signée : R. Bage, syndic, Bernaudeau curé, P. Pineau, J. Baudry, J. Boutin, François Aimé, Antoine Maupetit, J. Fromaget, F. Bœuf, René Guesdon, Jean Micou, et Millouain notaire apostolique, conseiller à Fontenay, le vingt huit septembre mil sept cent soixante dix huit ». Scellé . . . , reçu sept livres, signé : Gerbaud (greffier ?).

Trois mois plus tard, prise de possession par **Jean François Joseph Meunier** :

« L'an mil sept cent soixante dix huit et le neuvième décembre sur les dix heures du matin ce requérant Messire Jean François Joseph Meunier, prêtre du diocèse de Poitiers et ci devant vicair de la paroisse de Taugon, La Ronde (Ch. Maritime) au diocèse de La Rochelle, demeurant actuellement en la ville de Fontenay-le-Comte paroisse de Notre-Dame, pourvu de la **chapelle Saint Joseph** déservie (sic) en l'église paroissiale de Mervent, diocèse de La Rochelle, suivant les lettres de provision et collation à lui, accordées par Monseigneur l'Archevêque et Primat de Bordeaux en datte (sic) du dix neuf novembre dernier en bonne forme sur la nomination et présentation de la dite chapelle faite eu dit Sieur Meunier par les syndic (sic) . .



. . . et habitants de la dite paroisse de Mervent du vingt septembre dernier reçu par même notaire, que ces présenteurs et témoins et sur le refus fait par Monseigneur l'Evêque de la Rochelle d'accorder au dit Sieur Meunier les provisions et institutions canoniques de la dite chapelle suivant la réquisition du vingt quatre octobre dernier, reçue par Daviaud et son confrère notaires royaux apostoliques de la ville de La Rochelle ; la dite chapelle vacante par la nomination du Sieur Jean François Jubien (précédant vicair chapelain de Mervent) à la Cure de St-Pierre le Vieux qui étoit (sic) l'imédiat (sic) dernier titulaire et paisible possesseur de la dite chapelle, Joseph François Millouain,

notaire royal apostolique du diocèse de La Rochelle demeurant en la ville du dit Fontenay, reçu au siège royal de la dite ville au greffe duquel nos provisions sont rédigées et, soussigné, sommes avec le dit Sieur Meunier transporté au devant de la grande et principale entrée de l'église paroissiale du dit Mervent ou étant le dit Sieur Meunier ainsi pourvu et étant en habit décent de **soutane** et **surplit** (qui se porte par-dessus la soutane), a en présence de nous notaires et des témoins, ci-bas nommés et soussignés pris la possession réelle actuelle et corporelle de la dite chapelle de St-Joseph et de tous les fruits, revenus et droits en dépendant par la libre entrée qu'il a fait en la dite église, prise d'eau bénite, prière à Dieu devant le crucifix, **généflexion devant l'autel de St-Eutrope** (au centre, dans le sanctuaire) où est la réserve et où se fait l'office, le grand autel et le cœur (sic) . . . étant interdit, auquel dit grand autel (?) la dite chapelle est desservie, baiser du milieu dudit autel de St-Eutrope, lecture en le livre missel, **son de cloche** (il y a deux cloches ; 1721 Jeanne et 1733 Charles Nicolas Jeanne, que nous reverrons plus loin) de la dite église, a été conduit à la **maison de la dite chapelle** au dit lieu de Mervent où les chapelains font ordinairement leur demeure, où le dit Sieur Meunier a continué sa prise de possession en prenant séance dans une **chambre** (une pièce) a ouvert et



fermé une fenêtre, a fait allumé un feu, l'a éteint, passé en le **jardin** où il a rompu une branche d'arbre, ensuite retourné au devant de la porte de l'église, lecture et exhibition (on a lu les actes notariés qui ont été présentés à la foule présente) ont été faite et des dites provisions (des biens), acte de nomination, présentation et réquisition par lesquelles cérémonies et autres en pareil cas requises le dit sieur Meunier a été mis et introduit en possession réelle, corporelle et actuelle de la dite chapelle de Saint Joseph et de tous les fruits, droits et revenus appartenant et en dépendant à laquelle prise de possession lue et publiée à haute vois par nous notaire et en présence des dits témoins, il ne s'est trouvé aucun opposant ni contredisant dont le dit Sieur Meunier a requis acte à nous notaire qui lui avons octroyé pour valoir et servir ce que de raison . . . Fait et passé au dit Mervent au devant de la porte d'église du dit lieu, les jours et an que dessus en présence de Pierre Balliau meunier demeurant à Vouvant, Jean Chabirand demeurant paroisse de Longèves et François Boutet habitant de

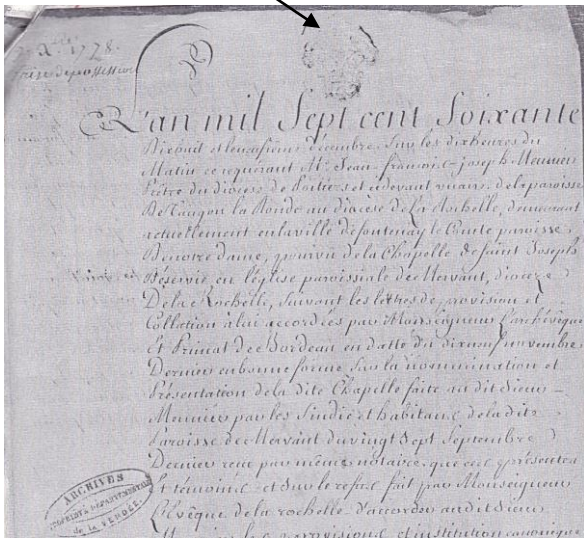
la paroisse de Mervent (qui est meunier au moulin de *Gourdin* ; peu d'années avant son moulin et sa maison p. 1669 ont été emportés pendant la mémorable crue du 21. 11. 1770 où les eaux sont montées à plus de 6 mètres – voir bull. n° 33), *témoins requis qui se sont avec le dit Sieur Meunier et nous notaire soussigné à la réserve dudit Chabirand qui a déclaré ne le savoir de ce requis. La minute des présentes restée à Millouain (en son étude), est signée : Meunier chapelain de St-Joseph, Pierre Balliau, François Boutet, des notaires soussignés. Controlé à*

Fontenay le lendemain. Reçu sept livres. Scellé de ce jour ».

Sitôt nommé officiellement, il entend récupérer tous les revenus qui lui reviennent (ADV 105 G 06) sur des terres à Fontenay mais aussi il passe (ou renouvelle) plusieurs baux. Mais, de plus gros ennuis l'attendent car il y a des récalcitrants. C'est ce que nous verrons, beaucoup plus loin, et en son temps.

Pour le moment nous allons continuer la liste des prieurs, curés et chapelains !

De 1656, date de la création de la fondation de cette chapellenie de St-Joseph, à 1672 je n'ai aucun nom.



Signature : Michel Villerit →

Enfin, en 1672 (et jusqu'en 1683), il est fait mention de **Michel Villerit** (° 1633) prêtre *chapelain de la Chapellenie de St-Joseph*, qui fut l'un des premiers chapelains (connus) de la chapellenie de St-Joseph desservie en l'église St-Médard de Mervent. Comme le fondateur de cette chapellenie, il est veuf et a embrassé la prêtrise.

Coulonges-les-Royaux (Coulonges/l' Autize) →

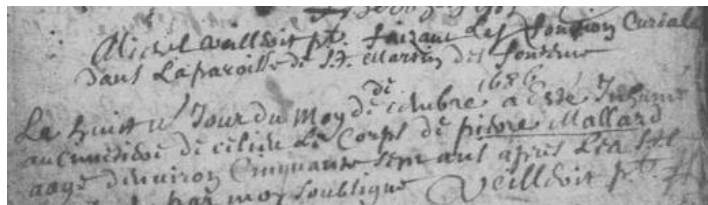
Michel Veillerit était le fils de François Veillerit, *marchand blanconnier* (blanchisseur de peaux de moutons – Dictionnaire des Vieux Métiers édition Brocéliande 1994 de Paul Reymond) au bourg de Coulonges-les-Royaux (où il y avait beaucoup de protestants), et de Mandée Bage, fille de tanneur naturellement. En effet, la famille maternelle de sa mère est très connue à Mervent puisque le père de Mandée n'est autre que Maître Guillaume Bage (Bage) *ex-protestant* et *Md tanneur-courrayeur* demeurant avec son épouse, Marie Robert, aux *Ouillères*. François Veillerit fut veuf et donataire, de feu son épouse Mandée Bage, le 11 décembre 1626 (Robert not Fontenay), date à laquelle, il transigeait avec sire Jehan Bage (son beau-frère) marchand-tanneur demeurant à la *Jamonnière*, sur la gestion et jouissance des biens immeubles de défunte Mandée son épouse. De celle-ci, il avait eu (entre autres enfants) Michel Veillerit (° v 1633), puis il se remaria et s'installa marchand au faubourg des Loges de Fontenay.



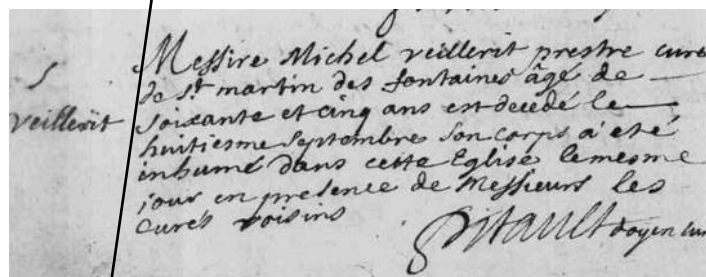
Michel Veillerit, fils, fut d'abord marchand, à la suite de son père. Il avait environ 22 ans lorsqu'il épousa avec contrat (du 26 mai 1655 devant Bonnet not Fontenay) et « *Solennités de Notre Mère Sainte Eglise Catholique Apostholique et Romaine* » Françoise Cosset, fille d'un marchand chapelier de Fontenay (Maillaud T 10 notes Villerit et T 2 notes Cosset) dont il eut deux filles : Jeanne et Elisabeth. Il est veuf très tôt et alors qu'il a à peine 35 ans, il se fait prêtre.

Le 5 mai 1672, les parents de feu son épouse décèdent. La succession est alors faite (Barraud not Fontenay) « *Michel Veillerit, père et loyal administrateur de leurs enfants, étant alors prêtre, chapelain de la Chapellenie de St-Joseph desservie en l'église de la paroisse de Mervent, et y demeurant* » et naturellement installé au lieu-dit la *Chapelle*.

Ce chapelain est signalé à Mervent encore le 4 juillet 1683 puis il est curé de St-Martin p. 1670 des Fontaines. Il écrit sur le registre de 1686 « Michel Villerit faisant les fonctions curiales dans la paroisse de St-Martin des Fontaines » (signe) jusqu'à son décès.



Cependant, il sera inhumé le 8 septembre 1698 en l'église de l'Hermenault, paroisse où est alors domiciliée sa fille Jeanne, « Messire Michel Villerit prêtre curé de St-Martin de Fraigneau âgé de soixante et cinq ans est décédé ce huitiesme septembre son corps a été inhumé dans ceste église de l'Hermenault le mesme jour en présence de Messieurs les curés voisins ». Jeanne, sa fille, fut veuve en premières noces et se remaria le 22 février 1678 avec M^o Jean René Gaillard, sustitut du procureur fiscal de la chatellenie de l'Hermenault, et notaire royal de la dite



chatellenie ; en 1713, « gisant au lit malade de maladie corporelle, il testait en faveur de sa femme ».

← Acte religieux du décès de Michel Villerit
 Sous peu, à la suite du décès de son époux, a lieu « l'inventaire de ses meubles, lors duquel Jeanne Veillerit déclarait qu'un des deux lits qui étaient en la chambre basse (rez-de-chaussée) où

était ledit feu son époux lui appartenait, comme l'ayant eu de défunt Messire Michel Veillerit son père, ainsi qu'il était porté par son contrat de mariage ».

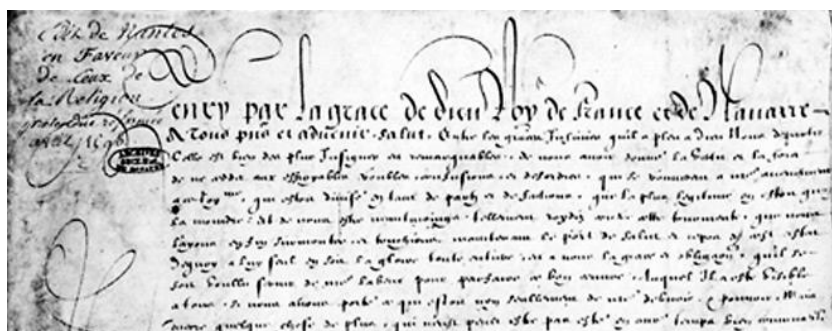


Elisabeth, l'autre fille du chapelain de Mervent, fut mariée à Nicolas Eulin, marchand-tanneur au faubourg Ste-Catherine de Fontenay, dont elle eut, entre autre, un fils J.Baptiste Nicolas Eulin, qui fut aussi prêtre chapelain à Antigny.

Dans cette période où fut créer cette fondation, nous sommes en pleine guerre de religion entre les catholiques et les protestants qui sont installés partout y compris à Mervent.

Y a-t-il moins de protestants ? La population de la paroisse de Mervent semble pourtant identique au dernier relevé en 1617 !

De plus, c'est l'anarchie et la terreur pour de nombreux habitants dans l'Ouest. Ce n'est pas du tout favorable à l'économie de cette partie du pays. A l'avènement de Louis XIV en 1643, le royaume de France était le pays le plus peuplé d'Europe : 21 millions d'habitants dont 80% de paysans. Mais les guerres de religions, endémiques (depuis 1572-76) avaient pareillement séparé les individus notamment en Poitou. Pendant de longues années, « Papistes » (Catholiques) et « Huguenots » (Protestants) se sont livrés une lutte sans merci.



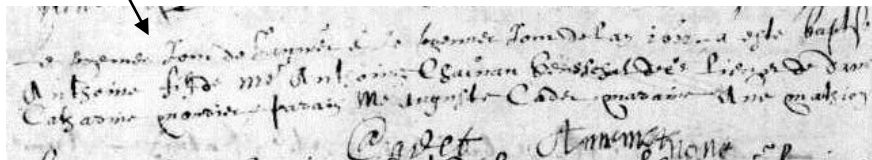
La paix est rétablie en 1598, avec la signature de l'Édit de Nantes, par le roi Henri IV qui accorde aux Huguenots la liberté de religion et la construction de leurs temples. Mais, en 1685, le roi Louis XIV révoque ce que le « Bon Roy Henri IV » avait accordé. Alors, les Protestants sont à nouveau persécutés notamment au moment des « Dragonnades », lorsque les troupes soldatesques royales traversent les campagnes et égorgent sans pitié, tandis que pour échapper à toutes ces persécutions beaucoup de ceux-ci s'expatrient alors que d'autres se convertissent. En 1715, au décès du roi Louis XIV, le pays sera ruiné.

Continuons aussi la liste des prieurs (éventuellement), des curés mais aussi des chapelains.

Pendant que Michel Villerit fut chapelain de la Chapellenie de St-Joseph (1672-83), un nouveau curé est arrivé en 1670.

Il s'agit d'Antoine Chaigneau (a-t-il un lien de parenté avec Fabien Chaigneau, garde forêt de Mervent).

Ce prêtre est issu d'une famille relativement aisée de Maillezais. Ce dernier y est né et p. 1671 baptisé le 11 janvier 1622 et avait eu pour parrain le chevalier *Messire* de Surin (dont la veuve lui allouera une rente). Il est le troisième fils de M^o Jean Chaigneau et de Catherine Mourier (Maillaud T 10 notes Mourier).



Alors curé de Mervent, âgé de 52 ans, il est présent le 21 janvier 1670 au mariage de son frère aîné Jean tandis que son frère puîné, Pierre (sa signature) est, alors, aussi curé de St-

Laurent de la Salle.

Le 18 janvier 1677 (Fèvre notaire à Fontenay), lui est attribué une donation, de la part de *Dame Anne de Maurienne*, veuve de feu *Messire François Gallier-Garnier*, chevalier, sieur de Surin, « *conseiller du roi notre sire en son grand conseil* », demeurant à Fontenay. Cette *Dame* « *constituait moyennant la somme de 1000 livres, une rente de 50 livres envers Messire Antoine Chaigneau, prêtre, curé de Mervent* ».



Ce curé décède, âgé de 70 ans, à Puy-Ardi (DS) le 18 novembre 1692, paroisse où il avait été nommé par la suite.

Honorable Homme M^o Jean Chaigneau
X Catherine Mourier

Eglise de Maillezais →

Catherine / Jean / Pierre / Antoine

X Louis Porcheron curé St-Laurent de la Salle curé de Mervent 1670
1670 /

Charles F. Porcheron Lieutenant des E & Forêt 1692

X Anne Boucher

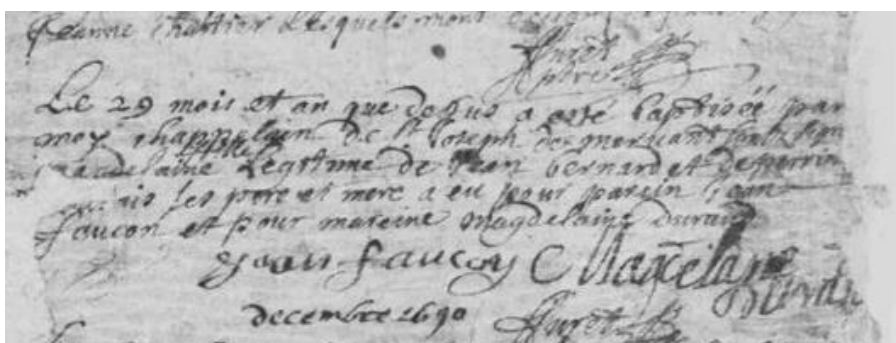
1735 /

Charles Nicolas Porcheron pptaire métairie de St-Thomas Curé de ? en 1806.



Pendant son ministère, en 1667, une ordonnance civile fait obligation aux curés de tenir régulièrement les registres paroissiaux en deux exemplaires (la minute, qui reste chez le curé, et la grosse qui est déposée au greffe). Le texte impose la signature des actes de baptême par les parrains et marraines, des actes de mariage par les conjoints et les témoins (avec indication des parentés), des actes de sépulture par deux parents ou deux amis présents. L'âge, parfois la date de naissance ou les indications de majorité et minorité des conjoints, la profession et le domicile des conjoints et des parents deviennent obligatoires dans les actes de mariage ainsi que la date de décès dans les actes de sépultures. Mais, elle ne sera pas partout appliquée.

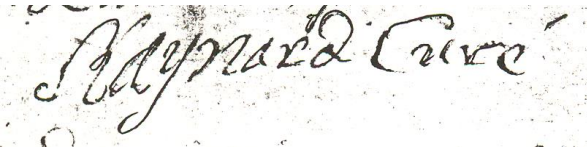
Ainsi pour les protestants, pendant la période du Désert, c'est-à-dire de la révocation de l'édit de



Nantes (1685) à l'édit de tolérance (1787), le culte est interdit. Toutefois des pasteurs, même s'ils sont peu nombreux, poursuivent la tenue de registres dans la clandestinité. S'insérant difficilement dans un classement par paroisse, on a jugé préférable de les présenter à part, sur ce site avec les archives numérisées de l'état civil, en tête de la liste

alphabétique des communes de Vendée. Ils sont regroupés avec les autres actes propres aux protestants : ceux de la période régis par l'édit de Nantes (1598-1685), où les protestants disposent d'un état civil particulier ; et ceux enregistrés à partir de l'édit de tolérance de 1787. Cet édit offre, de plus aux protestants, un « *état civil de rattrapage* », peut-on dire, en leur permettant de déclarer les naissances et les mariages qui ont eu lieu pendant la période précédente.

Après le départ de Michel Villerit, le chapelain de Mervent, ce dernier est remplacé en 1690 par un nommé **Furet** (signature) qui écrit dans un acte de baptême du 29 décembre 1690 « *moy chapelain de St-Joseph de Mervent* ». Mais, il y a depuis 1678 un nouveau curé **Philippe Raynard** (écrit Renard à son décès).



Le curé **Philippe Raynard** (et jusqu'en 1695 ; le registre des BMS sur Mervent commence à partir p. 1672 de 1688) est baptisé le 25. 1. 1648 à Notre-Dame, à Fontenay-le-Comte.

Il est descendant du côté de sa famille paternelle d'une riche famille de marchand-drapiers installée au *faubourg des Loges* et qui est propriétaire du *Logis de Ste-Catherine* (rue Ste-Catherine proche de l'église St-Jean).



Ce Logis, où pend pour enseigne l'image de Sainte Catherine, était situé au faubourg de Fontenay, proche l'église St-Jean. Presque chaque grande ville possédait au moins une (sinon deux ; à Fontenay, une autre rue de ce nom se trouvait, jadis, à aller depuis la place Viète jusqu'au cimetière Notre-Dame. Mais elle porte, aujourd'hui, un autre nom) rue portant le patronyme de Ste-Catherine. C'est à l'occasion des croisades que sa légende se répand.

Catherine (que l'on fête le 25 novembre) était une jeune fille noble d'Alexandrie (Egypte) qui fut une martyre chrétienne qui vécut au III^e et IV^e siècles. Agée de 18 ans, elle fut d'abord frappée à coups de croc de fer, puis subit une sorte de supplice de la roue (symbole qui accompagne son effigie).

L'arrière-grand-père du curé Raynard, *Sire François Raynard* « *hoste du Logis de Ste-Catherine* » (il tient une hostellerie) y demeurant 1583-1611, rue Ste-Catherine des Loges (Maillaud T 4 notes Raynard) était dit aussi « *Sieur de Ste-Catherine et Sr de La Grange* ». Il était décédé avant 1619.

D'un premier mariage avec *Jacquette Burgnon*, il avait eut au moins : Gabriel et Nicolas, qui est le père du curé Raynard. D'un second mariage avec *Marie Servan*, un autre fils : François le jeune et Catherine. *François le jeune* habitait un moment au *Logis de Ste-Catherine* avant de s'installer marchand au bourg de Puy-Belliard en 1619 et Catherine épousa *François Durand* écuyer *Sieur de Chalandry*.



La famille Durand, bien que de Fontenay, possède à Mervent le *Logis de Chalandry* et tenait également en fermage les bâtiments et terres du **Prieuré** de Mervent (et celui de Charzais etc.). La descendance du couple Catherine Raynard-François Durand demeurera longtemps sur Mervent puisque leur fils *Rock* et son épouse *Hélène Jolly* possédèrent en plus la *Haute Clavelière* (voir plus haut). Cette Catherine était la demie-sœur du père du curé Raynard curé de la paroisse de Mervent au moins depuis 1688 voire bien avant puisque, à ce moment-là, il a déjà une quarantaine d'années.

Nicolas, le père du curé, aussi marchand-drapier avait épousé à Notre-Dame, le 19.8.1630, *Marie Tisseau* (fille de Pierre, md-tanneur à Fontenay x Catherine du Magnon) qui lui donnera plusieurs enfants dont *Philippe*, le cinquième né, qui deviendra prêtre et curé de Mervent.

Guillaume Raynard md-hôtelier « *hoste du Logis Ste-Catherine* »
x *Jacquette Oyvron*

/

François md-hôtelier « *hoste du Logis Ste-Catherine* »
x *Jacquette Burgnon 1^e lit*
Xx *Marie Servant 2^e lit*

Porte de la Chalandrie →

/	/	/
Gabriel	Nicolas	François <i>le jeune</i> md-hôtelier
	x <i>Marie Tisseau</i>	x <i>Marie Forestier</i>
<i>Chalandry</i>		<u>Catherine</u>
		x <i>François Durand</i> <i>sieur de</i>

Philippe Raynard
curé de Mervent

Raynard

Roch Durand *Sr de Chalandry*
x *Hélène Jolly*

Ses parents, *Nicolas Raynard* (+ av le 23.3.1691), marchand et *Marie Tisseau* (+ av le 23.3.1691) demeurant alors au bourg d'Auzay, le 18.7.1687 (Ballard not. Fontenay), « *appréhendant une heure imprévue de la mort sans avoir fait connaître nos dernières intentions* » (sic) et ils faisaient leur testament-partage (sic), où *Philippe Raynard* est dit prêtre curé de Mervent, ainsi encore lors de l'accord du 23 mars 1691.

Sous son ministère, est arrivé un nouveau chapelain.

Luc Humeau sera à Mervent de juillet 1693 à son décès. La signature de *Luc Humeau* est très alambiquée ce qui prouve qu'il a eut une instruction poussée ; cette signature ressemble à celle que font les





famine et le retour des loups. Il s'en suit une recrudescence des vagabonds et des mendiants, des enfants abandonnés, des vols et des pillages. Les impôts ne rentrent plus. On estime le nombre de victimes à 1300000. Le prêtre a une part très importante dans la vie de tous ses paroissiens et encore plus dans ces moments-là !

Du berceau à la tombe, la vie s'écoule à l'ombre du clocher . . .

Personne ne songe à en souffrir car on a toujours vécu

ainsi !

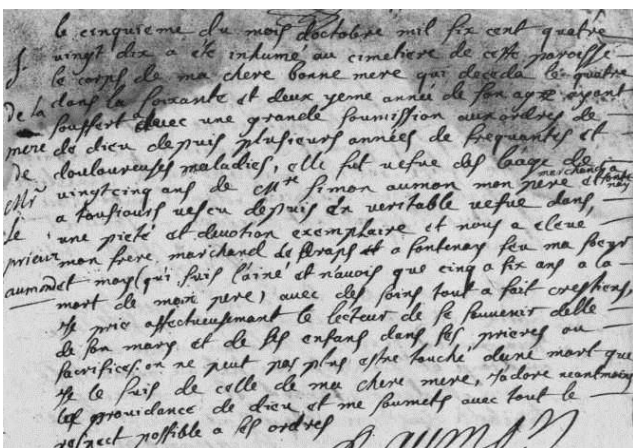
Pendant des siècles plus du tiers des hommes et les trois quarts des femmes de nos campagnes n'ont jamais, un seul jour, dépassé les limites de leur village. Tant qu'au Roi, tant qu'à la France, ils sont en effet à ces époques, des réalités aussi lointaines qu'abstraites. On reste toujours plus à l'écoute des querelles de clocher que des événements qui se déroulent sur la scène territoriale (nationale ou internationale et dont pour ces dernières, on a guère la notion à cette époque). On tressaille au moindre soubresaut de la vie du village, à la moindre tension, à la moindre querelle, choisissant, à tout instant, un camp plutôt qu'un autre, en fonctions des réseaux de solidarité mis en place. Celà est loin de procurer une vie morne et monotone.



Surtout, on est proche du Prêtre, curé de la paroisse. Certains font preuve d'une grande humanité. Certains prêtres, encore, n'hésitent pas à laisser paraître dans leurs registres toute la sensibilité et le chagrin qu'ils ressentent lors d'un décès de leurs proches !

Ainsi, le 5 octobre 1690, voici ce qu'a écrit le curé

Aumon (42 ans environ), prêtre prieur de Payré : **S de la mère du prieur Aumon** « *Le cinquième du mois d'octobre mil six cent quatre vingt dix a été inhumé (sic) au cimetière de cette paroisse le corps de ma chère bonne mère qui décéda le quatre dans la soixante et deux yeme année de son age ayant souffert avec une grande soumission aux dessins de dieu depuis plusieurs années de fréquentes et douloureuses maladies, elle fut veuve dès l'âge de vingt cinq ans de Messire Simon Aumon mon père marchand à Fontenay, a toujours vécu depuis en véritable veuve dans une piété et dévotion exemplaire et nous a élevé mon frère, marchand de draps à Fontenay, feu ma sœur, moy (*



qui fut l'aîné et n'avois que cinq à six ans à la mort de mon père) avec des soins tout à fait exceptionnels, je prie affectueusement le lecteur de se souvenir d'elle, de son mari et de ses enfants dans les prières ou sacrifices. On ne peut pas plus être touché d'une mort que je le sois de celle de ma chère mère, j'accepte néant moing tel Providence de Dieu et me soumets avec tout le respect possible à tel ordres ». C'était donc,

avant tout, un être d'une grande sensibilité !

A Mervent, où il y a toujours des protestants, a lieu un évènement important.

La Métairie de **Pierre-Brune** →

Sous le ministère du curé Raynard, a lieu le 7 avril 1694 la conversion d'un membre de la Religion Prétendue Réformée : « *Auiouduy Jacques Vincent de cette paroisse ayant demeuré caché dans la R.P.R. a abiuré sa mère religion R.P.R. en présence de Messire René Gaillard, de Jacques Robin, Philippe Grain (sacristain) qui se sont soussignés, Mathurin Ayrault, Julien Durandeau, et autres qui me déclarent ne savoir signer : X (que d'une croix). Mervent*



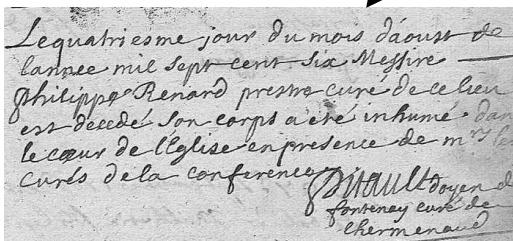
ce 7 d'avril 1694, le dit Vincent a déclaré ne savoir signer ». Le dit Jacques Vincent, p. 1675 protestant, abjure parce qu'il épouse le 21 du même mois Michelle Ayrault, catholique, fille de Jean Ayrault, métayer à Pierre-Brune.

Puis, le 15 juin 1695 (Série II d ou D - Archives Charente Maritime - La Rochelle), le curé de Mervent, Philippe Raynard, reçoit la visite de Monseigneur de la Frézelière, évêque de la Rochelle (cet est évêque de la Rochelle, était-il parent avec Philippe Frézeau, seigneur de la Frézelière, d'une famille originaire d'Anjou, qui fut fait « guidon », enseigne et lieutenant de la compagnie d'ordonnance du comte du Lude alors gouverneur du Poitou ; Frézeau fut nommé en 1568 gouverneur de Niort. Il décèdera en 1590 et était présent dans l'affaire La Roussière en début de l'été 1570 - d'après L. Brochet). Est-ce avant qu'il ne quitte son poste et sa cure qu'un compte-rendu est dressé (je n'ai toujours pas pu obtenir cet acte aux AD de La Rochelle) qui donne l'état de l'église, probablement aussi de la Cure, le nombre de communiantes et surtout de protestants à Mervent.



Le curé Raynard (voir plus haut p. 1673) n'est donc pas resté à Mervent où il a pourtant une partie de sa famille.

Il est dit, le 23 décembre 1700 (lors du contrat de mariage de sa nièce), curé de St-Valérien où il s'était installé le 3 janvier 1696. Il y décèdera d'ailleurs âgé de 58 ans « le quatrième jour du mois d'août 1706 Messire **Philippe Renard** (sic) prêtre de ce lieu (St-Valérien) son corps a été inhumé dans le cœur de l'église en présence de Mrs les curés de la conférence (? confrérie ?) » signé : Pitault doyen de Fontenay curé de Lhermenaud (sic) qui officiait.

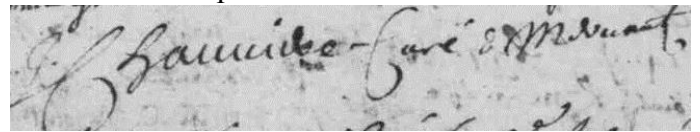


En 1698, une déclaration royale avait rappelé l'obligation du baptême le jour de la naissance ou le lendemain au plus tard. C'est à partir de 1688, que commence l'état-civil de Mervent, transcrit sur des registres, les « B M S » (Baptême, Mariage, Sépulture), qui sont aujourd'hui en très mauvais état (et que l'on peut encore consulter mais avec beaucoup de précaution et toute photocopie est désormais interdite – à Luçon, l'évêché possède quelques registres antérieurs, naturellement très difficile à consulter).

Luc Humeau est toujours là, lorsqu'arrive le nouveau curé de la paroisse.

Jean Hilaire Chauvière officie à partir du 1.

3. 1696 avec avec l'aide du chapelain pour un temps. A ses côtés aussi, Philippe Grain qui est sacristain, chantre et fossoyeur mais fait aussi les fonctions de maître d'école.



Il y a beaucoup à faire dans une paroisse.

Les seules urgences réelles de la vie quotidienne du curé et de ses « ouïailles » sont inspirées et justifiées par la crainte de la damnation éternelle : c'est le baptême qui doit être donné sous trois jours au grand maximum. Ainsi, seul l'enfant légitime, né d'un mariage approuvé, partira sans handicap pour une existence qui est un parcours du combattant pour le croyant. Dès la naissance, le marmot souvent très vite malmené (quand il n'a pas été à demi écorché par les fers de la sage-femme), à peine sorti du ventre de sa mère, est langé, ficelé puis, à travers la campagne par des chemins creux, parfois sur des kilomètres, est conduit jusqu'à l'église pour y être baptisé. Peu importe s'il est fragile ou prématuré qu'il fasse un « froid de loup » (loup), une chaleur torride ou qu'il pleuve comme « vache qui pisse », le poupon est emmené illico presto pour être ondoyé, sacrement qui le lavera du péché originel (la mortalité infantile est terrifiante à cette époque - à cela



rien d'étonnant, entre autre, vu les déplorables pratiques des sages-femmes d'alors. La mort fauche 25% des enfants avant un an, 40% avant leur quatrième anniversaire).

Les mères, qui venaient d'accoucher, étaient exclues du baptême de leur enfant sous l'Ancien Régime. En effet, les bébés étaient baptisés très tôt en raison du risque de mortalité et la mère devait respecter le « temps des relevailles » qui était de huit jours. La première sortie de la mère, avec son nouveau-né déjà baptisé, donnait lieu à une cérémonie religieuse. Ce rituel



comprenait une messe et une bénédiction de la maman qui devait être toujours accompagnée d'une autre femme. La mère devait se munir d'un pain cuit la veille p. 1676

Une fois à l'église, son accompagnatrice devait entrer en premier, plonger sa main dans le bénitier et avec cette main tendre l'eau bénite à la mère qui se signait. N'oublions pas que la mère était considérée, alors, comme impure.



← **Chapelle à la Vierge et Bénitier** de l'Eglise de Mervent
Ensuite, elle allait vers une chapelle de l'église (en général celui de la Vierge car cette bénédiction ne pouvait pas se dérouler au Grand Autel ; il existe toujours à Mervent) où le prêtre et un enfant de chœur les attendaient. Le prêtre bénissait la mère qui portait un cierge allumé à la main



ainsi que le pain. De retour en son foyer, le pain béni était mangé lors du repas familial qui faisait suite à cette cérémonie.

← Pour les mariages, en règle générale, la majorité de ceux-ci sont arrangés et approuvés par les familles. La date du mariage a une grande importance (sauf grossesse avancée). Ce ne peut être en été, saison entièrement consacrée aux gros travaux estivaux. Pas pendant les périodes d'interdits par les lois de l'Église : le

Carême, l'Avent . . . pas en mai parce qu'on dit « *noces de mai, noces mortelles* », et encore : « *mariages de mai ne fleurissent jamais* ». En conclusion, l'on peut s'épouser en janvier ou février, c'est-à-dire entre « *les Rois* » (5 janvier) et le *Carême*. Puis en novembre, entre les derniers travaux de labour et *l'Avent* (2 décembre). Peu importe quel jour, mais pas le dimanche, jour consacré au seigneur, pas le vendredi, jour de jeûne imposé par l'Église, alors c'est souvent le mardi suivi de deux jours permettant de prolonger les festivités. La mariée n'est pas en blanc (comme de nos jours). Elle porte pour l'occasion une



robe unie rouge ou jaune (selon les moyens de la famille) souvent bleue ou noire dans les milieux les plus modestes. Le mariage est le signe de l'engagement, de la parole donnée sous serment, lequel, évidemment, dans cet univers tourné vers Dieu et la religion, est fait sur ce qu'il y a de plus sacré : la *Croix du Christ*. C'est l'équivalent du serment fait verbalement, la main sur la Bible, par qui comparait devant un tribunal. Malheur donc à qui se parjure !

Le curé ayant béni l'union, le sacristain sonne les cloches à pleine volée puis la noce s'en retourne au domicile familial soit à pieds, soit les mariés sont installés dans une carriole précédée d'un violoneux qui tire sur son archer ou d'un musicien qui fait tourner sa viole. Ce jour de fête, on améliore l'ordinaire en rajoutant dans la soupe un morceau de lard ou de cochon frais (seulement, ce jour-là, au XVI^e, XVII^e, XVIII^e et chez les plus pauvres mais point en période de disette). Mais, parfois, il se trouve que certaines familles font vraiment pour

l'occasion « *bombance* » à condition d'avoir mis quelques sous de coté !

D'autre part, à cette époque, on n'est pas tendre avec les filles séduites et abandonnées et pourtant on est en plein dans un monde de violence, en général, où le viol est aussi courant que la simple paillardise. Pour éviter l'infanticide auquel elles seraient tentées, elles doivent faire déclaration de leur grossesse et bien

souvent c'est la délation qui les y oblige. L'essentiel, quand cela est possible, est de régulariser les choses faute de quoi le « *bâtard* » cristalliserait la honte et l'opprobre sur la famille toute entière. Il faut alors souvent demander une dispense de bans à Monsieur le Curé pour accélérer la célébration des noces.

On demandait aussi, très souvent, auprès de l'Evêque du diocèse une dispense de parenté. Les mariages étaient fréquents dans les mêmes familles qui, d'ailleurs souvent, pratiquaient le même métier. De plus cela préservait le patrimoine.

Dispense au 4^{ème} degré (1734) : François Boutet et Jeanne Gourdin →

Ainsi, à Mervent, le 25 janvier 1754,



« Augustin Roch De Menou, par la grace de Dieu & l'autorité du Sainc Siège Apostolique, p. 1677
 Evêque de la Rochelle, Conseiller du Roy en tous ses Conseils (sic) : Vû la requête à nous présentée par
 François Boutet (farinier demeurant au moulin de Gourdin) de la paroisse de Mervent de Notre Diocèse et Jeanne
 Gourdin de la paroisse de Cezay aussi de Notre Diocèse, pour avoir dispense du quatrième degré de
 consanguinité qui est entre eux, afin de sa marier ensemble ; Notre Ordonnance au bas (?) du treize du



présent mois de janvier portant qu'il sera informé de la vérité des
 faits & motifs y contenus par le **Sieur Texier curé** de la ditte
 paroisse de Mervent que Nous avons commis à cet effet,
 l'information faite en conséquence le vingt un dudit mois de janvier,
 le tout vû & considéré, Nous avons dispensé & dispensons par ces
 présentes les susdites Parties de l'empêchement provenant du
 quatrième Degré de Consanguinité qui est entr'eux (sic), leur
 permettant nonobstant icelui, de contracter Mariage dans les formes
 prescrites par l'Eglise & les Ordonnances, pourvû que d'ailleurs il

n'y ait point d'autre empêchement Civil ou Canonique, qu'il apparaisse du consentement des Parens, & à
 condition qu'on donnera pour Aumônes aux Pauvres la somme de dix livres. Donné à la
 Rochelle en Notre Palais épiscopal le vingt cinq janvier mil sept cent cinquante quatre ».

Et enfin, lorsque la mort survient, il faut aussi appeler le curé.

Il se déplace, au plus vite, jusqu'au domicile de son paroissien pour lui
 administrer les derniers sacrements ou, hélas, parfois tout simplement constater son
 décès. Puis, de retour, il note sur le registre des « B M S », le nom du mort, la date du
 décès mais l'âge du défunt n'est pas toujours correct car les gens de cette époque ne
 mémorisaient pas toujours leur date de naissance.

Leur âge (surtout celui des vieillards) est toujours extrêmement imprécis sauf pour
 ceux qui naissent un jour particulier, une fête religieuse remarquable, comme : Noël,



Pâques, Pentecôte. De plus, on se garde d'évoquer la mort en disant « *il est mort* » préférant dire
 qu'il « *a passé* » autrement dit « *dans l'autre monde* » ou mieux qu'il « *est trépassé* ».

Dans la maison du mort, de suite, on arrête les balanciers des horloges, on voile les
 glaces, les miroirs (si on en a bien sûr) pour « *que l'âme ne puisse y voir son reflet* » ; on vide toute
 eau contenue dans les récipients pour que
 « *l'âme ne s'y noie pas, tentée d'aller y laver
 ses péchés* » ; on ôte aussi parfois une tuile du
 toit pour que « *l'âme puisse gagner les cieux* » ;
 on s'abstient également de balayer, de crainte
 de la jeter (l'âme) avec la poussière ; on noue
 un voile noir au sommet de la « *bournè* » (ruche
) afin de dire aux abeilles qu'elles s'abstiennent
 elles aussi de butiner durant le temps du deuil de peur que
 par mégarde elles ne piquent l'âme du défunt.



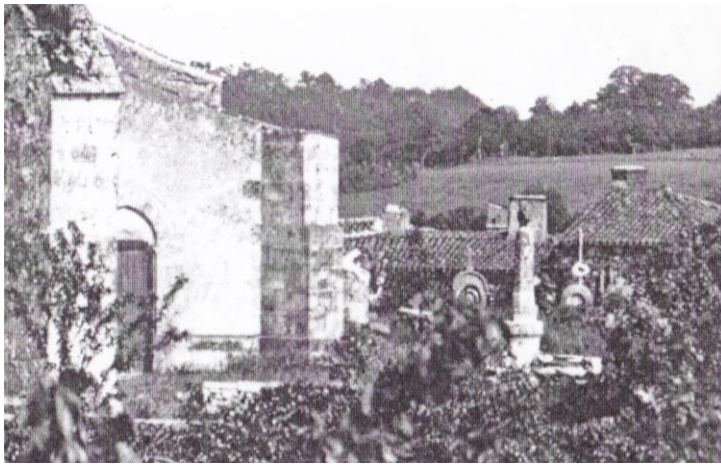
Alors, quand la *grande faucheuse* est, hélas, passée
 on dépose le corps dans un cercueil si on a les moyens d'en
 payer un ou bien dans un simple linceul. Puis, on le veille

jusqu'à son inhumation qui se fait très rapidement, guère plus d'un ou deux jours. En ce qui concerne
 l'office religieux, il y avait les « P E » (Petit Enterrement) et les « G E » (Grand Enterrement), ces derniers étant
 réservés aux gens les plus riches qui avaient les
 moyens de s'offrir une cérémonie en « *grandes
 pompes* ».

L'inhumation se fait donc au cimetière du
 village quelques fois à celui du village voisin si le
 « *trépassé* » en est issu ou si toute sa famille y est
 déjà enterrée et, avec bien sûr l'accord de son curé.
 Jusqu'au milieu du XVIII^e siècle, les plus riches se
 font inhumés dans l'église - les nobles surtout,
 parfois certains curés - sous les dalles du saint lieu
 puis, faute, par manque de place de ne pouvoir



reposer dans l'église, on cherche à l'être sous le porche ; enfin pour les mêmes raisons dans p. 1678



l'enceinte même du cimetière où l'on veut encore être le plus près possible de la croix centrale (la croix hosannière, devant laquelle les fidèles chantent l'Hosanna du dimanche des Rameaux) cependant que les tombes des gens plus modestes se déploient autour.

← Cimetière de Mervent ou « l'ouche de baille-bec »

Après le service religieux, notre croyant sera inhumé dans « l'ouche de baille-bec » (cimetière) et surtout en terre bénite appelée dans « l'aître du cimetière » (ainsi qu'on appelait au XV^e, l'enclos du cimetière qui entourait l'église). Cette faveur est refusée aux enfants morts-nés non baptisés, aux vagabonds qui ne montrent aucun signe de religion sur eux : médaille, croix . . . , aux mécréants, bien

sûr (juif, protestant qui ne pouvaient être inhumés sur une terre chrétienne - ils avaient donc dans certaines paroisses un cimetière qui était réservé aux protestants : y en avait-il un à Mervent ? En tous cas, il n'en subsiste pas de nos jours), et au pire de tous, les suicidés pendus, noyés ou autre qu'on passe alors par-dessus le mur du cimetière et non par la porte d'entrée toujours surmontée d'une croix. Ce « carré herbeux non béni », qui leur est réservé, est toujours aménagé tout au fond du cimetière et surtout derrière l'église.

Sous le ministère, du curé Jean Hillaire Chauvière, a lieu le 27 avril 1698 (Série 105 G 2 - Archives de la Vendée), une transaction entre ce dernier et Louis Giraud, au sujet des dîmes de la métairie de la Grande Chauvière (par la suite, il y aura toujours des problèmes avec cette métairie voir les bull. la Citardière, Culdebray et Cornelière).



Encore une plainte, du curé Chauvière, à propos des dixmes (Maillaud T 9 notes Bouchereau + dossier + ADV série B1255 + Mosnay not Loge-Fougereuse), le 2 avril 1698, Jacques Fromaget, laboureur, tant pour lui que pour Jean Fromaget son père, « demeurant en communauté de biens en la métairie de la Grande Perrure, s'était désisté de l'instance d'opposition qu'ils auraient formée à une instance d'exécution sur eux faite pour le paiement de la dixme par Me Jean Chauvière, prêtre, curé de Mervent ». Apparemment la famille Fromaget s'exécute ! Mais ces soucis juridiques, fréquents d'ailleurs, ne sont que des broutilles au regard des événements dramatiques qui avaient frappé la paroisse quelques années plus tôt !

Le « Grand hiver » de 1694 avait été terrible pour l'agriculture et aussi pour les hommes.

Plus que la rigueur et la durée de la gelée, le plus à craindre dans les grands hivers est la persistance de fortes gelées juste après des périodes de dégel. Si le froid vient peu à peu, que la terre reste couverte de neiges qui la préservent des fortes gelées ou que l'eau est bien égouttée, même très fort et très long, l'hiver n'a pas de conséquences irrémédiables. Mais si la gelée prend lorsque la terre est découverte et imbibée d'eau, par exemple, après un prompt dégel, elle pénètre, saisit, brise, ce qui arriva en 1693.



Un narrateur relate « le petit peuple, aux réserves épuisées par les divers impôts, ne put vivre que de charité ou de charognes infectes (les charognes de chiens, de chevaux et «autres animaux crevés» sont consommées en dépit de leur état de pourriture). On enterra en série, on ramassa des morts le long des chemins ».

La grande famine de 1693-1694 est due à un hiver très rigoureux en 1692, suivi en 1693 d'une récolte très médiocre, causée par un printemps et un été trop pluvieux, causant une flambée des prix des céréales et une sous-alimentation qui favorise les épidémies comme le typhus, jusqu'en 1694. La

France, qui avait alors 20 millions d'habitants, eut 1 300 000 morts en plus de la mortalité normale. p. 1679



Ces terribles événements étaient loin d'être exceptionnels.

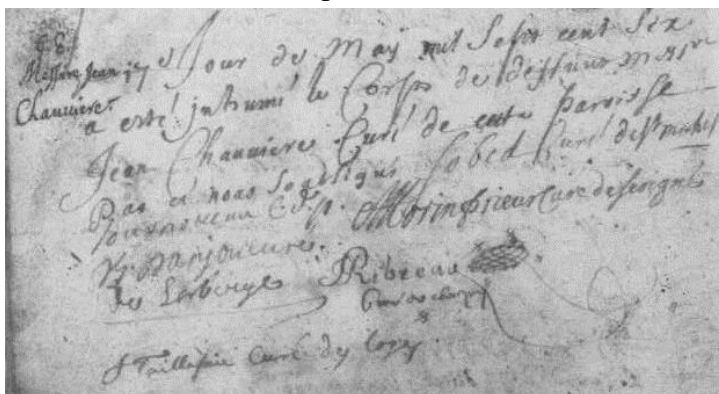
Lors de la grande famine de 1693-1694, conséquence du « *Grand hiver* », la mauvaise nourriture due à la disette a favorisé les épidémies : la typhoïde de l'automne 1693 et du printemps 1694 (tout l'été 1694, la chaleur, qui accélère la putréfaction des milliers de cadavres sur les chemins, est responsable de graves épidémies. La typhoïde, notamment, propagée par l'eau et les aliments souillés, achève ceux qui ont réussi à se nourrir un peu. Les organismes, affaiblis, sont moins féconds : la natalité, loin de compenser le nombre des morts, fléchit durant tous ces mois) *est décrite par des « fièvres putrides, malignes, pestilentes, avec atteinte intestinale, taches abdominales (le pourpre), prostration, rêveries, assoupissement ».*

Les écrits ne manquent pas à ce sujet « *Il est à remarquer à la postérité que l'année mil six cents nonante trois (93), nonante quatre (94), ont este des années acablés de fléaux et de malheurs, la guerre estant extraordinairement eschauffée dans toute l'Europe, les maladies populaires si grandes dans notre royaume qu'il mourut une troisième partie du peuple, presque dans toutes les paroisses, et une disette aussi tellement grande que la plus grande partie mourut de faim, estant en obligation de brouter les herbes, manger les orties et aussi plantes dès qu'elles commencèrent à sortir de terre dans le printemps. Le seigle se vendit en ce país 24 livres le cestier, le froment 28 livres le cestier, le millet gros et les grosses fèves 50 livres la mesure. Et la pipe du vin du país iusques à vingt cinq escus. Les souches des vignes toutes mortes par la vigueur des deux hivers de 1694 et 1693. Et l'année 1693 point de chataignes. Dans laquelle année les fléaux commencèrent ».*

Sur Mervent, la mortalité augmenta sensiblement passant de 14 décès en 1690, progressivement à 22 en 1692 puis 27 en 1693 pour culminer à 29 en 1694. Mais elle resta haute encore jusqu'en 1698 où enfin elle chuta un peu !

1700 : le nouveau siècle commence mal !

Tout cet état de chose, quasi permanent, a-t-il eut une conséquence sur la santé du curé Jean Hillaire Chauvière et sur son chapelain Luc Humeau ? Tous deux vont mourir à un jour d'intervalle.



← Sépulture du curé **Chauvière**

Le premier fut le curé Chauvière dont la sépulture religieuse est assumé par plusieurs prêtres des paroisses voisines « **G E** (Grand Enterrement) le 17 et jour de may mil sept cent six a esté inhumé le corps de deffuns (sic) Messire **Jean Chauvière** curé de cette paroisse par nous soussigné Jobet curé de Bourneau, Morin prieur curé de Sérigné, Ribreau curé de Charzay, Taillefait curé des Loges (St-Hilaire-des-Loges), Danjou curé de Lorberye (L'Orbrie) ». Son âge

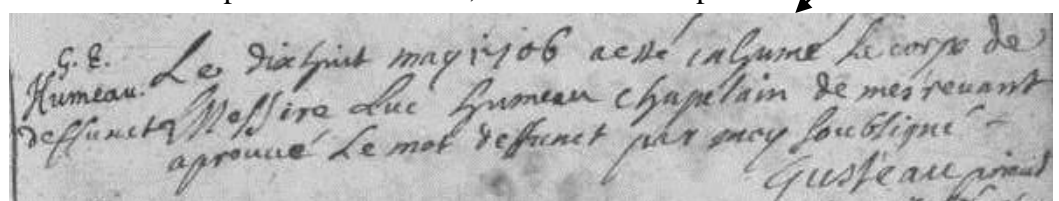
n'est pas signalé et naturellement pas de quoi il est mort.

Néanmoins, on peut supposer qu'il était malade car il a arrêté d'officier peu de jours avant son décès, le 1^{er} mai et il a été inhumé le 17. Messire Gusteau, le curé prieur de St-Michel-le-Clouc, a aussitôt pris le relais mais la cadence est effrayante : une cérémonie soit de baptême ou de décès par jour voire même plusieurs décès la même journée.

Le curé de la paroisse de Mervent n'est plus jamais dit « *prieur et curé de la paroisse* » depuis longtemps. Et, pourtant, dans d'autres paroisses (comme à St-Michel-le-Clouc, à Sérigné), on voit parfois l'un et l'autre en un même lieu toujours signalé « *Prieur et curé dudit lieu* » !

Mais, Messire Gusteau, va devoir se déplacer encore quelques temps à Mervent pour donner les Sacrements, tout au moins jusqu'au 20 mai. En effet, depuis la fin du mois d'août dernier, **Luc Humeau**, le chapelain de la chapellenie de St-Joseph, qui pourtant secondait bien le curé Chauvière, n'apparaît plus dans les registres. En effet, le lendemain de la sépulture de son curé, on enterre le chapelain mort sans nul doute aussi de maladie ; « **G E**

le dix huit may 1706 a été inhumé le corps de deffinct (sic) Messire **Luc Humeau** chapelain



de Mervant (sic) approuvé le mot deffunct par moy soussigné, Gusteau prieur curé de St-Michel ». p. 1680

Depuis quelques années, la mortalité à Mervent était donc très élevée. Il y avait parfois jusqu'à 5 à 6 inhumations par jour. La famine n'en était pas toujours la cause mais aussi les épidémies !

Ainsi en 1700, il y avait eu 56 décès pour retomber à 27 l'année suivante tandis qu'en 1702 la mortalité grimpe brutalement à 72 décès pour rechuter l'année suivante à 27 ; en 1704, 40 décès puis en 1705 seulement que 38 ; en 1706, l'année de la mort du curé et du chapelain, il y eut 49 décès pour retomber de 30 à 38, en 1709, pourtant l'année de la « grande famine » !

En fait, la paroisse et d'autres voisines subissent une grande disette (pénurie) depuis quelques années



La grande famine de 1709 se produit en France sur fond de guerre de Succession d'Espagne, qui s'achève quatre ans plus tard, en 1713 par le traité d'Utrecht.

Comme la grande famine de 1693-1694 (environ 1,3 million de décès sur une population estimée à 20 millions, pour les deux seules années 1693-1694), elle est due à un hiver très rigoureux, même s'il est moins humide, causant une flambée des prix des céréales.

Le « grand hiver » de 1709 gela toutes les cultures et les arbres fruitiers y compris les noyers, comme le rappelle les récits de l'époque « *En l'an 1709, l'hiver fut si cruel, qu'il tua tous les noyers et châtaigniers et plusieurs autres arbres fruitiers ; un très grand nombre de personnes de l'un et l'autre sexe moururent de froid ; un nombre considérable d'oiseaux de toute espèce périrent ; à peine recueillit-on les semences qui avaient été jetées en terre, et le vin*

valait 400 livres le tonneau ; heureusement on put semer du blé d'Espagne (maïs) au printemps et une grande famine fut évitée ». Et, encore « *L'année 1709, l'hiver a été rude particulièrement vers la fin. Le six janvier il commença un froid qui continua dix-sept jours avec de la neige épaisse de deux pieds (60 cm 36) qui dura autant que le froid c'est-à-dire qui ne fut fondue entièrement que le 25 dudit mois. Le froid fut si rude que toutes les rivières furent glacées ».*

Voici encore un témoignage d'un prêtre du diocèse de Paris « *Dans la plupart des villes et villages, on y meurt à tas, on les enterre trois à trois, quatre à quatre, et on les trouve morts ou mourants dans les jardins et sur les chemins. On voit des gens couchés par terre qui expirent ainsi sur le pavé, n'ayant pas même de la paille pour mettre sous leur tête, ni un morceau de pain ».*

Quelques détails « *Tout cela commença le 6^e jour de janvier de l'année 1709, fête des Rois. La veille, il avait plu et, le jour des Rois, il gela de manière prodigieuse. La gelée continua de plus en plus jusqu'au 28 du mois. Nul homme sur terre n'en a vu ni entendu parler ni lu dans l'histoire une semblable. Il gelait jusqu'au coin du feu et le vin auprès du feu ne dégelait qu'à peine. La rivière était prise sur plus d'un pied d'épaisseur (plus de 30 cm). On coupait la glace avec des cognées et autres instruments pour permettre à l'un des deux moulins de tourner. Les glaçons qu'on en tirait étaient gros comme des pierres de taille. Les neiges étaient aussi prodigieuses que les gelées. On en avait jusqu'aux genoux. La gelée fut si forte que des chênes de 40 ans se sont fendus en deux ou trois par le milieu du tronc. On les entendait dans la forêt faire du bruit en s'ouvrant comme des pétards. Après la gelée, tous se sont refermés. Il n'y eut point de cave si profonde où la gelée ne pénétra. Dans les celliers, la plus grande partie du cidre fut perdue. Les volailles tombaient mortes dans les poulaillers, les bêtes dans leur tanière. Les hommes avaient bien du mal à se réchauffer. Certains allaient jusqu'à brûler leur lin pour ce faire. On trouvait des poules d'eau mortes le long des rives, des ramiers au pied des arbres, du gibier presque mort à même le sol ou dans les terriers. Il restait fort peu de lapins, encore moins de lièvres et très peu de perdrix. On leur faisait donner à manger, mais les corneilles s'en emparaient. On prenait les lièvres à la main. Ils n'avaient pas la force de courir. Le gibier était si maigre qu'il ne valait pas la peine de le manger. On ne voyait plus d'oiseaux et on n'en entendit guère au printemps. Jamais on n'avait vu tant d'oiseaux étrangers sur la rivière, certains extraordinairement beaux comme ces jacobins qui sont blancs de corps avec un collier tout noir et la tête de toutes les couleurs ».*



